

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DE CHÂTEAU THIERRY

AUDIT FINANCIER 2020-2023 / BP 2024

PROSPECTIVE FINANCIERE CA ANTICIPE 2024 - 2032

07-11-2024

AUDIT FINANCIER

2020-2023 / BP 2024

PERIMETRE D'ANALYSE

Le Périmètre d'Analyse

Dans le cadre de la réalisation du présent audit financier, l'analyse a été réalisée :

- Sur la base du budget principal de la CA de la Région de Château Thierry (CARCT) et des budgets annexes de la Communauté au nombre de 6 B.A. en 2024.
- Sur la période 2020-2024.

Outre des pièces comptables et budgétaires (Comptes administratifs avec annexes, budgets prévisionnels, ROB, comptes de gestion, état de dette, extractions de certains comptes....) ont été étudiés ou pris à connaissance notamment :

- Le rapport de la Chambre Régional des Comptes (CRC) délibéré par la chambre le 04 janvier 2022 et portant sur la période 2017 à 2020 ;
- Les états fiscaux sur la période 2020-2024 ;
- Le rapport social RSU de 2022 ;
- Le rapport d'activité 2024 ;
- Le PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements) ;
- Les rapports de CLECT ;
- Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité ;
- Les délibérations de subventions d'équilibre versées aux budgets annexes ;
- Le Règlement budgétaire et financier ; ...

Le Périmètre d'Analyse

En outre, a été conduite une analyse de type benchmark portant sur :

- Un panel des EPCI à fiscalité propre du Département de l'Aisne (à partir des comptes 2022 intégrés au logiciel PFL Hyperion, les comptes 2023 n'étant à ce jour pas intégrés) ;
- Les moyennes nationales présentes au sein du rapport de l'OFGL 2024.

Sur cette base, le présent document vise à présenter :

- ✓ La situation du budget principal de la CARCT avec les évolutions les plus marquantes expliquant les ratios 2023,
- ✓ La comparaison de ce budget principal de la CARCT avec les budgets de même nature au sein d'un panel d'EPCI de l'Aisne (en valeur 2022 pour ces EPCI et 2022/2023 pour la CARCT) ;
- ✓ La situation de chacun des budgets annexes de la Communauté et leur impact sur le budget principal de la CARCT ;
- ✓ Les avancées de la CARCT en matière de transparence et pilotage de ses finances, ainsi que les manques nécessitant d'être rapidement corrigés et les préconisations pouvant être effectuées sur la base de la présente étude.

Une mise en perspective des comptes est proposée en seconde partie de document sur la base de comptes administratifs anticipés 2024 (atterrissage 2024) avec l'établissement d'une feuille de route permettant de tirer les enseignements des constats effectués.

La situation du budget principal de la CARCT

La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

La CARCT est une Communauté d'Agglomération issue en 2017 d'une fusion de la communauté de communes de la Région de Château-Thierry, de la communauté de communes du canton de Condé-en-Brie et de la communauté de communes du Tardenois avec intégration de vingt-une communes issues de la communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon. La CARCT compte désormais 87 communes membres avec une Ville centre de plus de 15 000 habitants.

A ce titre, la CARCT a dû faire face depuis 2017 :

- A une harmonisation et extension importante de ses compétences
- A une extension tout aussi importante de son territoire
- A l'héritage de l'ADN des précédentes communautés avec des services fortement tournés vers le service à la personne

Si ces évolutions pouvaient laisser présager une tension sur ses finances, **c'est en réalité l'exercice 2023 qui marque une véritable rupture dans les ratios financiers constatés avec une forte dégradation cette année-là** impactant de fait le budget primitif 2024.

Plusieurs phénomènes expliquent cette dégradation soudaine, pointée dès 2024 au sein du rapport d'orientation budgétaire 2024 déjà sensiblement alarmiste et faisant état d'une épargne nette 2023 négative.

La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

La présentation synthétique des comptes du budget principal de la CARCT est la suivante :

BUDGET PRINCIPAL					
Section de Fonctionnement	CA	CA	CA	CA	BP
	2020	2021	2022	2023	2024
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
<i>Dont Chapitre 70 (redevances)</i>	2 001 989 €	1 715 241 €	1 692 593 €	1 594 221 €	1 681 000 €
<i>Dont Chapitre 73 (Fiscalité)</i>	22 924 950 €	22 489 426 €	23 661 772 €	19 246 429 €	19 961 057 €
<i>Dont Chapitre 74 (Dotations - Participations)</i>	6 839 955 €	8 446 954 €	9 217 478 €	7 451 322 €	7 228 686 €
<i>Dont Chapitre 75 (Produits de gestion courante)</i>	469 125 €	430 831 €	433 510 €	496 035 €	467 037 €
<i>Dont Chapitre 77 (Produits exceptionnels)</i>	157 168 €	1 035 183 €	124 042 €	35 542 €	23 000 €
<i>Dont Chapitre 013 (Remboursement de personnel)</i>	288 636 €	245 900 €	179 370 €	165 175 €	200 000 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES (hors 77)	32 524 656 €	33 328 352 €	35 184 724 €	28 953 181 €	29 537 780 €
<i>Evolution annuelle N / N-1 En Euro</i>		803 696 €	1 856 371 €	- 6 231 542 €	584 598 €
<i>Evolution annuelle N / N-1 En %</i>		2,5%	5,6%	-17,7%	2,0%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	<i>Dont effet inflation sur les combustibles</i>				
<i>Dont Chapitre 011 (yc Prestation de service)</i>	5 505 669 €	5 443 123 €	5 988 774 €	3 722 128 €	3 942 645 €
<i>Dont Chapitre 012 (Personnel)</i>	8 469 160 €	8 476 787 €	9 094 708 €	8 826 078 €	9 074 668 €
<i>Dont Chapitre 65 (Participation)</i>	7 988 733 €	7 650 816 €	7 919 291 €	6 826 630 €	7 101 508 €
<i>Dont Chapitre 66 (Frais financiers)</i>	459 128 €	421 507 €	374 057 €	353 820 €	375 424 €
<i>Dont Chapitre 67 (Charges exceptionnelles)</i>	16 222 €	587 871 €	153 692 €	303 905 €	18 050 €
<i>Dont Chapitre 014 (AC et Atténuation de produit)</i>	7 034 485 €	7 532 289 €	7 396 505 €	7 530 999 €	7 430 226 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES (hors 67)	29 457 174 €	29 524 522 €	30 773 335 €	27 282 667 €	27 958 215 €
<i>Evolution annuelle N / N-1 En Euro</i>		67 348 €	1 248 813 €	- 3 490 668 €	675 548 €
<i>Evolution annuelle N / N-1 En %</i>		0,2%	4,2%	-11,3%	2,5%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENTE - Brute (1)	3 067 482 €	3 803 830 €	4 411 389 €	1 670 515 €	1 579 565 €

(1) : Recettes Réelles de Fonctionnement - Dépenses réelles de Fonctionnement (retraités des flux exceptionnels en 67 et 77)

La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

BUDGET PRINCIPAL						
DETTE	ENCOURS DE DETTE AU 31/12/N	17 881 266 €	16 240 390 €	14 672 827 €	16 147 278 €	16 917 842 €
	CAPACITE DE DESENDETTEMET	5,8 ans	4,3 ans	3,3 ans	9,7 ans	10,7 ans
INVESTISSEMENT	Section d'Investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 534 547 €	2 496 348 €	2 541 426 €	5 603 150 €	8 495 093 €
	<i>Dont Emprunt - 16</i>	3 360 000 €	150 617 €	9 254 €	3 425 000 €	2 811 224 €
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 605 593 €	5 733 583 €	7 106 609 €	6 028 291 €	15 526 747 €
	<i>Dont remboursement en capital des Emprunts - 16</i>	1 869 526 €	1 668 040 €	1 889 013 €	1 950 549 €	2 040 659 €
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENTE - Nette (2)	1 197 956 €	2 135 790 €	2 522 376 €	- 280 034 €	- 461 094 €
FDR	FONDS DE ROULEMENT	2 670 038 €	4 211 804 €	4 654 173 €	4 470 729 €	5 447 139 €
	<i>Dont Excédent de Fonctionnement N-1</i>	5 902 184 €	4 932 006 €	3 200 371 €	5 776 727 €	3 651 126 €
	<i>Dont Déficit de Fonctionnement N-1</i>	- €	- €	- €	- €	- €
	<i>Dont Affectation au compte 1068 (Réserve capitalisée)</i>	851 666 €	2 878 430 €	3 724 790 €	- €	2 013 654 €
	<i>Dont Excédent d'investissement N-1</i>	- €	31 326 €	- €	- €	- €
	<i>Dont Déficit d'Investissement N-1</i>	4 083 811 €	3 629 957 €	2 270 988 €	1 305 997 €	217 640 €

(2) : CAF brute - remboursement annuel du capital de la dette

NB. : A noter, les flux exceptionnels en chapitre 67 et 77 sont retraités pour le calcul de l'épargne brute et l'épargne nette afin de conserver les flux pérennes.

La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

Il convient de noter la présence en 2021 de recettes et dépenses exceptionnelles (comptes 77 et 67) particulièrement importantes et dont les montants (comme sur les autres années) n'ont pas été pris en compte dans le calcul de l'épargne brute et l'épargne nette de la CARCT (ces dernières devant être calculées sur la base de flux pérennes). Ces flux s'expliquent de la façon suivante :

Recettes Exceptionnelles 2021 (Chap. 77) = 1,035M€

- Pénalités sur marché collecte OM (812) : 55 000 €
- Rattachements de produit à percevoir sur 2021 : 32 000 €
- Mandats annulés : 332 000 € dont régularisation du montant des attributions de compensation 2020 lié au transfert de compétence GEPU pour 300 000 € environ
- Cession de véhicules et de bâtiments pour 470 000 €
- Divers remboursements assurances pour 75 000€
- Rattachements d'autres produits à percevoir sur 2021 pour 71 000€

Dépenses Exceptionnelles 2021 (Chap. 67) = 0,587M€

- Fonds de solidarité versé aux communes selon le PFF :
→ 150 000 €
- Protocole transactionnel de sortie de marché anticipée pour les OM (812) pour 175 000 €
- Mise en place d'une dotation à l'achat d'équipement sanitaire pour les entreprises : 82 000 € (Prime « Covid »)
- Redevances auprès de l'agence de l'eau pour 70 000 €
- Rattachements des charges à payer sur 2021 : 110 000 €
- → A noter que le fonds de solidarité est désormais versé via le FPIC par répartition dérogatoire de ce dernier

■ Pour le reste, les évolution d'Epargne brute et nette de la CARCT ont été sur la période les suivantes :

La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

Lors de la période d'analyse, l'Épargne brute de la CARCT a été, tout d'abord, en progression entre 2020 et 2022 à la faveur :

1. D'une croissance des recettes de fonctionnement notamment fiscales (produit et compensations) plus dynamique que les dépenses de fonctionnement (croissance s'étant confirmée sur les années 2023-2024 également) ;

FISCALITE (Hors TEOM mais avec Compensation Réforme Fiscales)*	2020	2021	2022	2023	2024
TAXE D'HABITATION - Résidences Secondaires (à compter de 2021)	6 140 883 €	390 350 €	437 356 €	550 739 €	469 836 €
TAXE SUR LE FONCIER BATI	1 095 424 €	1 033 253 €	1 069 164 €	1 143 539 €	1 185 583 €
<i>Pour info - Compens. abatt 50% des bases TFPB Locaux industriels (2021)</i>	- €	71 003 €	82 973 €	89 483 €	90 256 €
TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	374 220 €	377 650 €	390 576 €	417 217 €	433 172 €
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	5 308 777 €	4 100 254 €	4 242 233 €	4 356 551 €	4 507 874 €
<i>Pour info - Compens. abatt 50% des bases CFE Locaux industriels (2021)</i>	- €	1 282 458 €	1 497 253 €	1 616 931 €	1 604 538 €
TASCOM	741 305 €	829 094 €	756 243 €	945 886 €	1 064 381 €
CVAE	2 586 963 €	2 404 984 €	2 462 192 €	- €	- €
IFER	608 112 €	705 638 €	751 154 €	807 062 €	859 081 €
TAFNB	77 611 €	79 775 €	87 195 €	90 832 €	94 087 €
FRACTION TVA - Compensation THRP (2021) et CVAE(2023)	- €	6 477 421 €	7 100 336 €	9 983 476 €	10 444 631 €
TOTAL FISCALITE (Hors TEOM mais avec Compensation Réforme Fiscales) *	16 933 295 €	17 751 879 €	18 876 674 €	20 001 717 €	20 753 438 €
<i>Evolution annuelle</i>		818 584 € 4,8%	1 124 795 € 6,3%	1 125 043 € 6,0%	751 722 € 3,8%
<i>Evolution en cumulé</i>		818 584 € 4,8%	1 943 379 € 11,5%	3 068 421 € 18,1%	3 820 143 € 22,6%

* Réformes de Suppression de la THRP en 2021, Abattement de 50% des Bases taxables des Locaux industriels assujettis à CFE et TFPB en 2021, Suppression de la CVAE en 2023

NB. Il convient de noter ici que les services fiscaux ont informé la CARCT le 31-10-2024 d'une régularisation à la baisse de -459K€ de la fraction de TVA.

A contrario, la TASCOM notifiée en 2024 a bénéficié d'un arriéré de 381K€ de produit en plus, mais uniquement sur 2024.

Ces points sont traités dans la prospective en seconde partie de document.

La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

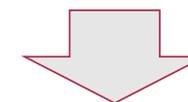
2. De **recettes de valorisation des déchets** fortement dynamiques sur la même période (art. 7478) :

Recettes de Valorisation OM - Cpte 7478	2020	2021	2022	2023
	AISNE, ADEME, CITEO, REVIPAC, SUEZ, ...	688 847 €	1 362 626 €	1 833 610 €
<i>Evolution annuelle</i>		673 779 € 97,8%	470 984 € 34,6%	- 1 939 927 € -105,8%
<i>Evolution en cumulé</i>		673 779 € 97,8%	1 144 764 € 166,2%	- 795 163 € -115,4%

↓

Année du transfert des flux OM sur le Budget Annexe Déchets

3. De **dotations d'Etat** en baisse mais avec une diminution restant mesurée sur la période d'analyse :



Il en est ressorti sur cette période :

- ✓ + 2,66M€ en Recettes Réelles de Fonctionnement entre 2020 et 2022 ;
- ✓ +1,31 M€ en Dépenses Réelles de Fonctionnement entre 2020 et 2022
- ✓ **Solde** : +1,35 M€ d'EB entre 2020 et 2022.

DOTATIONS	2020	2021	2022	2023	2024
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	1 486 178 €	1 493 052 €	1 490 621 €	1 489 210 €	1 489 210 €
DOTATION DE COMPENSATION	1 806 585 €	1 771 005 €	1 732 157 €	1 722 101 €	1 687 659 €
TOTAL	3 292 763 €	3 264 057 €	3 222 778 €	3 211 311 €	3 176 869 €
<i>Evolution annuelle</i>		- 28 706 € -0,9%	- 41 279 € -1,3%	- 11 467 € -0,4%	- 34 442 € -1,1%
<i>Evolution en cumulé</i>		- 28 706 € -0,9%	- 69 985 € -2,1%	- 81 452 € -2,5%	- 115 894 € -3,5%

La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

A l'inverse, en 2023, l'épargne brute 2023 chute sous le coup de plusieurs phénomènes :

1. 1er Facteur : - 1,1M€ d'EB transférée au budget OM

Recettes OM transférées : 7,356 M€
 Dépenses OM transférées : 6,279 M€
= Perte d'Epargne Brute pour le Budget Principal : -1,076 M€



	2020	2021	2022	2023
RRF	32 681 824 €	34 363 536 €	35 308 766 €	28 988 723 €
013 : Réductions de charges	288 636 €	245 900 €	179 370 €	165 175 €
70: Produits des services, du domaine et ventes	2 001 989 €	1 715 241 €	1 692 593 €	1 594 221 €
73 : Impôts et taxes	22 924 950 €	22 489 426 €	23 661 772 €	19 246 429 €
74: Dotations et participations	6 839 955 €	8 446 954 €	9 217 478 €	7 451 322 €
75: Autres produits de gestion courante	469 125 €	430 831 €	433 510 €	496 035 €
76: Produits financiers	1 €	0 €	- €	- €
77 : Produits exceptionnels	157 168 €	1 035 183 €	124 042 €	35 542 €
7911 : Indemnités de sinistres	- €	- €	- €	- €
DRF	29 473 396 €	30 112 393 €	30 927 027 €	27 586 572 €
011: Charges à caractère général	5 505 669 €	5 443 123 €	5 988 774 €	3 722 128 €
012 : Personnel	8 469 160 €	8 476 787 €	9 094 708 €	8 826 078 €
014 : Atténuation de produits (AC, FNIGIR ...)	7 034 485 €	7 532 289 €	7 396 505 €	7 530 999 €
65: Autres charges de gestion courante	7 988 733 €	7 650 816 €	7 919 291 €	6 826 630 €
66 : Charges financières	459 128 €	421 507 €	374 057 €	353 820 €
67 : Charges exceptionnelles	16 222 €	587 871 €	153 692 €	303 905 €
68 : Dotations provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €	23 011 €

EVOL. 2023/2022	Explications (Valeurs 2022 - Fonct. 812) Transfert OM sur le budget annexe (BA) déchets	
- 6 320 043 €		
- 14 195 €	TRANSFERT ATTENUATION DE CHARGES - chap. 013 - SUR LE B.A. DECHETS	- 28 885 €
- 98 372 €	TRANSFERT CONTRIBUTIONS COMM. - <i>A NOTER</i> : ABSENCE DE REDEVANCE SPECIALE	- 120 912 €
- 4 415 343 €	TRANSFERT DE LA TEOM SUR LE B.A. DECHETS	- 5 235 772 €
- 1 766 157 €	TRANSFERT DES RECETTES DE VALORISATION SUR B.A. DECHETS (VALOR AISNE, CITEO, ...)	- 1 843 235 €
62 524 €	TRANSFERT AUTRES RECETTES PARTICIPATIONS - chap. 74 - SUR LE B.A. DECHETS	- 118 741 €
- €		
- 88 500 €	TRANSFERT PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR LE B.A. DECHETS	- 8 581 €
- €		
- 3 340 455 €		
- 2 266 646 €	TRANSFERT CONTRAT DE PRESTATION COLLECTE OM SUR LE B.A. DECHETS	- 2 167 630 €
	TRANSFERT AUTRES CHARGES OM - chap. 011 - SUR LE B.A. DECHETS	- 337 872 €
- 268 629 €	TRANSFERT PERSONNEL OM - chap. 012 - SUR LE B.A. DECHETS	- 981 465 €
134 494 €		
- 1 092 661 €	TRANSFERT PARTICIPATIONS SYND - chap. 65 - SUR LE B.A. DECHETS	- 2 783 037 €
- 20 237 €		
150 213 €	TRANSFERT PARTICIPATIONS SYND - chap. 77 - SUR LE B.A. DECHETS	- 9 292 €
23 011 €		

La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

En déduisant sur 2020-2022 les dépenses/recettes de la compétence Déchets, le budget principal de la CARCT serait le suivant :

BUDGET PRINCIPAL HORS FONCTION 812 en 2020-2022					
Section de Fonctionnement	CA	CA	CA	CA	BP
	2020	2021	2022	2023	2024
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
<i>Dont Chapitre 70 (redevances)</i>	1 882 857 €	1 595 122 €	1 571 682 €	1 594 221 €	1 681 000 €
<i>Dont Chapitre 73 (Fiscalité)</i>	18 093 024 €	17 603 388 €	18 426 000 €	19 246 429 €	19 961 057 €
<i>Dont Chapitre 74 (Dotations - Participations)</i>	6 074 546 €	6 972 446 €	7 255 502 €	7 451 322 €	7 228 686 €
<i>Dont Chapitre 75 (Produits de gestion courante)</i>	446 655 €	430 831 €	433 510 €	496 035 €	467 037 €
<i>Dont Chapitre 77 (Produits exceptionnels)</i>	152 763 €	945 574 €	115 462 €	35 542 €	23 000 €
<i>Dont Chapitre 013 (Remboursement de personnel)</i>	281 889 €	220 429 €	150 485 €	165 175 €	200 000 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES (hors 77)	26 774 566 €	26 732 608 €	27 828 598 €	28 953 181 €	29 537 780 €
<i>Evolution annuelle N / N-1 En Euro</i>	-	41 958 €	1 095 990 €	1 124 583 €	584 598 €
<i>Evolution annuelle N / N-1 En %</i>		-0,2%	4,1%	4,0%	2,0%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
<i>Dont Chapitre 011 (yc Prestation de service)</i>	2 786 845 €	2 929 450 €	3 483 271 €	3 722 128 €	3 942 645 €
<i>Dont Chapitre 012 (Personnel)</i>	7 995 337 €	7 625 257 €	8 113 243 €	8 826 078 €	9 074 668 €
<i>Dont Chapitre 65 (Participation)</i>	5 530 977 €	5 129 892 €	5 136 253 €	6 826 630 €	7 101 508 €
<i>Dont Chapitre 66 (Frais financiers)</i>	458 824 €	421 507 €	374 057 €	353 820 €	375 424 €
<i>Dont Chapitre 67 (Charges exceptionnelles)</i>	7 215 €	412 780 €	144 400 €	303 905 €	18 050 €
<i>Dont Chapitre 014 (AC et Atténuation de produit)</i>	7 034 485 €	7 532 289 €	7 396 505 €	7 530 999 €	7 430 226 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES (hors 67)	23 797 462 €	23 463 303 €	24 494 038 €	27 282 667 €	27 958 215 €
<i>Evolution annuelle N / N-1 En Euro</i>	-	334 159 €	1 030 735 €	2 788 628 €	675 548 €
<i>Evolution annuelle N / N-1 En %</i>		-1,4%	4,4%	11,4%	2,5%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENTE - Brute (1)					
	2 977 104 €	3 269 305 €	3 334 560 €	1 670 515 €	1 579 565 €

(1) : Recettes Réelles de Fonctionnement - Dépenses réelles de Fonctionnement (retraités des flux exceptionnels en 67 et 77)

La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

BUDGET PRINCIPAL HORS FONCTION 812 en 2020-2022						
DETTE	ENCOURS DE DETTE AU 31/12/N	17 881 266 €	16 240 390 €	14 672 827 €	16 147 278 €	16 917 842 €
	CAPACITE DE DESENDETTEMENT	6,0 ans	5,0 ans	4,4 ans	9,7 ans	10,7 ans
INVESTISSEMENT	Section d'Investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 473 543 €	2 351 340 €	2 337 429 €	5 603 150 €	8 495 093 €
	<i>Dont Emprunt - 16</i>	3 360 000 €	150 617 €	9 254 €	3 425 000 €	2 811 224 €
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 094 595 €	5 081 456 €	6 439 883 €	6 028 291 €	15 526 747 €
	<i>Dont remboursement en capital des Emprunts - 16</i>	1 852 764 €	1 668 040 €	1 889 013 €	1 950 549 €	2 040 659 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENTE - Nette (2)		1 124 340 €	1 601 265 €	1 445 547 €	- 280 034 €	- 461 094 €

(2) : CAF brute - remboursement annuel du capital de la dette



Perte d'Épargne sur le budget principal hors flux de la compétence « Déchets » : - **1,725 M€**

La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

2. **2nd Facteur** : - 0,925M€ d'EB dû à la hausse des **subventions d'équilibre** versées aux Budgets Annexes par le Budget Principal

SUBVENTIONS D'EQUILIBRE - BUDGETS ANNEXES	2020	2021	2022	2023	2024
BUDGET ANNEXE SOINS					
<i>Subvention versée</i>	- €	- €	- €	- €	
Subvention initialement votée	- €	- €	- €	- €	- €
BUDGET ANNEXE PRESTATAIRE (SAAD)					
<i>Subvention versée</i>	- €	- €	141 000 €	318 134 €	
Subvention initialement votée	- €	- €	141 000 €	112 000 €	447 000 €
<i>Subvention complémentaire en cours d'année</i>	- €	- €	- €	206 134 €	
BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS					
<i>Subvention versée</i>	157 000 €	137 349 €	133 419 €	195 112 €	
Subvention initialement votée	157 000 €	158 616 €	137 000 €	114 000 €	94 000 €
<i>Subvention complémentaire en cours d'année</i>	- €	- €	- €	133 350 €	
BUDGET ANNEXE MANDATAIRE					
<i>Subvention versée</i>	36 352 €	- €	- €	- €	
Subvention initialement votée	36 352 €	- €	- €	- €	- €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
<i>Subvention versée</i>	- €	- €	- €	378 000 €	
Subvention initialement votée	- €	- €	- €	378 000 €	160 000 €
BUDGET ANNEXE TRANSPORT					
<i>Subvention versée</i>	826 610 €	482 583 €	567 696 €	876 574 €	
Subvention initialement votée	855 140 €	864 355 €	642 254 €	954 861 €	1 200 000 €
<i>Subvention complémentaire en cours d'année</i>	- €	58 718 €	- €	99 774 €	
BUDGET ANNEXE DECHETS					
<i>Subvention versée</i>	- €	- €	- €	- €	
Subvention initialement votée	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES SUBVENTIONS REELLEMENT VERSEES (ou Votées en 2024)	1 019 962 €	619 932 €	842 115 €	1 767 820 €	1 901 000 €
<i>Evolution N / N-1 - En Euros</i>		- 400 029 €	222 183 €	925 705 €	133 180 €
<i>Evolution N / N-1 - En %</i>		-39%	36%	110%	8%

La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

- **3^{ème} Facteur** : - 0,302 M€ d'EB dû à la hausse de certaines **participations à des organismes de regroupement** :

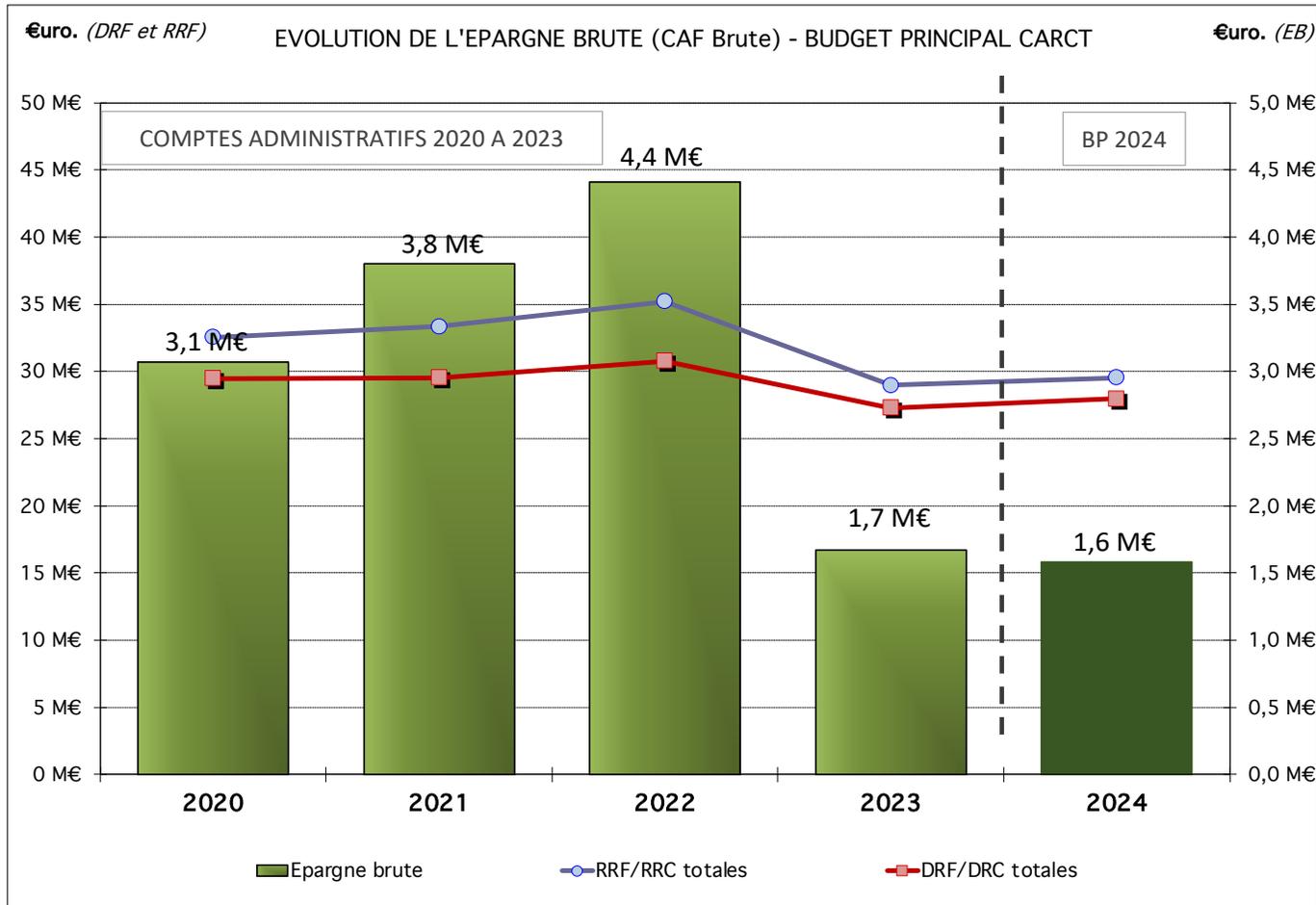
LISTE DES PRINCIPAUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT					
Nom des Organismes	2020	2021	2022	2023	2024
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT	25 000,00 €	26 000,00 €	25 074,45 €	25 048,35 €	25 500,00 €
MAISON DU TOURISME (PETR-UCCSA)	150 261,00 €	300 522,00 €	300 520,15 €	266 466,68 €	351 521,00 €
PETR UCCSA	208 944,00 €	454 500,00 €	449 111,26 €	462 002,90 €	484 969,00 €
SYNDICAT SMAGE 2 MORIN	1 436,00 €	1 700,00 €	1 660,00 €	1 660,00 €	1 909,00 €
USEDA	55 000,00 €	55 000,00 €	54 593,00 €	163 779,00 €	167 061,00 €
USAGMA	2 680,00 €	2 000,00 €	1 957,50 €	1 827,00 €	1 974,00 €
Syndicat mixte de bassin versant Marne et Surlézin	80 400,00 €	80 300,00 €	81 206,67 €	83 866,69 €	90 577,00 €
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	6 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Syndicat mixte de bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon	63 955,44 €	65 000,00 €	67 238,90 €	67 282,72 €	72 666,00 €
SIABAVES	894,84 €	- €	- €	- €	740,00 €
Syndicat Mixte Ourcq aval	700,00 €	650,00 €	- €	588,46 €	648,00 €
CITELIUM	373 959,24 €	631 130,47 €	638 500,90 €	747 004,44 €	834 000,00 €
Les Petits Boulots de l'Omois / AICCB	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
Aisne Initiative	13 778,50 €	13 890,75 €	13 890,75 €	13 890,75 €	13 916,00 €
Mission Locale	202 804,95 €	209 799,10 €	208 381,65 €	203 498,45 €	204 000,00 €
Syndicat mixte du Petit Morin - SI pour l'aménagement hydraulique, l'entretien ...	2 442,86 €	3 000,00 €	3 072,08 €	3 197,41 €	3 454,00 €
Service départemental d'incendie de secours de l'Aisne	1 949 307,36 €	1 948 885,00 €	1 982 109,06 €	2 087 408,64 €	2 183 155,51 €
Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers	2 456 555,64 €	2 516 653,18 €	2 780 502,51 €	- €	- €
ALEC	11 200,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL PARTICIPATION AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	5 617 820 €	6 324 531 €	6 621 319 €	4 143 021 €	4 451 591 €
TOTAL PARTICIPATION AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT (HORS SYND. OM)	3 161 264 €	3 807 877 €	3 840 816 €	4 143 021 €	4 451 591 €
<i>Evolution N / N-1 - En euros</i>		646 613 €	32 939 €	302 205 €	308 569 €
<i>Evolution N / N-1 - En %</i>		20%	1%	8%	7%

La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

- **4^{ème} Facteur** : - 0,712 M€ d'EB dû à la **hausse des charges de personnel**. **Cependant**, cette observation doit être en partie nuancée pour les raisons suivantes :
 - ❑ **La hausse de personnel observée en 2023** (donc hors personnel OM transféré au budget annexe « Déchets ») **intègre 270 K€ de régularisation** de mise à disposition de personnel « Petite enfance » mise à dispo par les communes membres pour la compétence ALSH exercée par la Communauté d'Agglomération (cette somme régularise une somme due aux communes dans le cadre de la compétence ALSH transférée à la CARCT et qui n'avait pu être versée sur les années postérieure au transfert de compétence du fait de la non signature de convention de mise à disposition du personnel concerné). **En neutralisant cette régularisation, la hausse de personnel 2023/2022 ne serait plus que de 442 K€.**
 - ❑ **Par ailleurs, le budget primitif 2023 prévoyait une hausse « naturelle » des charges de personnel de +3,5% afin de faire face :**
 - 1 – A l'effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice intervenue au 1er juillet 2022 ;
 - 2 – Au GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Cette hausse prévue au budget représente environ + 283 K€ par rapport aux charges de personne 2022 (hors personnel OM).
 - ❑ **De ce fait, la hausse de charges de personnel constatée en sus des deux explications précédentes se limite en réalité à : **+712K€ - 270 K€ - 283K€ = +159K€****

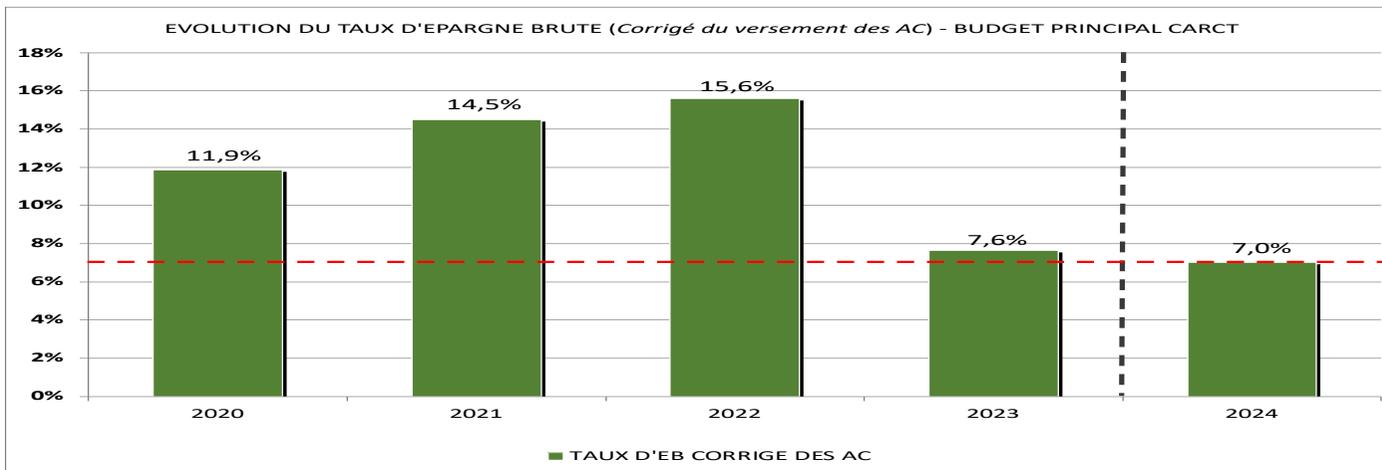
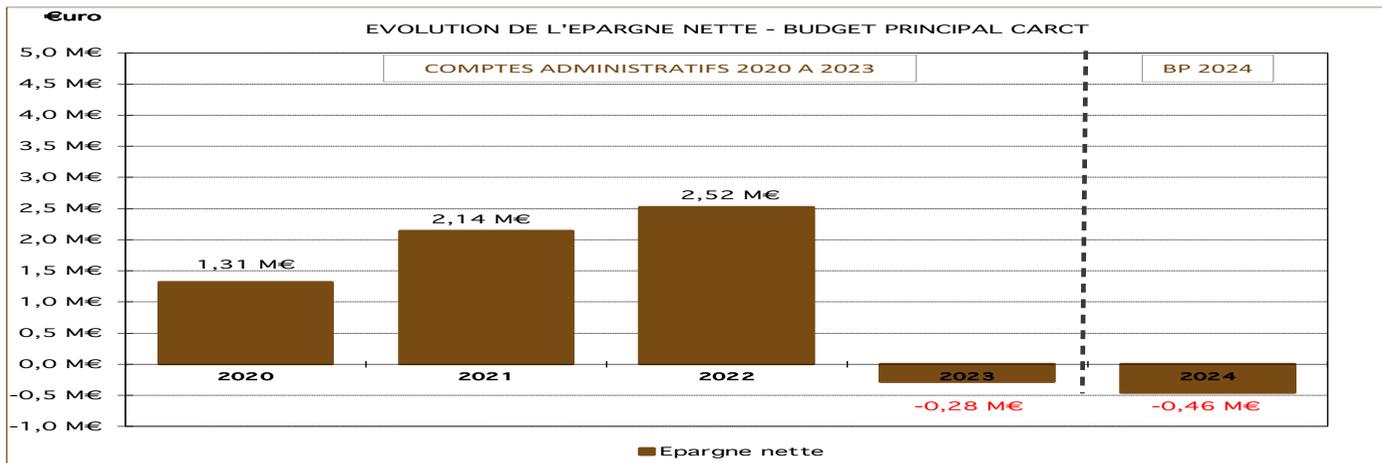
Il découle de ces différentes observations et explications, les évolutions suivantes sur la période 2020-2023 (CA) / 2024 (BP).

La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry



- Une épargne brute qui après avoir sensiblement progressé entre 2020 et 2022, notamment grâce à la fiscalité mais aussi grâce à la hausse des recettes de valorisation de déchets, chute à compter de 2023 passant alors de 4,4 M€ en 2022 à 1,67 M€ en 2023 soit **-2,7M€**.
- Cette chute, qui se confirme sur le BP 2024, s'explique par :
 - Le transfert de 1,1M€ d'EB sur le budget « Déchets »
 - La hausse des subventions d'équilibre aux budgets annexes
 - La hausse de certaines participations
 - La hausse d'autres charges (011-012)

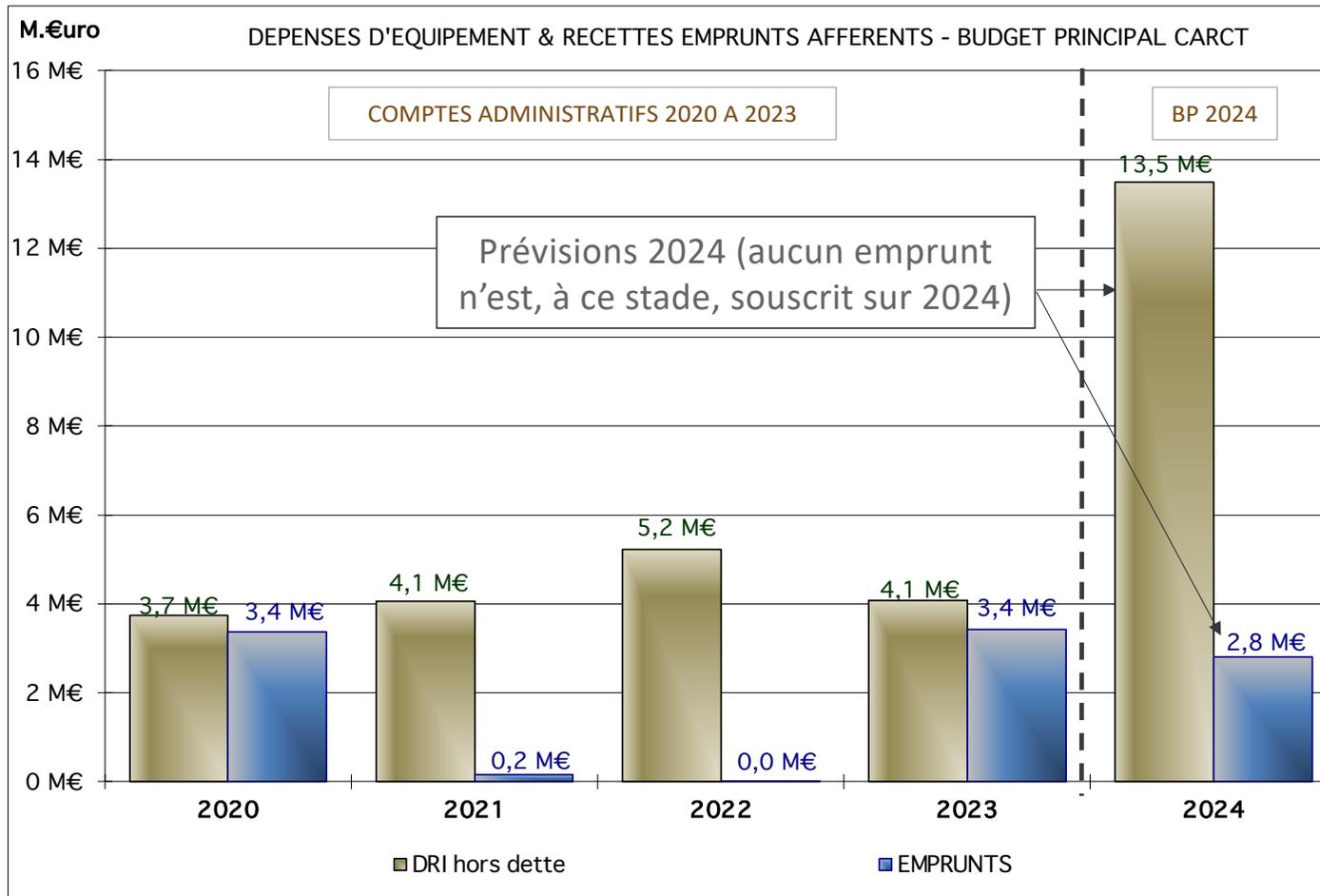
La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry



La très forte dégradation d'épargne brute en 2023 conduit la Communauté d'Agglomération à afficher en 2023 **deux ratios fleurant ou dépassant les niveaux d'alerte**, avec :

- **Une Epargne nette négative au compte administratif 2023** (-0,28M€ après retraitement des charges et recettes de fonctionnement exceptionnelles ... - 0,52 M€ sans retraitements) et -0,46 M€ au BP 2024 ;
- **Un taux d'épargne brute** (retraité des AC) **bas avec 7,6% au CA 2023** et 7% au BP 2024 (le plancher habituellement reconnu étant de 7%).

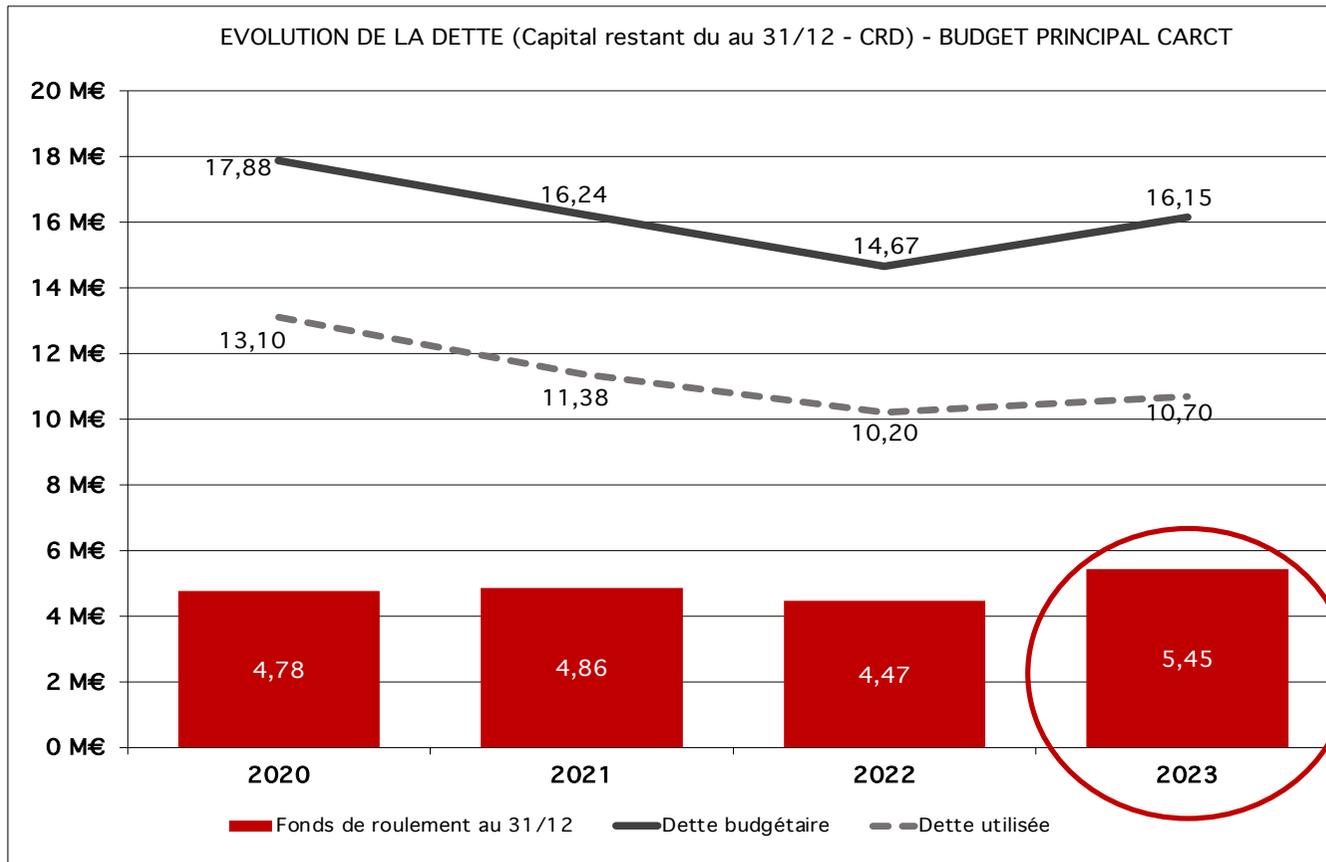
La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry



Malgré ces ratios d'épargne fortement dégradés depuis 2023, la **Communauté affiche dans son budget primitif 2024 une forte ambition d'investissement**, alors même que les années précédentes les montants dépensés en section d'investissement ont été très inférieurs aux montants budgétés (entre 32% et 46% de taux de réalisation sur les opérations d'investissement – cf. infra)

L'épargne nette négative de 2024 aurait dû raisonnablement au contraire freiner les ambitions de la CARCT en dépenses d'équipement (d'autant que certaines dépenses d'équipement sont susceptibles de conduire à de nouvelles dépenses de fonctionnement dégradant un peu plus l'épargne).

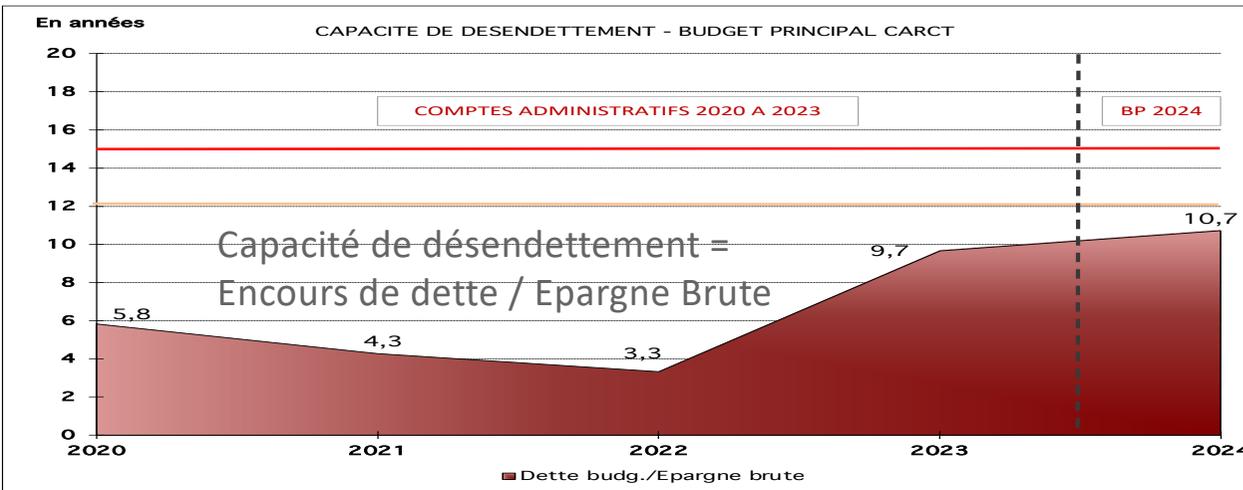
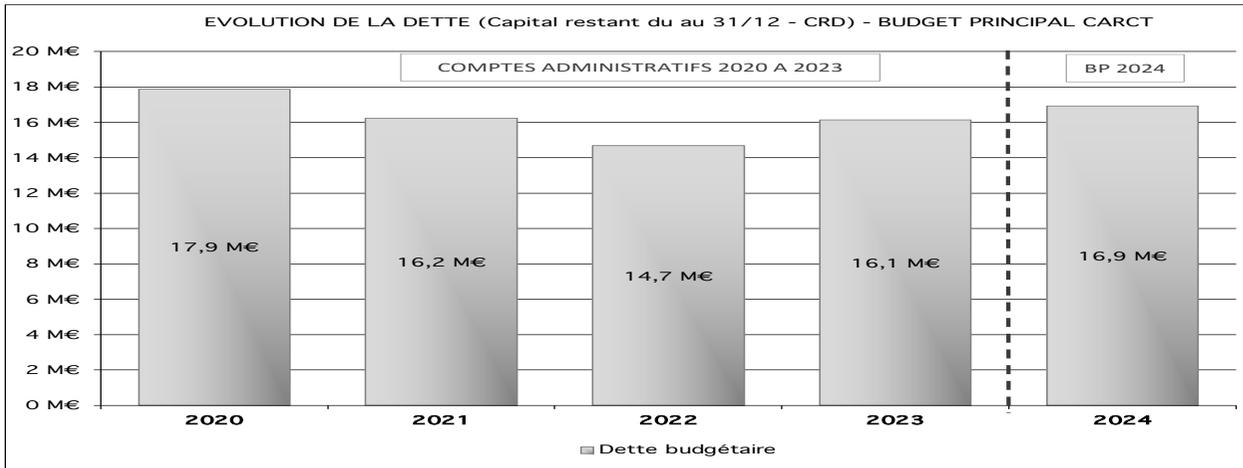
La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry



Si la situation de la CARCT en termes de **flux** budgétaires semble nécessiter à court terme des mesures permettant de redresser l'épargne brute et nette qui se sont dégradées fortement en 2023, a contrario, la CA dispose d'un **stock** de résultats reportés représentant (en valeur 2023) plus de 7 mois de charges de personnel ce qui est très confortable en termes de trésorerie.

A noter ici que les 5,45M€ de 2023 représentent le résultat 2023 issu du compte administratif de la même année reporté sur le BP 2024. Il intègre donc les 3,425 M€ d'emprunt de 2023 et pourra être utilement et partiellement utilisé pour des dépenses d'équipements à venir.

La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

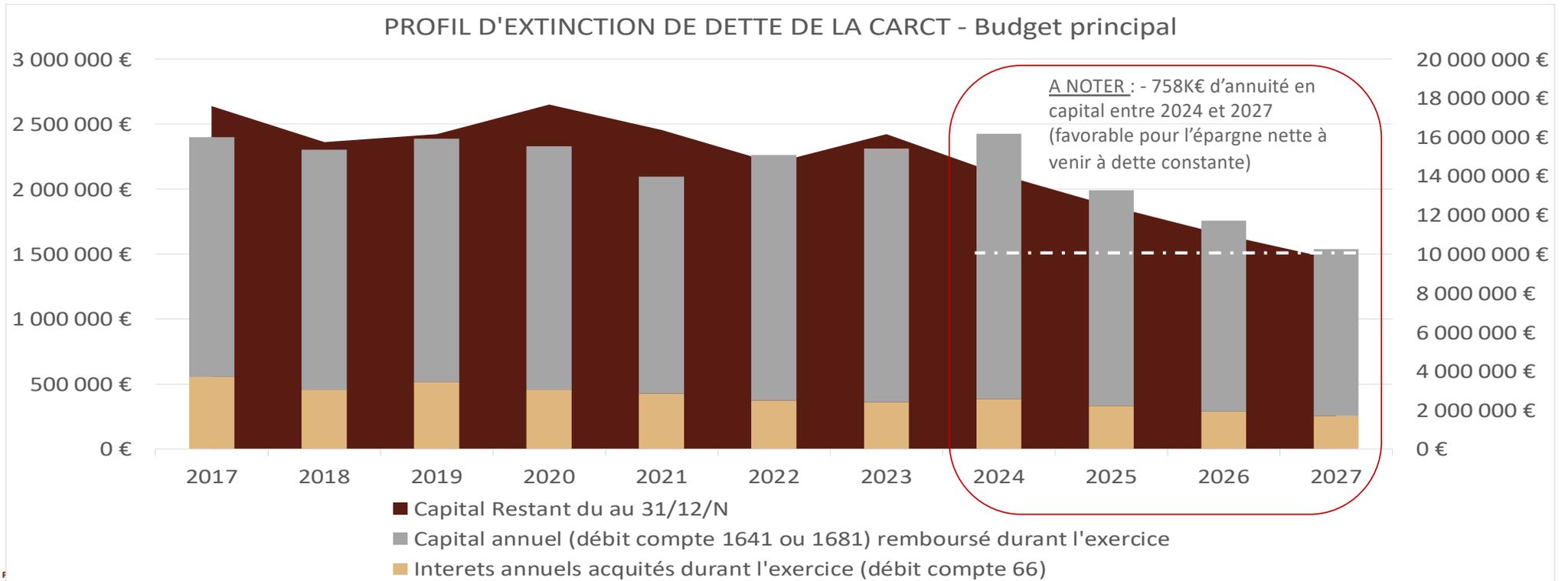


Les taux de réalisation des dépenses d'équipement, combinés à un fonds de roulement (résultats cumulés N-1 reportés sur l'année N) confortable, explique que la **CARCT parvienne à maintenir un encours de dette jusqu'en 2023 relativement stable malgré un nouvel emprunt de 3,425 M€ souscrit en 2023**, faisant passer le stock de dette à rembourser de **14,6M€ en 2022 à 16,1M€ en 2023**. **Il découle de cela une capacité de désendettement atteignant 9,7 ans en 2023** (elle aurait été de 5,9 ans avec l'EB transférée sur le budget « Déchets ») **contre 3,3 ans en 2022**.

En 2024 le niveau du ratio de capacité de désendettement dépendra de la mobilisation ou non de l'emprunt budgété : 8,9 ans sans nouveau emprunt en 2024 , mais 10,7 ans en cas de souscription des 2,8M€ d'emprunts budgétés sur le BP 2024.

La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

Une tension du ratio de capacité de désendettement (qui reste tout juste au-dessous des premiers niveaux d'alerte), qu'il convient aussi d'éclairer et de relativiser (ce qui n'enlève en rien les observations faites sur l'épargne brute) avec le profil d'extinction de la dette de la CARCT :



La comparaison de la CARCT (budget principal) avec un panel d'EPCI de l'Aisne

La comparaison de la CARCT (budget principal) avec un panel d'EPCI du département de l'Aisne

Si la situation du budget principal de la CARCT apparaît saine et acceptable jusqu'en 2022, la dégradation des ratios à compter de 2023 place la communauté en deçà des ratios financiers d'autres EPCI de l'Aisne (*données disponibles en valeur 2022 pour ces dernières*). Ainsi, **sur un panel de 20 EPCI à fiscalité propre du département de l'Aisne**, toutes tailles et structures juridique / institutionnelle confondues, la Communauté d'Agglomération se situe au vu de ses ratios 2022 et 2023 de la façon suivante :

Taux d'Epargne Brute (en %) :

Moyenne du panel d'EPCI de l' AISNE => **14,60 %** contre **15,60%** pour la CARCT en 2022 et **7,6% en 2023**

Recettes Réelles de Fonctionnement par Habitant :

Moyenne du panel d'EPCI de l' AISNE => **531 €/hab** contre **631 €/hab** pour la CARCT en 2022 et **508 €/hab. en 2023** (du fait du transfert des OM au budget annexe Déchets en 2023)

Impôts Locaux (hors TEOM et Fraction TVA) par Habitant :

Moyenne du panel d'EPCI de l' AISNE => **160 €/hab** contre **189 €/hab** pour la CARCT en 2022 et **196 €/hab. en 2023** yc. La fraction de TVA en compensation de la CVAE en 2023 (pour un périmètre d'analyse équivalent entre 2022-2023)

La comparaison de la CARCT (budget principal) avec un panel d'EPCI du département de l'Aisne

Dépenses Réelles de Fonctionnement par Habitant :

Moyenne du panel d'EPCI de l' AISNE => **467 €/hab** contre **552 €/hab** pour la CARCT en 2022 et **479 €/hab. en 2023** (du fait du transfert des OM au budget annexe)

Dépenses de personnel / Dépenses réelles de Fonctionnement (en %) :

Moyenne du panel d'EPCI de l' AISNE => **32,36%** contre **29,55%** pour la CARCT en 2022 et **32,35% en 2023** (le transfert des dépenses réelles de fonctionnement OM au budget annexe Déchets en 2023 fait augmenter mécaniquement le poids des dépenses de personnel du budget principal par rapport aux DRF de ce même budget)

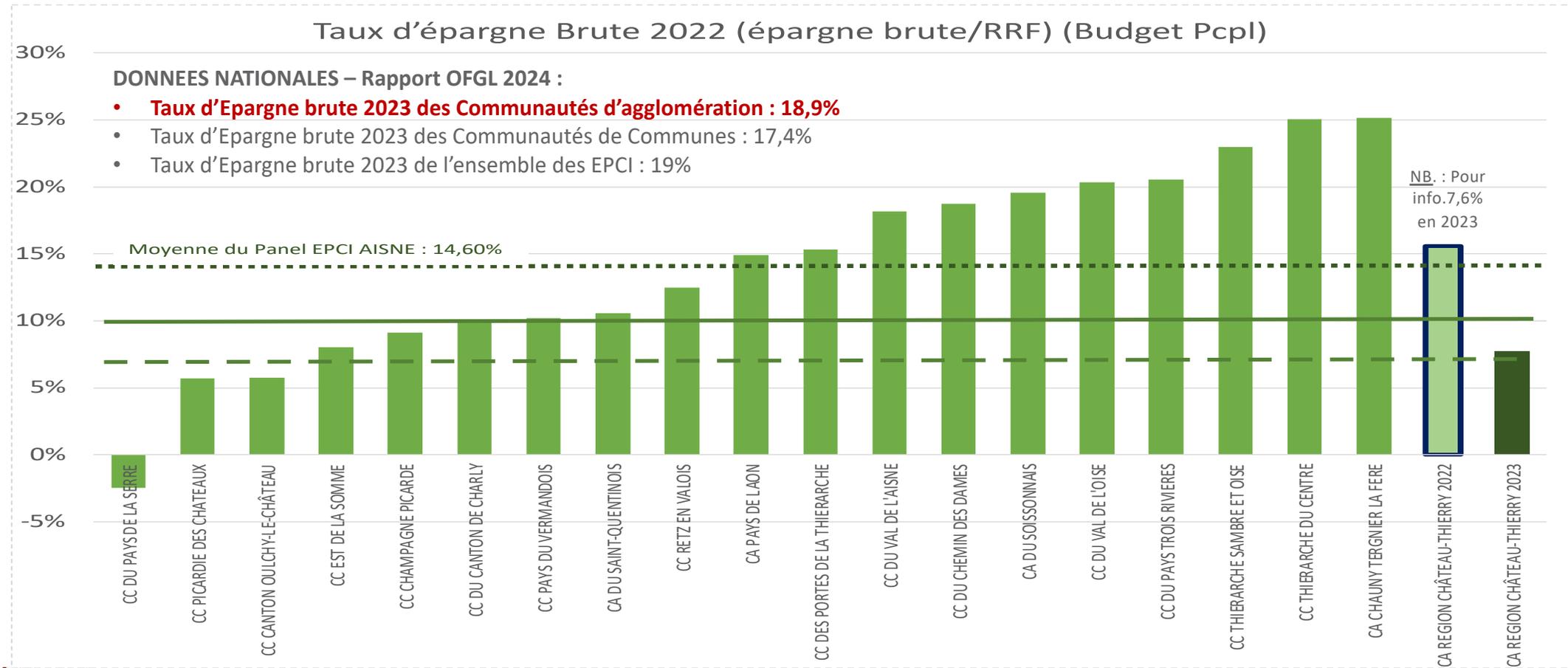
Encours de Dette par Habitant :

Moyenne du panel d'EPCI de l' AISNE => **160 €/hab** contre **263 €/hab** pour la CARCT en 2022 et **283 €/hab. en 2023**

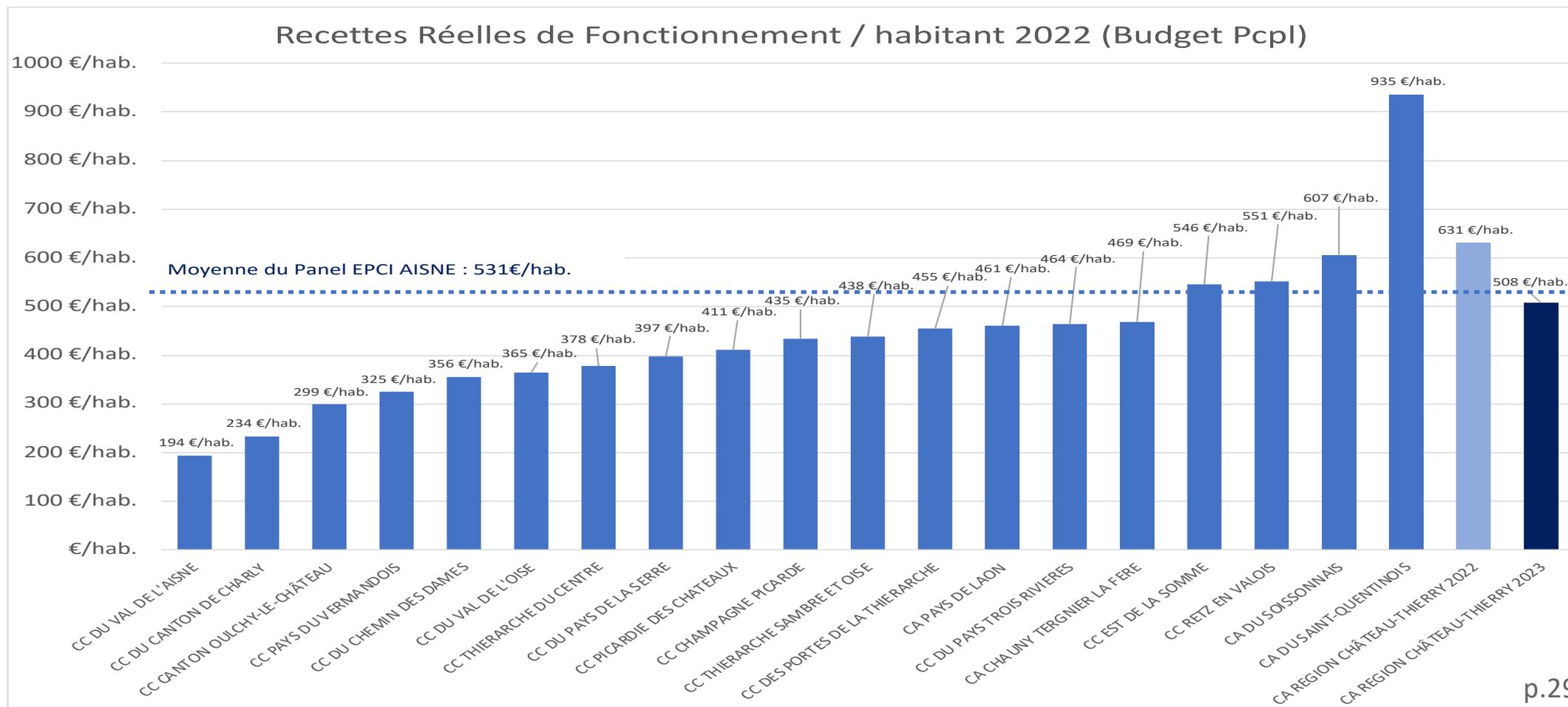
Capacité de Désendettement (en années) :

Moyenne du panel d'EPCI de l' AISNE => **2,61 ans** contre **3,33 ans** pour la CARCT en 2022 et **9,53 ans en 2023.**

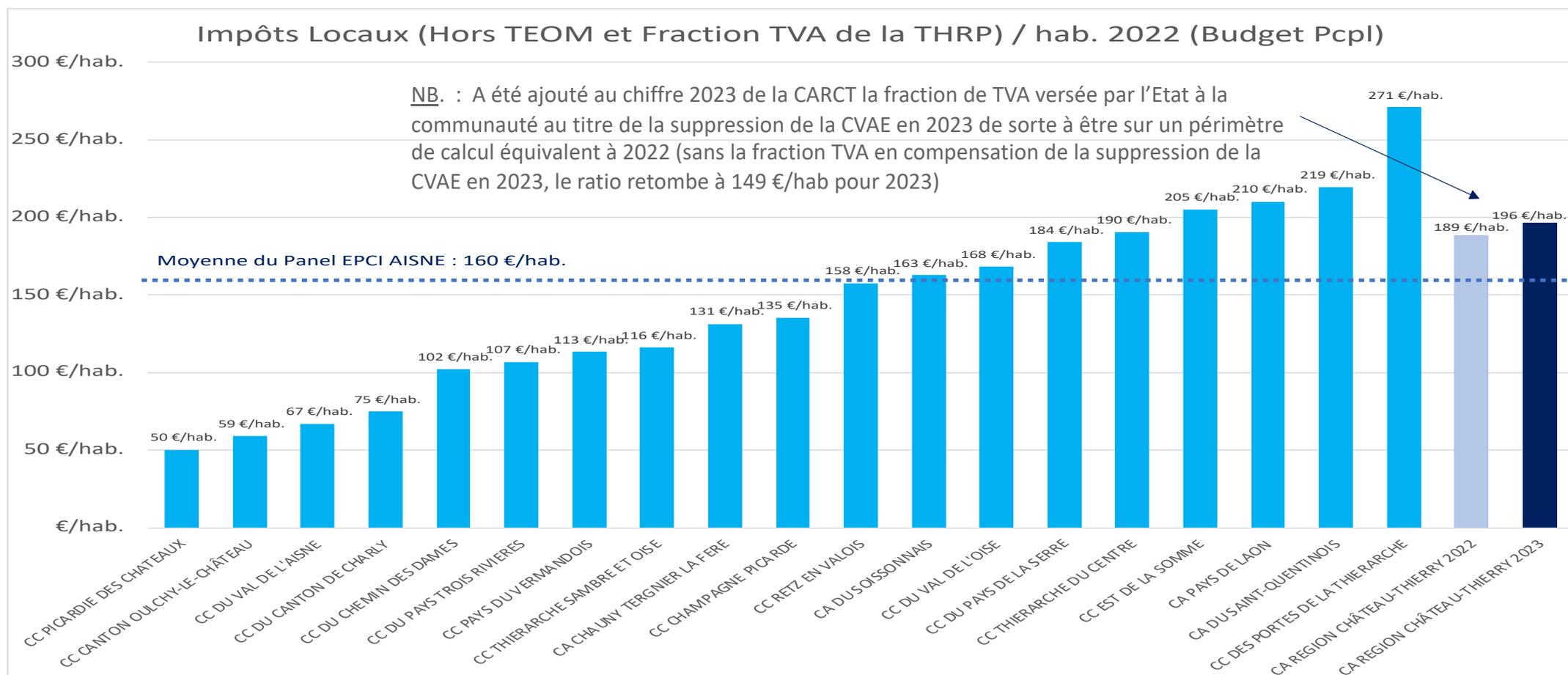
La comparaison de la CARCT (budget principal) avec un panel d'EPCI du département de l'Aisne



La comparaison de la CARCT (budget principal) avec un panel d'EPCI du département de l'Aisne



La comparaison de la CARCT (budget principal) avec un panel d'EPCI du département de l'Aisne



La comparaison de la CARCT (budget principal) avec un panel d'EPCI du département de l'Aisne

Au vu de la comparaison qui précède, la **CARCT** apparaît à un niveau de fiscalité locale / habitant en valeur 2022 et 2023, intermédiaire par rapport aux principales communautés d'agglomération de l'Aisne (30€/hab. au-dessous de la CA du St-Quentinois, 21€/hab. au-dessous de la CA de Laon, mais 26€/hab. au-dessus de la CA du Soissonnais et 58€/hab; au-dessus de la CA de Chauny-Tergnier-la-Fere).

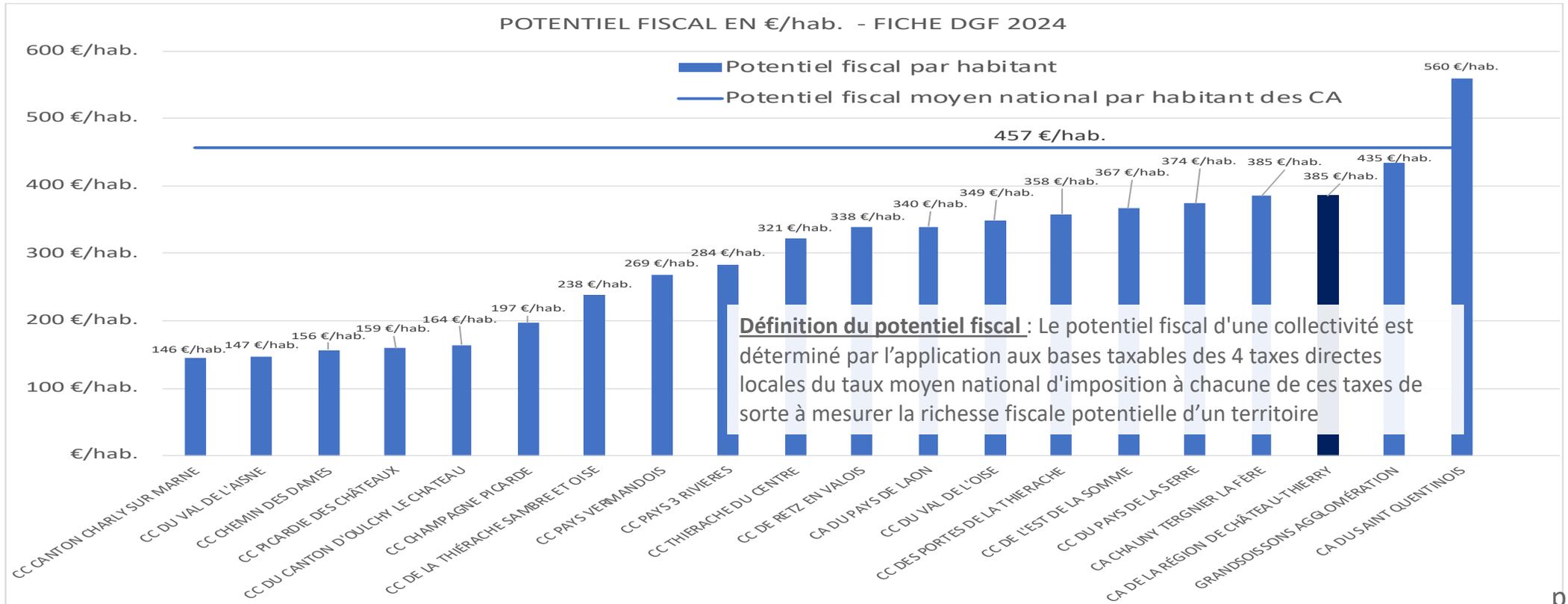
Un positionnement qui semble plus dû à la fiscalité économique levée grâce à la CFE qu'à celle levée par la TFPB eu égard au niveau des taux de fiscalité de chacune des communautés d'agglomération de l'Aisne :

Taux de fiscalité directe locale votés en 2024 par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre

Libellé de l'EPCI	Forme juridique de l'EPCI	Taux voté Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Taux voté Taxe sur le foncier bâti	Taux voté Taxe sur le foncier non bâti	Taux voté Cotisation Foncière des Entreprises (FPU*)
CA REGION CHATEAU-THIERRY	CA	9,30	1,86	7,29	24,91
CA PAYS DE LAON	CA	7,80	6,36	8,17	24,52
GRANDSOISSONS AGGLOMERATION	CA	7,09	0,00	1,66	25,85
CA CHAUNY TERGNIER LA FERRE	CA	9,41	2,38	8,44	24,87
CA DU SAINT-QUENTINOIS	CA	9,39	5,00	3,78	26,98
CC PAYS DU VERMANDOIS	CC	7,42	0,30	1,50	20,84
CC THIERACHE DU CENTRE	CC	3,11	2,37	4,09	21,35
CC DU PAYS DE LA SERRE	CC	7,63	0,00	1,27	24,77
CC CHAMPAGNE PICARDE	CC	4,44	2,06	3,44	20,20
CC PORTES DE LA THIERACHE	CC	6,04	3,94	6,96	19,43
CC DES TROIS RIVIERES	CC	7,61	0,44	2,12	24,40
CC PICARDIE DES CHATEAUX	CC	7,02	5,38	10,34	22,97
CC RETZ EN VALOIS	CC	7,81	1,24	5,34	21,10

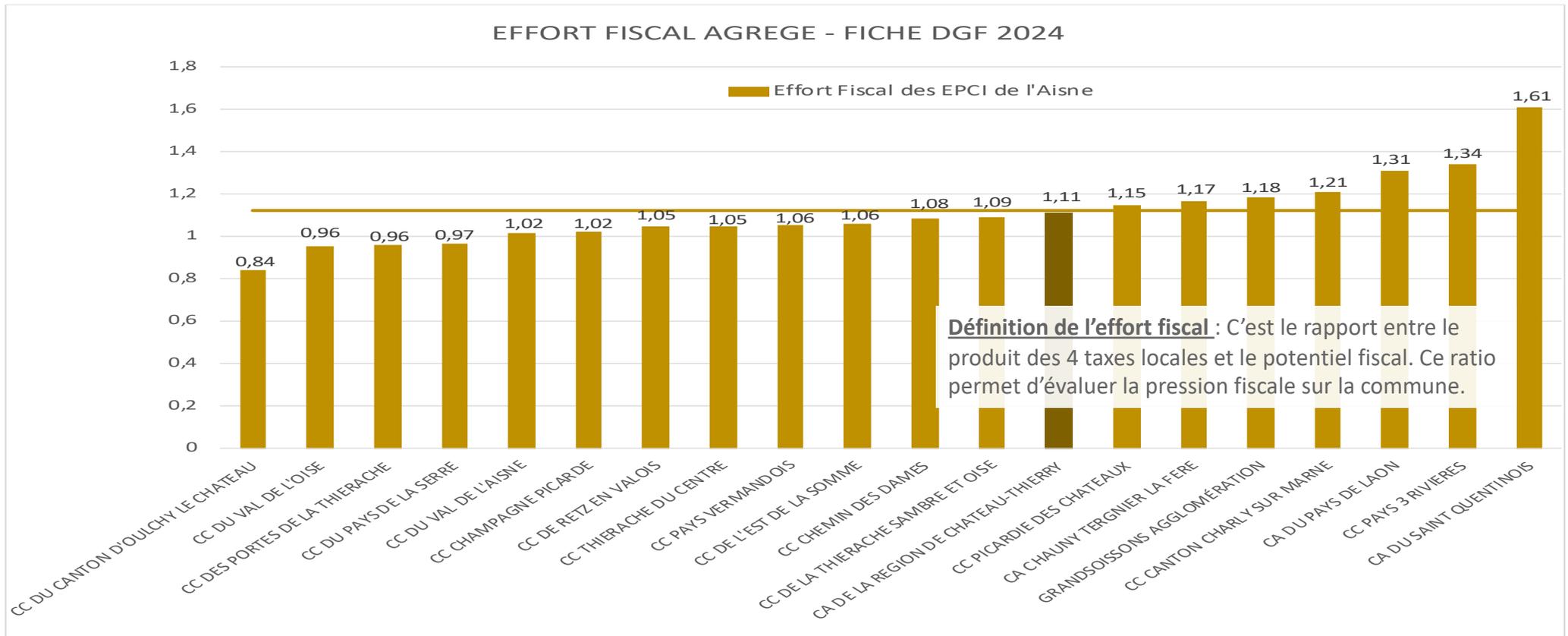
La comparaison de la CARCT (budget principal) avec un panel d'EPCI du département de l'Aisne

Une position intermédiaire de la CARCT parmi les Communautés d'Agglomération du Département de l'Aisne qui se vérifie d'ailleurs en termes de « potentiel fiscal 4 taxes / habitant »

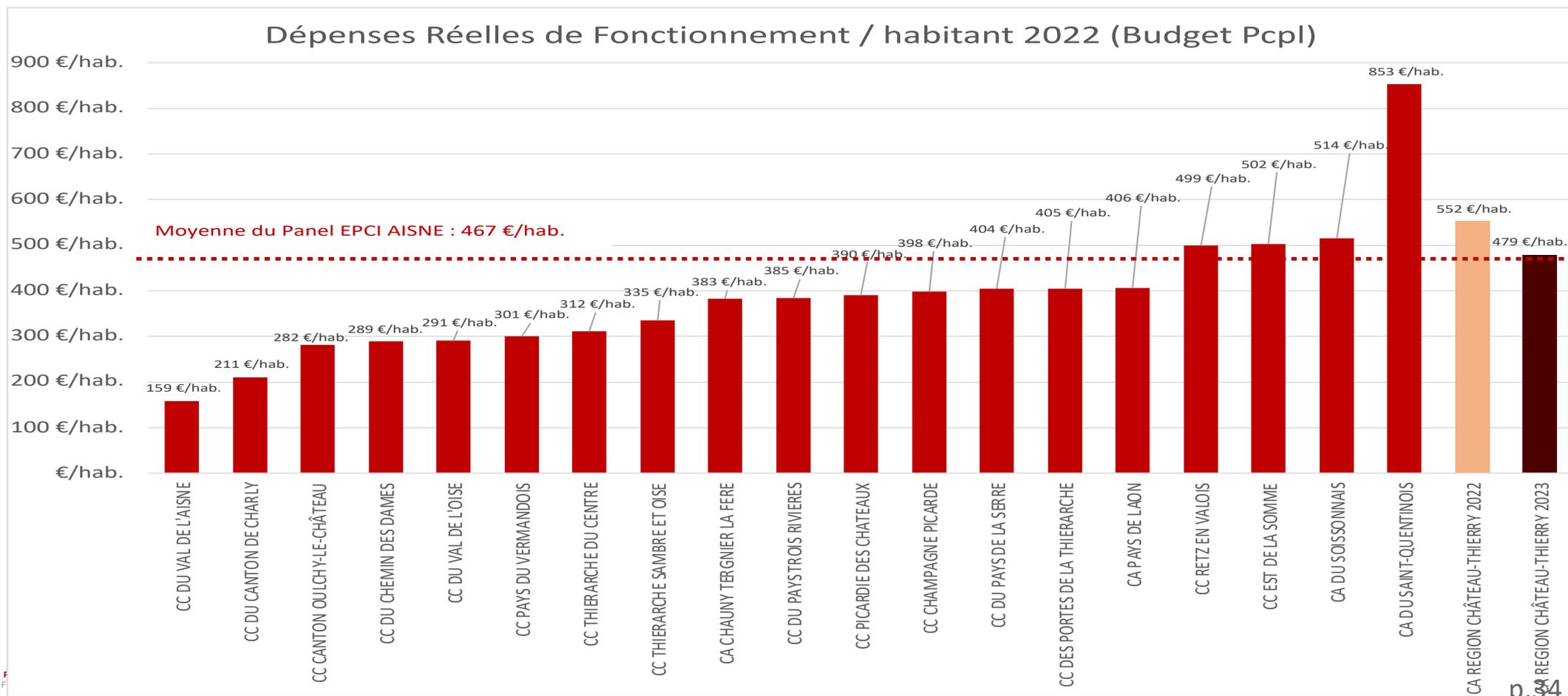


La comparaison de la CARCT (budget principal) avec un panel d'EPCI du département de l'Aisne

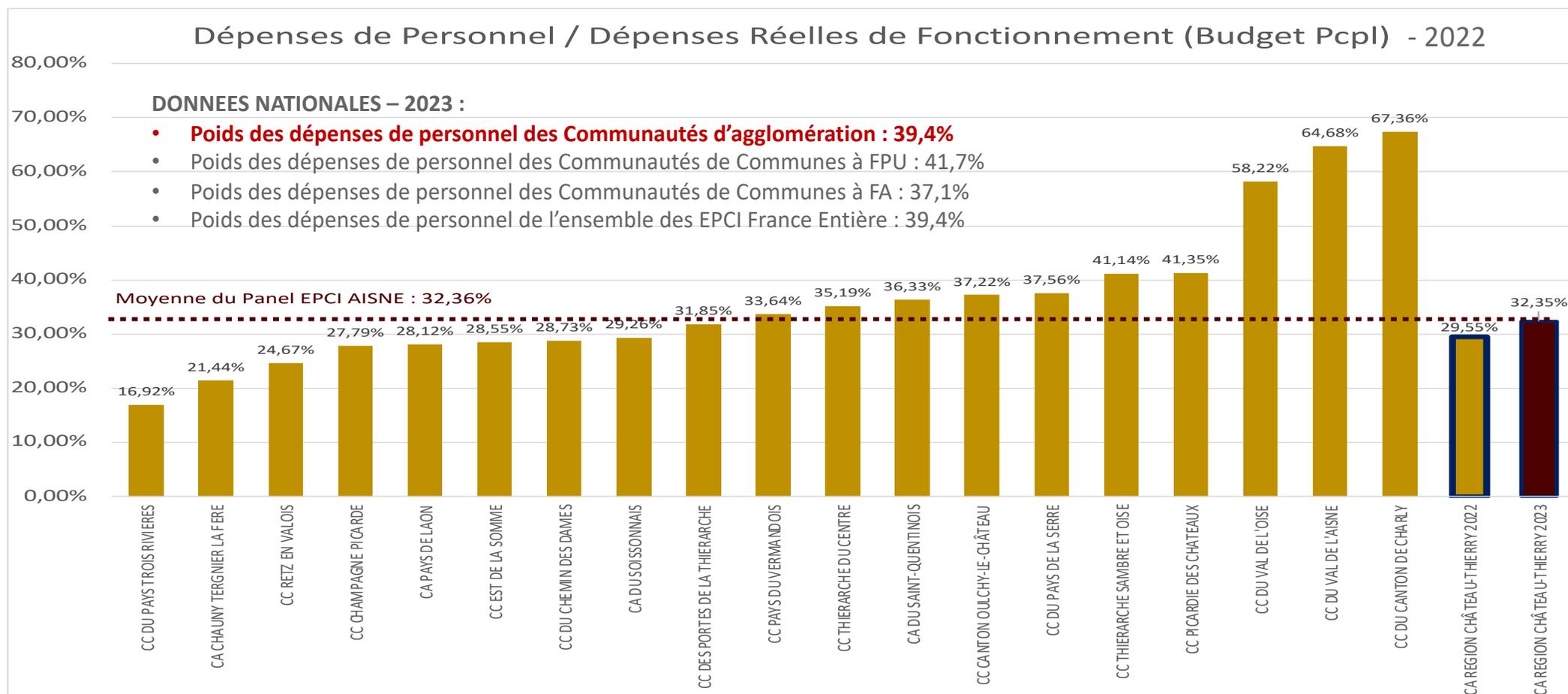
... alors qu'à contrario, en termes de pression fiscale, la CARCT affiche un effort fiscal agrégé moins important que les autres Communautés d'Agglomération du Département.



La comparaison de la CARCT (budget principal) avec un panel d'EPCI du département de l'Aisne



La comparaison de la CARCT (budget principal) avec un panel d'EPCI du département de l'Aisne



La comparaison de la CARCT (budget principal) avec un panel d'EPCI du département de l'Aisne

Il convient de noter ici que si la part des dépenses de personnel dans le budget principal de la CARCT est très proche de la part constatée dans les budgets principaux des autres EPCI du présent panel, en réalité, dans le cas de la CARCT dont les compétences sont largement tournées vers le service à la personne, une partie non négligeable du personnel communautaire est comptabilisé dans les budgets annexes.

	CA	CA	CA	CA	BP
	2020	2021	2022	2023	2024
POIDS DES DEPENSES DE PERSONNEL					
BUDGET SOINS	595 967 €	621 040 €	649 660 €	712 121 €	773 988 €
BUDGET PRESTATAIRES	2 683 010 €	2 486 734 €	3 008 299 €	3 429 951 €	3 467 333 €
BUDGET PORTAGE REPAS	286 757 €	279 632 €	296 708 €	361 060 €	332 644 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	1 237 214 €	1 230 828 €	1 450 269 €	1 594 585 €	1 720 703 €
BUDGET TRANSPORT	222 697 €	133 857 €	153 077 €	148 190 €	161 061 €
BUDGET DECHETS	479 382 €	259 062 €	289 219 €	1 157 350 €	1 504 356 €
BUDGET PRINCIPAL	8 469 160 €	8 476 787 €	9 094 708 €	8 826 078 €	9 074 668 €
TOTAL	13 974 186 €	13 487 940 €	14 941 940 €	16 229 335 €	17 034 753 €
<i>Pour info. poids du personnel OM (Budget Déchets et Fonction 812)</i>	953 204 €	1 110 592 €	1 270 684 €	1 157 350 €	1 504 356 €
<i>Pour info. poids du personnel du Budget Principal hors OM</i>	7 995 337 €	7 625 257 €	8 113 243 €	8 826 078 €	9 074 668 €

	CA	CA	CA	CA	BP
	2020	2021	2022	2023	2024
POIDS DES DEPENSES DE PERSONNEL					
BUDGET SOINS	4,3%	4,6%	4,3%	4,4%	4,5%
BUDGET PRESTATAIRES	19,2%	18,4%	20,1%	21,1%	20,4%
BUDGET PORTAGE REPAS	2,1%	2,1%	2,0%	2,2%	2,0%
BUDGET ASSAINISSEMENT	8,9%	9,1%	9,7%	9,8%	10,1%
BUDGET TRANSPORT	1,6%	1,0%	1,0%	0,9%	0,9%
BUDGET DECHETS	3,4%	1,9%	1,9%	7,1%	8,8%
BUDGET PRINCIPAL	60,6%	62,8%	60,9%	54,4%	53,3%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%
<i>Pour info. poids du personnel OM (Budget Déchets et Fonction 812)</i>	6,8%	8,2%	8,5%	7,1%	8,8%
<i>Pour info. poids du personnel du Budget Principal hors OM</i>	57,2%	56,5%	54,3%	54,4%	53,3%

La comparaison de la CARCT (budget principal) avec des moyennes nationales RH

Par ailleurs, outre le fait de constater qu'une part importante du personnel est présente dans les budgets annexes notamment de service à la personne (soit près de 45% en 2023), la CARCT se caractérise également par :

- Une proportion un peu plus importante de ses effectifs, que la moyenne nationale, sur la tranche 30 à 49 ans et inversement une proportion moins importante de ses effectifs sur la tranche moins de 25 ans à 29 ans (la part 50 ans à 60 ans et plus étant proche de la moyenne nationale) ;
- Une proportion de salariées de genre féminin bien supérieure à la proportion de salariés de genre masculin.

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR AGE - EPCI A FISCALITE PROPRE - AU 31 DECEMBRE 2022

	EPCI à F.P. au niveau national		CA REGION CHÂTEAU-THIERRY (<i>chiffres arrondis - Source RSU</i>)		
	En %		TOTAL	Hommes	Femmes
ENSEMBLE (Y COMPRIS CONTRATS AIDES)	100,00%	100,00%			
Moins de 25 ans	5,2%	12,3%	9,0%	2,0%	7,0%
De 25 à 29 ans	7,1%				
De 30 à 39 ans	21,2%	50,3%	53,0%	13,0%	40,0%
De 40 à 49 ans	29,1%				
De 50 à 54 ans	15,7%	37,4%	38,0%	8,0%	30,0%
De 55 à 59 ans	14,3%				
De 60 ans et plus	7,4%				

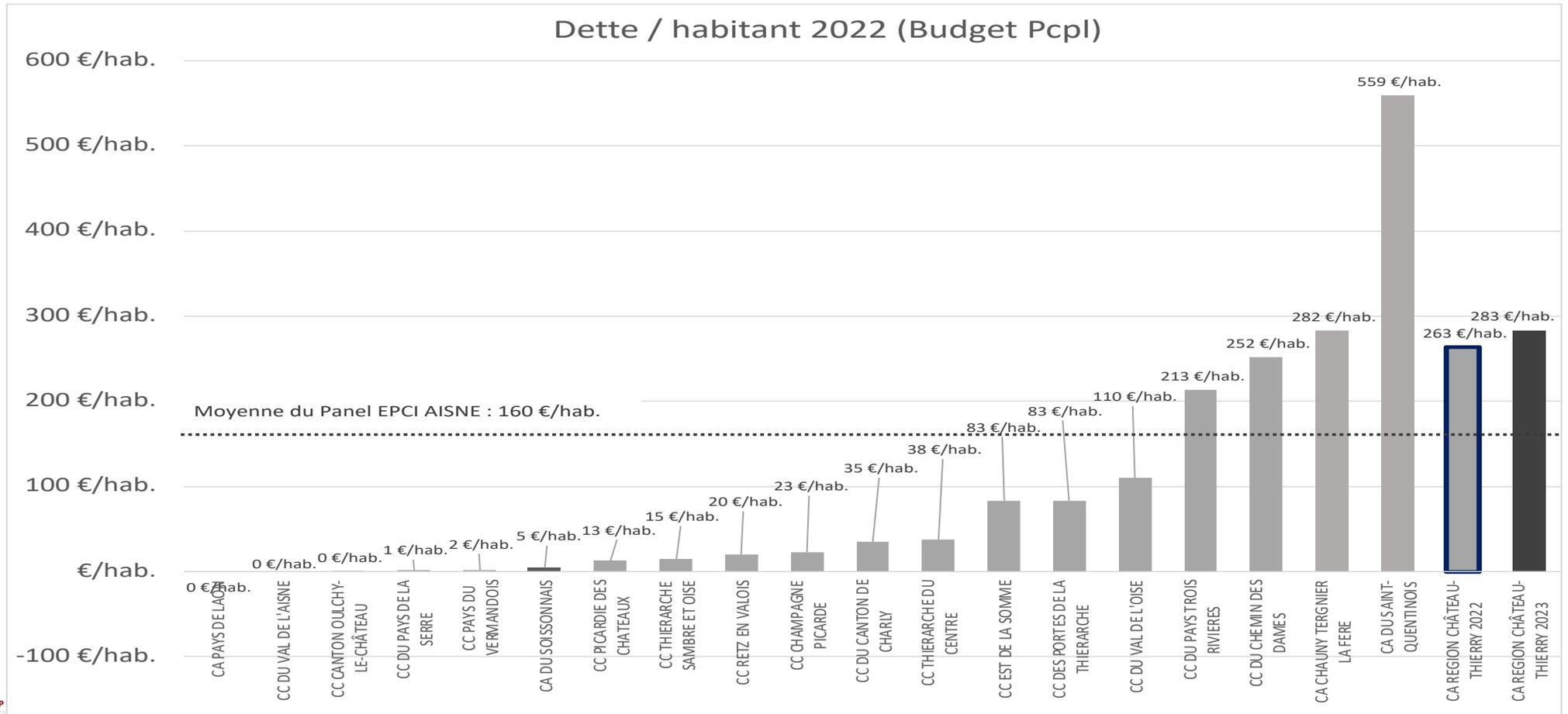
La comparaison de la CARCT (budget principal) avec des moyennes nationales RH

- Une proportion d'agents de catégorie A, 5 points inférieur à ce qui est constaté à l'échelle nationale pouvant donc poser la question d'un manque d'encadrement ;
- Inversement une proportion d'agents de catégorie C, 5 points supérieur à ce qui est constaté à l'échelle nationale (la différence constatée pouvant également raisonnablement s'expliquer par le type de compétences de services à la personne exercées par la CARCT, compétences s'appuyant plus sur des agents de catégorie C).

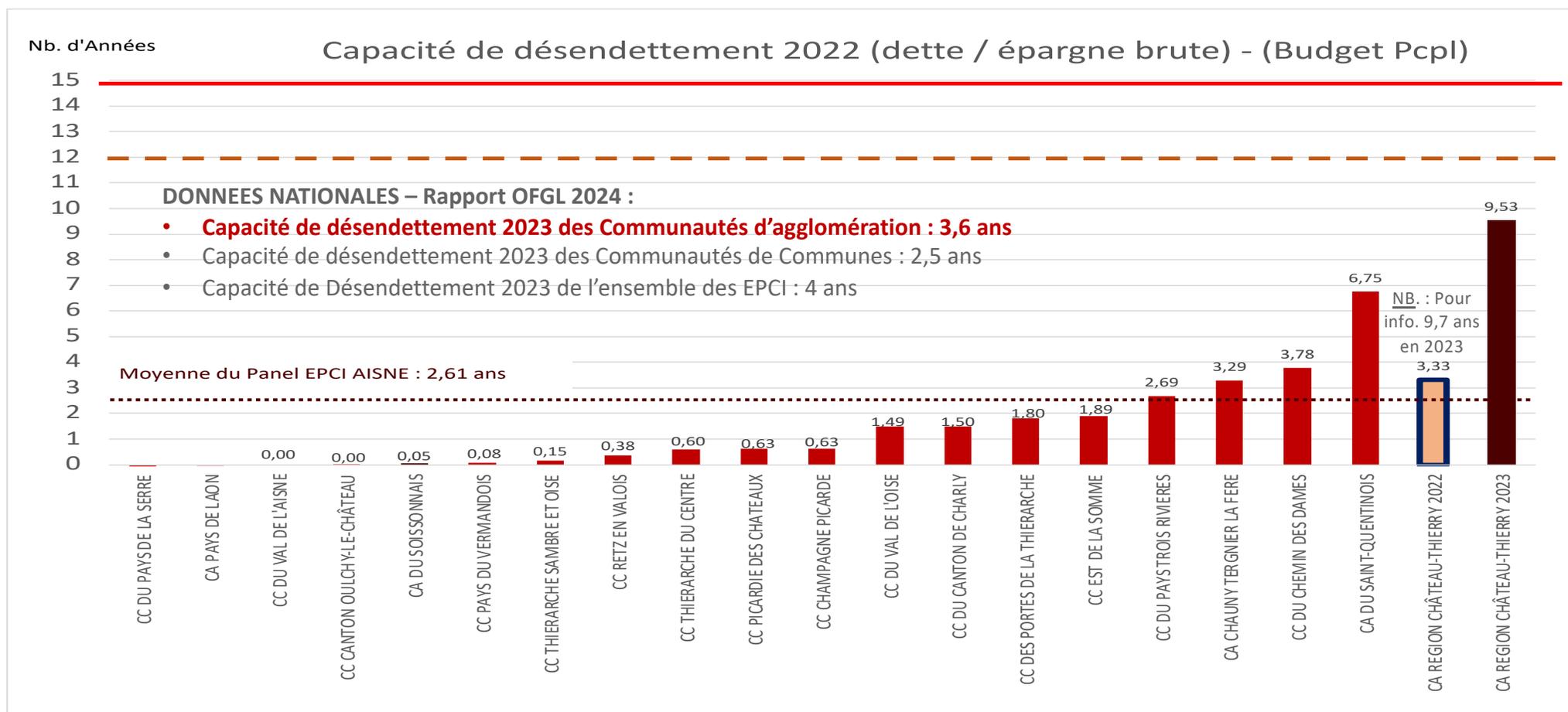
EFFECTIFS PAR STATUTS ET CATEGORIE HIERARCHIQUE - EPCI A FISCALITE PROPRE - AU 31 DECEMBRE 2022
(en milliers)

Rapport OFGL 2024	EPCI à F.P. au niveau national		CA REGION CHÂTEAU-THIERRY	
	En milliers	En %	En nombre d'agents	En %
ENSEMBLE (Y compris bénéficiaires de contrats aidés)	292,40	100,00%	404,00	100,00%
Catégorie A	47,20	16,14%	45	11,14%
Catégorie B	59,00	20,18%	83	20,54%
Catégorie C	182,60	62,45%	272	67,33%
Catégorie indéterminée	3,60	1,23%	4	0,99%

La comparaison de la CARCT (budget principal) avec un panel d'EPCI du département de l'Aisne



La comparaison de la CARCT (budget principal) avec un panel d'EPCI du département de l'Aisne



La comparaison de la CARCT (budget principal) avec les moyennes nationales

Des observations à l'échelle départementale effectuées sur une base 2022 qu'il convient ici de **compléter par un regard 2023 à l'échelle nationale avec la comparaison des ratios légaux de ce même exercice 2023** :

	Ratio 1 en €/hab. DGF	Ratio 2 en €/hab. DGF	Ratio 3 en €/hab. DGF	Ratio 4 en €/hab. DGF	Ratio 5 en €/hab. DGF	Ratio 6 en €/hab. DGF	Ratio 7 En %	Ratio 9 En %	Ratio 10 En %	Ratio 11 En %
	Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/popu- lation	Produit des impositions directes /population (recettes hors fiscalité reversée).	Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/popula- tion	Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement /population	Ratio 5 = Dette/population	Ratio 6 = DGF/population	Ratio 7 = Dépenses de personnel /DRF	Ratio 9 = Marge d'autofinanceme nt courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) /RRF	Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RR F = taux d'équipement	Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement
CU et Métropoles	476 €/hab. DGF	198 €/hab. DGF	610 €/hab. DGF	194 €/hab. DGF	676 €/hab. DGF	141 €/hab. DGF	37,9%	87,8%	31,7%	110,7%
Communautés d'Agglomération	446 €/hab. DGF	187 €/hab. DGF	550 €/hab. DGF	111 €/hab. DGF	380 €/hab. DGF	86 €/hab. DGF	39,4%	87,5%	20,2%	68,9%
Communautés de communes à FPU	373 €/hab. DGF	176 €/hab. DGF	454 €/hab. DGF	95 €/hab. DGF	204 €/hab. DGF	49 €/hab. DGF	41,7%	87,0%	21,0%	44,9%
Communautés de communes à Fiscalité Additionnelle	367 €/hab. DGF	159 €/hab. DGF	437 €/hab. DGF	84 €/hab. DGF	157 €/hab. DGF	25 €/hab. DGF	37,1%	88,5%	19,3%	36,0%
France Entière	432 €/hab. DGF	186 €/hab. DGF	537 €/hab. DGF	132 €/hab. DGF	415 €/hab. DGF	90 €/hab. DGF	39,4%	87,5%	24,6%	77,2%
Moyenne nationale de la strate (donnée CA 2023 de la CARCT)	381 €/hab. DGF	202 €/hab. DGF	450 €/hab. DGF	89 €/hab. DGF	268 €/hab. DGF	72 €/hab. DGF	40,3%	90,0%	19,7%	59,5%
CA REGION CHÂTEAU THIERRY	484 €/hab. DGF	147 €/hab. DGF	508 €/hab. DGF	51 €/hab. DGF	283 €/hab. DGF	56 €/hab. DGF	32,0%	101,9%	10,0%	55,7%

La comparaison de la CARCT (budget principal) avec les moyennes nationales

Il ressort de l'observation de ces ratios dits « légaux » les constats suivants :

EN FONCTIONNEMENT :

- ❑ Des dépenses réelles de fonctionnement / hab. 2023 de la CARCT supérieures à la moyenne nationale des CA (484€/hab. pour la CARCT contre 446€/hab. pour les Communautés d'Agglomération à l'échelle nationale) ... **alors que ...**
- ❑ Les recettes réelles de fonctionnement / hab. 2023 de la CARCT sont inférieures à la moyenne nationale des CA (508€/hab. pour la CARCT contre 550€/hab. pour les Communautés d'Agglomération à l'échelle nationale)
- ❑ Tout comme les produits d'imposition directe / hab. 2023 de la CARCT également inférieures à la moyenne nationale des CA (147€/hab. pour la CARCT contre 187€/hab. pour les Communautés d'Agglomération à l'échelle nationale)

EN INVESTISSEMENT :

- ❑ Des dépenses réelles d'investissement / hab. 2023 de la CARCT **plus de deux fois inférieures** à la moyenne nationale des CA (51€/hab. pour la CARCT contre 111€/hab. pour les Communautés d'Agglomération à l'échelle nationale) **confirmé par...**
- ❑ ... un ratio 10 de « Taux d'Équipement » comparant le poids des dépenses d'équipement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement également **deux fois inférieures** à la moyenne nationale des CA (10% des RRF pour la CARCT contre 20,2% pour les Communautés d'Agglomération à l'échelle nationale)

La comparaison de la CARCT (budget principal) avec les moyennes nationales

EN DETTE :

Si les dépenses d'équipement / hab. ou le taux d'équipement sont largement inférieurs à la moyenne des communautés d'agglomération, **la dette de la CARCT elle est moins éloignée des moyennes nationales avec :**

- Une dette / hab. 2023 de la CARCT seulement 100€/hab. inférieur à la moyenne des Communautés d'Agglomération** (283€/hab. pour la CARCT contre 380€/hab. pour les Communautés d'Agglomération à l'échelle nationale)
- Pour un « Taux d'endettement » comparant le poids de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement également inférieur** avec 55,7% des RRF pour la CARCT contre 68,9% pour les Communautés d'Agglomération à l'échelle nationale

La situation des Budgets Annexes de la CARCT

La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

L'analyse qui précède a pu mettre en exergue, outre la situation budgétaire du budget principal de la CARCT, **l'importance du poids des subventions d'équilibre versées par ce même budget aux budgets annexes de la Communauté d'Agglomération**. En effet, la CARCT se caractérise en matière de budgets annexes par la présence de **6 budgets annexes** (dont plusieurs nécessitent le versement de subventions d'équilibre de la part du budget principal) lesquels représentent désormais **45% des dépenses réelles 2023 de la Communauté** (26,5% avant le passage en REOM de la CARCT en 2023) :

	CA	CA	CA	CA	BP
POIDS DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	2024
BUDGET SOINS	877 044 €	855 069 €	859 012 €	975 218 €	1 089 827 €
BUDGET PRESTATAIRES	3 017 664 €	2 748 724 €	3 264 184 €	3 770 550 €	3 819 596 €
BUDGET PORTAGE REPAS	605 547 €	566 283 €	574 656 €	721 179 €	688 267 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	2 790 837 €	3 490 893 €	3 816 435 €	4 276 225 €	4 671 046 €
BUDGET TRANSPORT	3 259 602 €	2 666 573 €	3 067 419 €	3 381 826 €	3 586 611 €
BUDGET DECHETS	1 547 709 €	1 274 571 €	1 313 783 €	7 817 761 €	8 936 464 €
BUDGET PRINCIPAL (dont subv. Équilibre aux B.A.)	29 457 174 €	29 524 522 €	30 773 335 €	27 282 667 €	27 958 215 €
TOTAL	41 555 577 €	41 126 635 €	43 668 824 €	48 225 426 €	50 750 025 €
Pour info. poids des DRF (Budget Déchets et Fonction 812)	7 207 421 €	7 335 790 €	7 593 080 €	7 817 761 €	8 936 464 €
Pour info. poids des DRF du Budget Principal hors OM	23 797 462 €	23 463 303 €	24 494 038 €	27 282 667 €	27 958 215 €

	CA	CA	CA	CA	BP
POIDS DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	2024
BUDGET SOINS	2,1%	2,1%	2,0%	2,0%	2,1%
BUDGET PRESTATAIRES	7,3%	6,7%	7,5%	7,8%	7,5%
BUDGET PORTAGE REPAS	1,5%	1,4%	1,3%	1,5%	1,4%
BUDGET ASSAINISSEMENT	6,7%	8,5%	8,7%	8,9%	9,2%
BUDGET TRANSPORT	7,8%	6,5%	7,0%	7,0%	7,1%
BUDGET DECHETS	3,7%	3,1%	3,0%	16,2%	17,6%
BUDGET PRINCIPAL (dont subv. Équilibre aux B.A.)	70,9%	71,8%	70,5%	56,6%	55,1%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%
Pour info. poids des DRF (Budget Déchets et Fonction 812)	17,3%	17,8%	17,4%	16,2%	17,6%
Pour info. poids des DRF du Budget Principal hors OM	57,3%	57,1%	56,1%	56,6%	55,1%

La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

En termes de personnel, si les budgets annexes représentent en 2023 une proportion de 46,7% des charges de personnel, **26,9% sont affectés aux services à la personne via les budgets « Soins », « Prestataires » et « Portage de Repas »** (cf. supra).

	CA	CA	CA	CA	BP
POIDS DES DEPENSES DE PERSONNEL	2020	2021	2022	2023	2024
BUDGETS ANNEXES DE SERVICE A LA PERSONNE (SOINS, PRESTATAIRE, PORTAGE DE REPAS)	3 565 734 €	3 387 406 €	3 954 667 €	4 503 132 €	4 573 965 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	1 237 214 €	1 230 828 €	1 450 269 €	1 594 585 €	1 720 703 €
BUDGET TRANSPORT	222 697 €	133 857 €	153 077 €	148 190 €	161 061 €
BUDGET DECHETS	479 382 €	259 062 €	289 219 €	1 157 350 €	1 504 356 €
BUDGET PRINCIPAL	8 469 160 €	8 476 787 €	9 094 708 €	8 826 078 €	9 074 668 €
TOTAL	13 974 186 €	13 487 940 €	14 941 940 €	16 229 335 €	17 034 753 €
<i>Pour info. poids du personnel OM (Budget Déchets et Fonction 812)</i>	953 204 €	1 110 592 €	1 270 684 €	1 157 350 €	1 504 356 €
<i>Pour info. poids du personnel du Budget Principal hors OM</i>	7 995 337 €	7 625 257 €	8 113 243 €	8 826 078 €	9 074 668 €

	CA	CA	CA	CA	BP
POIDS DES DEPENSES DE PERSONNEL	2020	2021	2022	2023	2024
BUDGET SOINS	25,5%	25,1%	26,5%	27,7%	26,9%
BUDGET ASSAINISSEMENT	8,9%	9,1%	9,7%	9,8%	10,1%
BUDGET TRANSPORT	1,6%	1,0%	1,0%	0,9%	0,9%
BUDGET DECHETS	3,4%	1,9%	1,9%	7,1%	8,8%
BUDGET PRINCIPAL	60,6%	62,8%	60,9%	54,4%	53,3%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%
<i>Pour info. poids du personnel OM (Budget Déchets et Fonction 812)</i>	6,8%	8,2%	8,5%	7,1%	8,8%
<i>Pour info. poids du personnel du Budget Principal hors OM</i>	57,2%	56,5%	54,3%	54,4%	53,3%

La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

En termes de dette, seul le budget annexe « Assainissement » représente un encours conséquent avec 9,85M€ de dette au 31 décembre 2023 :

NB. :

Si l'analyse rétrospective est faite ici en intégrant les BP 2024, la seconde partie de document portant sur la prospective financière, repose sur les Comptes Administratifs anticipés 2024 élaborés par les services.

	CA	CA	CA	CA	BP
	2020	2021	2022	2023	2024
POIDS DE LA DETTE					
BUDGET SOINS	- €	- €	- €	- €	- €
BUDGET PRESTATAIRES	- €	- €	- €	- €	- €
BUDGET PORTAGE REPAS	- €	- €	- €	- €	- €
BUDGET ASSAINISSEMENT	12 438 818 €	11 353 264 €	10 505 348 €	9 851 621 €	8 882 744 €
BUDGET TRANSPORT	- €	- €	- €	- €	- €
BUDGET DECHETS	- €	100 500 €	75 375 €	50 250 €	23 782 €
BUDGET PRINCIPAL	17 881 266 €	16 240 390 €	14 672 827 €	16 147 278 €	16 917 842 €
TOTAL	30 320 084 €	27 694 155 €	25 253 550 €	26 049 149 €	25 824 368 €

	CA	CA	CA	CA	BP
	2020	2021	2022	2023	2024
POIDS DE LA DETTE					
BUDGET ASSAINISSEMENT	41,0%	41,0%	41,6%	37,8%	34,4%
BUDGET DECHETS	0,0%	0,4%	0,3%	0,2%	0,1%
BUDGET PRINCIPAL	59,0%	58,6%	58,1%	62,0%	65,5%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

Ceci étant rappelé, **3 budgets annexes de la CARCT (sur 6) font aujourd'hui peser sur le budget principal de la communauté un risque de croissance de la dépense avec un risque de dérive de la subvention d'équilibre versée.** Ces trois budgets annexes sont les suivants :

- ❑ **Le Budget « Transport »** dont la subvention d'équilibre prévu au budget principal se monte, pour 2024, à 1,2M€ ;
- ❑ **Le Budget « Prestataire »** dont la subvention d'équilibre prévu au budget principal se monte, pour 2024, à 447 K€.
- ❑ **Le Budget « Portage de repas »** dont la subvention d'équilibre prévu au budget principal se monte, pour 2024, à 94K€ ;

Si ces budgets sont très clairement ceux identifiés comme étant à surveiller et maîtriser, d'autres doivent néanmoins être suivis également avec soin :

- ⇒ **Soit** parce que leur équilibre budgétaire reste fragile comme c'est le cas avec le **budget « Soins »** ;
- ⇒ **Soit** parce que leur équilibre budgétaire nécessite temporairement une subvention d'équilibre comme 'est le cas avec le **budget « Assainissement »** le temps pour la communauté d'organiser une harmonisation tarifaire permettant d'atteindre un équilibre entre recettes et dépenses à court ou moyen terme ;
- ⇒ **Soit** enfin parce que leur équilibre dépend d'une recette restant incertaine / volatile comme c'est le cas avec le **budget « Déchets »** dont le niveau d'épargne est à ce jour grandement lié aux recettes de valorisation des déchets,

La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

S'agissant tout d'abord du **Budget Annexe Transport**, celui-ci est marqué par un croisement des tendances entre dépenses d'exploitation et recettes d'exploitation, avec :

- ✓ Une **stagnation des recettes du versement mobilité** lesquelles stagnent peu ou prou autour des 1,750M€ entre 2021 et 2024 (1,5M€ en 2020 et 1,8M€ en 2021) ;
- ✓ Une **baisse de la participation mobilité de la région** compensant l'exercice par la CARCT de lignes traversantes, cette participation étant passée de 927K€ en 2020, à 393K€ en 2021 (effet COVID), puis à 664K€ en 2022, 2023 et 2024 ;
- ✓ Une **forte croissance des « prestations de service »** du compte 611 qui passe de 2,7M€ en 2020 à 2,4M€ en 2021 (effet Covid) puis 2,8M€ en 2022, 3,1M€ en 2023 et 3,3M€ prévu au BP 2024). Cette évolution du compte 611 tient à la fois à l'indexation de la contribution versée au délégataire, et à la signature de plusieurs avenants dont certains sont afférents à l'extension du service transport sur le territoire :
 - Avenant 1 : Le présent avenant n° 01 a pour objet : 1 - De modifier les missions confiées au concessionnaire en ajoutant une mission de fourniture et pose de soixante-douze poteaux (mobilier) dans les communes desservies par le réseau Fablio et non pourvues de poteaux depuis l'extension du nouveau réseau en septembre dernier. Un stock de huit poteaux supplémentaires est confié au Concessionnaire pour les futurs besoins du réseau Fablio (vandalisme, extensions, ...) ; 2 - D'adapter le Plan d'amortissement contractuel pour y inclure la fourniture des poteaux par le Concessionnaire ainsi que le compte d'exploitation pour la pose.

La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

- Avenant 5 : Modification de la ligne urbaine n°3 (Brasles/ Château-Thierry) afin de desservir le secteur de l'école Juge Magnaud et du collège Jean Racine de Château-Thierry suite à la modification de la carte scolaire décidée par le conseil départemental, et afin de desservir l'avenue d'Essômes où sont installées de grandes enseignes pour éviter les correspondances aux usagers. S'ajoute l'installation d'un abri vélo sécurisé sur le parking de l'Aiguillage nécessitant la gestion par un prestataire.
- Avenant 7 : Mise en place, à titre expérimental, sur le réseau FABLIO d'un contrôleur à temps plein pour contrôler les droits d'accès des voyageurs aux véhicules de transports en commun et mise en place d'une campagne de sensibilisation à destination des usagers sur les risques encourus en cas de « fraude ».
- Avenant 8 : Pérennisation d'un contrôleur à temps plein sur le réseau FABLIO jusqu'à la fin de la DSP en 2028.
- Avenant 9 (*projet d'avenant régularisant une situation existante depuis le 1er janvier 2023.*) : 1 - Transformation de la ligne en Transport à la Demande n°12 [Château-Thierry / Rocourt-St-Martin-Coincy / Villeneuve-sur-Fère / Fère-en-Tardenois] en ligne régulière ; 2 - Prise en charge par la Communauté d'Agglomération des abonnements annuels scolaires des élèves scolarisés au Collège Jean Racine et relevant du secteur scolaire de l'école Juge Magnaud, suite à la modification de la carte scolaire (2022-2023).

La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

L'ensemble des avenant sus-évoqués ont conduit, en sus de l'indexation de la cotisation payée au délégataire, aux augmentations de coût suivants :

Détail du Coût des avenant de DSP par rapport à la cotisation initiale	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CFF (cotisation payée au délégataire)	1 067 961 €	2 138 369 €	2 165 030 €	2 239 588 €	2 316 472 €	2 322 477 €
Avenant 1	0 €	26 104 €	4 059 €	4 059 €	4 059 €	4 059 €
Avenant 5	0 €	0 €	0 €	11 806 €	33 113 €	33 113 €
Avenant 7	0 €	0 €	0 €	0 €	21 037 €	0 €
Avenant 8	0 €	0 €	0 €	0 €	14 028 €	42 084 €
Avenant 9						220 598 €
Indexation	28 395 €	50 309 €	73 464 €	231 277 €	350 000 €	395 000 €
TOTAL	1 096 355 €	2 214 782 €	2 242 553 €	2 486 731 €	2 738 709 €	3 017 332 €
Recettes réelles	245 359 €	151 117 €	211 173 €	249 169 €		
Recettes estimées	140 307 €	277 944 €	279 715 €	281 204 €	282 475 €	283 677 €

puis 110 300€/an
(projet d'avenant n°9)

Des phénomènes qui conduisent in fine à une **forte augmentation de la subvention d'équilibre** que le budget principal de la CARCT doit verser chaque année au budget annexe « Transport de la CARCT », lequel affiche de surcroît des **résultats 2023 reportés sur 2024 négatifs de -250K€** :

La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

BUDGET TRANSPORT							
Section de Fonctionnement		CA	CA	CA	CA	BP	
		2020	2021	2022	2023	2024	
FONCTIONNEMENT	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
	<i>Dont Chapitre 73 (versement mobilité)</i>		1 525 402 €	1 758 675 €	1 839 793 €	1 756 466 €	1 730 000 €
	<i>Dont Chapitre 74 (subv. Exploitation)</i>		1 753 635 €	876 174 €	1 231 977 €	721 367 €	678 781 €
	<i>Dont Chapitre 77 (produits exceptionnels)</i>		- €	39 808 €	42 €	914 539 €	1 200 000 €
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES		3 281 808 €	2 676 057 €	3 077 232 €	3 392 372 €	3 614 849 €
	<i>Dont subvention d'Equilibre *</i>		<i>826 610 €</i>	<i>482 583 €</i>	<i>567 696 €</i>	<i>876 574 €</i>	<i>1 200 000 €</i>
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
	<i>Dont Chapitre 011 (yc prestation de service)</i>		2 857 471 €	2 444 247 €	2 867 722 €	3 141 708 €	3 326 450 €
	<i>Dont Chapitre 012 (personnel)</i>		222 697 €	133 857 €	153 077 €	148 190 €	161 061 €
	<i>Dont Chapitre 65 (participation)</i>		25 434 €	48 635 €	42 665 €	84 465 €	94 500 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES		3 259 602 €	2 666 573 €	3 067 419 €	3 381 826 €	3 586 611 €	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENTE - Brute (1)		22 206 €	9 484 €	9 813 €	10 546 €	28 238 €	
<i>(1) : Recettes Réelles de Fonctionnement - Dépenses réelles de Fonctionnement</i>							
DETTE	ENCOURS DE DETTE AU 31/12/N		- €	- €	- €	- €	
	CAPACITE DE DESENDETTEMENT		0,0 ans	0,0 ans	0,0 ans	0,0 ans	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENTE - Nette (2)		22 206 €	9 484 €	9 813 €	10 546 €	28 238 €	
<i>(2) : CAF brute - remboursement annuel du capital de la dette</i>							
FDR	FONDS DE ROULEMENT		7 951 €	30 155 €	7 587 €	- 23 524 €	
						- 250 330 €	

La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

S'agissant du **Budget Annexe Prestataires** (« Aides à domicile »), celui-ci est clairement impacté par un **différentiel important entre la croissance des recettes tarifaires en registrées en comptabilité M22 en chapitre 73, et les charges de personnel qui constituent l'essentiel des dépenses de fonctionnement de ce budget** (plus de 90% des charges). En effet :

- ✓ Si les **charges d'exploitation (dont le personnel représente 91% d'entre elles)**, après avoir légèrement baissé en 2021 par rapport à 2020 du fait de la situation de pandémie du COVID, augmentent à compter de 2022 de +18,8% entre 2022/2021 et + 15,5% entre 2023/2022 ...
- ✓ ... Dans le même temps, là aussi après une légère baisse en 2021 par rapport à 2020 du fait de la situation de pandémie du COVID, **les recettes tarifaires** prises en charge par le Département ou payées par l'utilisateur (voire des tiers financeurs) augmentent de seulement à compter de 2022 de +6,1% entre 2022/2021 et + 4,8% entre 2023/2022 (avec même une baisse des recettes perçues auprès de l'utilisateur en 2023 de -10,2% par rapport à 2022 compensée par une hausse plus importante des recettes du département sur la même période de +11,4%).

Eu égard au fait que les montants impactés par ces évolutions étaient en 2020 de montants relativement équivalents (3,02M€ pour les charges d'exploitation et 2,78M€ pour les recettes tarifaires soit un différentiel de seulement 234K€), la différence d'évolution constatée sur les flux susvisés a eu rapidement sur la période 2020-2023 un impact budgétaire pour le B.A. « Prestataire » le différentiel entre charges d'exploitation et recettes tarifaires ayant atteint 680K€ en 2023 (soit 3,3 fois plus que le différentiel constaté en 2020) justifiant ainsi une hausse non négligeable de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe « Prestataires ».

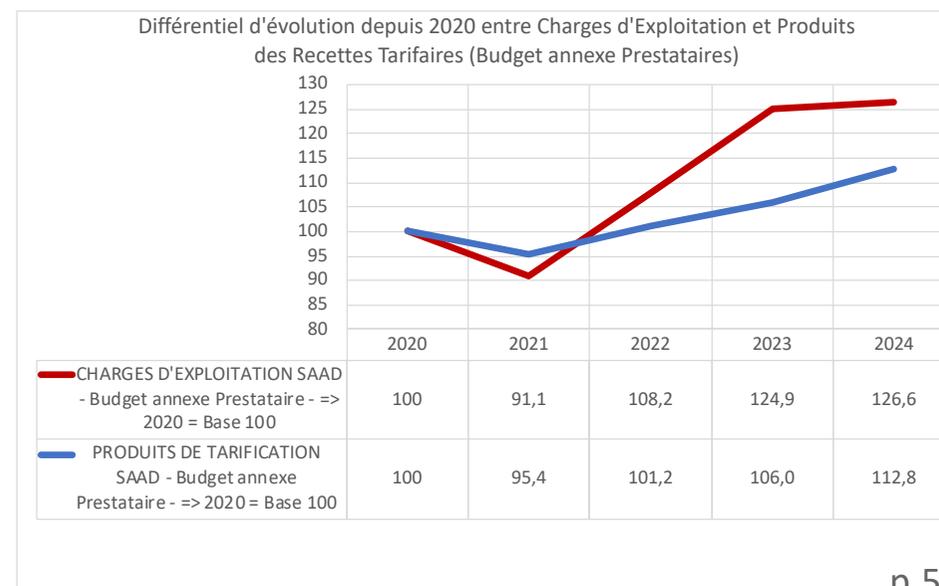
La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

BUDGET ANNEXE PRESTATAIRE - SERVICE D'AIDE A DOMICILE (SAAD)					
	CA	CA	CA	CA	BP
	2020	2021	2022	2023	2024
CHARGES D'EXPLOITATION	3 017 681 €	2 748 743 €	3 264 185 €	3 770 550 €	3 819 596 €
<i>Evolution en Euros N-1 / N</i>		- 268 938 €	515 442 €	506 365 €	49 046 €
<i>Evolution en % N-1 / N</i>		-8,9%	18,8%	15,5%	1,3%
Charges d'Exploitation (hors personnel)	187 201 €	196 711 €	207 798 €	220 438 €	224 635 €
<i>Evolution en Euros N-1 / N</i>		9 510 €	11 087 €	12 640 €	4 197 €
<i>Evolution en % N-1 / N</i>		5,1%	5,6%	6,1%	1,9%
Charges de Personnel	2 683 017 €	2 487 168 €	3 008 299 €	3 429 951 €	3 467 333 €
<i>Evolution en Euros N-1 / N</i>		- 195 849 €	521 131 €	421 651 €	37 383 €
<i>Evolution en % N-1 / N</i>		-7,3%	21,0%	14,0%	1,1%
Charges de Structure (hors Dotation Amortiss.)	147 463 €	64 864 €	48 088 €	120 161 €	127 628 €
<i>Evolution en Euros N-1 / N</i>		- 82 599 €	- 16 776 €	72 073 €	7 467 €
<i>Evolution en % N-1 / N</i>		-56,0%	-25,9%	149,9%	6,2%

	CA	CA	CA	CA	BP
	2020	2021	2022	2023	2024
PRODUITS DE TARIFICATION *	2 783 523 €	2 654 888 €	2 816 230 €	2 951 602 €	3 139 118 €
<i>Evolution en Euros N-1 / N</i>		- 128 635 €	161 343 €	135 372 €	187 516 €
<i>Evolution en % N-1 / N</i>		-4,6%	6,1%	4,8%	6,4%
Produits à la charge du Département (hors EHPAD)	1 888 975 €	1 810 736 €	1 912 463 €	2 130 664 €	2 297 200 €
<i>Evolution en Euros N-1 / N</i>		- 78 239 €	101 727 €	218 201 €	166 536 €
<i>Evolution en % N-1 / N</i>		-4,1%	5,6%	11,4%	7,8%
Produits à la charge de l'utilisateur	807 957 €	753 791 €	795 075 €	714 126 €	718 208 €
<i>Evolution en Euros N-1 / N</i>		- 54 166 €	41 284 €	- 80 949 €	4 082 €
<i>Evolution en % N-1 / N</i>		-6,7%	5,5%	-10,2%	0,6%
Produits à la charge d'autres financeurs	86 590 €	90 361 €	108 693 €	106 813 €	123 710 €
<i>Evolution en Euros N-1 / N</i>		3 771 €	18 332 €	- 1 880 €	16 897 €
<i>Evolution en % N-1 / N</i>		4,4%	20,3%	-1,7%	15,8%

* Hors remboursement de salaires (assurance), autres produits de gestion courante et produits exceptionnels,

Cette différence entre charges et recettes et la dynamique des évolutions de chacun de ces flux alors que le service proposé ne semble pas avoir connu d'évolution notable sur la période, interrogent d'autant que le BP 2024 ne semble prévoir que +1,1% de charges de personnel en 2024 par rapport à 2023 ce qui représenterait une rupture par rapport aux années précédentes.



La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

BUDGET PRESTATAIRE						
	Section de Fonctionnement	CA	CA	CA	CA	BP
		2020	2021	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	<i>Dont Chapitre 73 (Produits de tarification : usagers, Départ., autres)</i>	2 783 520 €	2 654 885 €	2 816 230 €	2 951 602 €	3 139 118 €
	<i>Dont Chapitre 74 (subv. Exploitation / Equilibre enregistrée en 77 sur 2023) *</i>	78 073 €	18 383 €	229 063 €	424 078 €	544 320 €
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES	2 970 149 €	2 809 893 €	3 164 603 €	3 659 595 €	3 867 875 €
	<i>Dont subvention d'Equilibre *</i>	- €	- €	141 000 €	318 134 €	447 000 €
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	<i>Dont Chapitre 011 (yc prestation de service)</i>	231 084 €	246 641 €	252 281 €	294 709 €	338 763 €
	<i>Dont Chapitre 012 (personnel)</i>	2 683 010 €	2 486 734 €	3 008 299 €	3 429 951 €	3 467 333 €
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES	3 017 664 €	2 748 724 €	3 264 184 €	3 770 550 €	3 819 596 €
		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENT - Brute (1)	- 47 515 €	61 169 €	- 99 581 €	- 110 955 €
	<i>(1) : Recettes Réelles de Fonctionnement - Dépenses réelles de Fonctionnement</i>					
DETTE	ENCOURS DE DETTE AU 31/12/N	- €	- €	- €	- €	- €
	CAPACITE DE DESENETTEMENT	0,0 ans	0,0 ans	0,0 ans	0,0 ans	0,0 ans
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENT - Nette (2)	- 47 515 €	61 169 €	- 99 581 €	- 110 955 €	48 279 €
	<i>(2) : CAF brute - remboursement annuel du capital de la dette</i>					
FDR	FONDS DE ROULEMENT	85 048 €	27 477 €	122 949 €	71 321 €	- 37 573 €

A noter ici que la subvention d'équilibre ayant été parfois versée en chapitre 74 et parfois en chapitre 77 comme en 2023, les flux exceptionnels enregistrés en charges en 67 et en recettes en 77 n'ont pas, en toute connaissance de cause, été retraités contrairement à ce qui a été pratiqués sur le budget principal

La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

S'agissant du **Budget Annexe Portage de Repas**, celui-ci est, dans une moindre mesure que le budget annexe « Prestataire », lui aussi sujet à une croissance de ses charges plus prononcée que la croissance des recettes tarifaires, ce décrochage entre les deux évolutions se concentrant cette fois-ci sur l'exercice 2023 uniquement.

En effet, alors que les charges d'exploitation entre 2022 et 2023 augmentent de +25,5% soit +146K€ (+32,6% pour les charges d'exploitation courantes et +21,7% pour les charges de personnel), dans le même temps, les recettes tarifaires n'ont augmenté que de +2,7% entre 2022 et 2023.

Un différentiel d'évolution entre charges et recettes qui a entraîné une hausse de +62K€ de la subvention d'équilibre 2023 versée par le budget principal au budget annexe « portage de repas » par rapport à la subvention 2022.

A noter que la subvention d'équilibre 2024 (BP) a été fixée de façon prévisionnelle à 94K€ (soit une baisse de – 100 K€ environ par rapport à 2023) ceci sur la base des prévisions suivantes :

- ✓ Baisse des charges d'exploitation de -4,6% (- 33K€) par rapport aux dépenses réalisées en 2023
- ✓ Hausse des recettes tarifaires de +27,3% (+128 K€) par rapport aux recettes réalisées en 2023

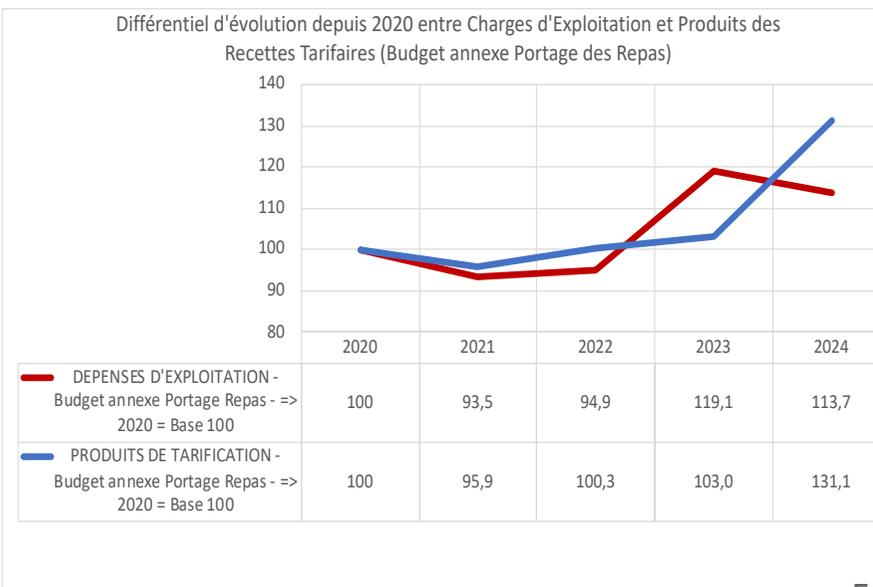
La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS					
	CA	CA	CA	CA	BP
	2020	2021	2022	2023	2024
CHARGES D'EXPLOITATION	605 562 €	566 300 €	574 656 €	721 179 €	688 267 €
<i>Evolution en €uros N-1 / N</i>		- 39 262 €	8 355 €	146 524 €	- 32 913 €
<i>Evolution en % N-1 / N</i>		-6,5%	1,5%	25,5%	-4,6%
Charges d'Exploitation (hors personnel)	291 462 €	264 104 €	255 621 €	338 880 €	332 969 €
<i>Evolution en €uros N-1 / N</i>		- 27 358 €	- 8 483 €	83 259 €	- 5 911 €
<i>Evolution en % N-1 / N</i>		-9,4%	-3,2%	32,6%	-1,7%
Charges de Personnel	286 765 €	279 637 €	296 708 €	361 060 €	332 644 €
<i>Evolution en €uros N-1 / N</i>		- 7 127 €	17 071 €	64 352 €	- 28 416 €
<i>Evolution en % N-1 / N</i>		-2,5%	6,1%	21,7%	-7,9%
Charges de Structure (hors Dotation Amortist.)	27 336 €	22 559 €	22 326 €	21 239 €	22 654 €
<i>Evolution en €uros N-1 / N</i>		- 4 777 €	- 233 €	- 1 087 €	1 415 €
<i>Evolution en % N-1 / N</i>		-17,5%	-1,0%	-4,9%	6,7%

	CA	CA	CA	CA	BP
	2020	2021	2022	2023	2024
PRODUITS DE TARIFICATION *	457 994 €	439 232 €	459 169 €	471 630 €	600 427 €
<i>Evolution en €uros N-1 / N</i>		- 18 762 €	19 937 €	12 461 €	128 797 €
<i>Evolution en % N-1 / N</i>		-4,1%	4,5%	2,7%	27,3%
Produits à la charge du Département (hors EHPAD)	30 662 €	25 813 €	25 977 €	28 911 €	28 919 €
<i>Evolution en €uros N-1 / N</i>		- 4 849 €	164 €	2 935 €	7 €
<i>Evolution en % N-1 / N</i>		-15,8%	0,6%	11,3%	0,0%
Produits à la charge de l'usager	427 332 €	413 418 €	433 192 €	442 719 €	571 508 €
<i>Evolution en €uros N-1 / N</i>		- 13 914 €	19 773 €	9 527 €	128 790 €
<i>Evolution en % N-1 / N</i>		-3,3%	4,8%	2,2%	29,1%

* Hors remboursement de salaires (assurance), autres produits de gestion courante et produits exceptionnels,

Deux hypothèses d'évolution ambitieuses et optimistes qu'il conviendra de confirmer rapidement afin de s'assurer que la subvention d'équilibre prévue au BP 2024 ne soit pas trop éloignée de la réalité des comptes 2024, toute dérive éventuelle risquant alors de peser de nouveau sur le budget principal.



La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

BUDGET PORTAGE REPAS						
Section de Fonctionnement		CA	CA	CA	CA	BP
		2020	2021	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	<i>Dont Chapitre 73 (Produits de tarification : usagers, Départ., autres)</i>	457 993 €	439 231 €	459 169 €	471 630 €	600 427 €
	<i>Dont Chapitre 74 (subv. Exploitation - Subv. Equilibre)</i>	131 008 €	137 349 €	133 419 €	195 318 €	94 000 €
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES	624 029 €	583 705 €	597 050 €	720 476 €	700 700 €
	<i>Dont subvention d'Equilibre *</i>	<i>131 008 €</i>	<i>137 349 €</i>	<i>133 419 €</i>	<i>195 318 €</i>	<i>94 000 €</i>
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	<i>Dont Chapitre 011 (yc prestation de service)</i>	314 605 €	283 095 €	271 766 €	359 355 €	354 405 €
	<i>Dont Chapitre 012 (personnel)</i>	286 757 €	279 632 €	296 708 €	361 060 €	332 644 €
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES	605 547 €	566 283 €	574 656 €	721 179 €	688 267 €
		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENTE - Brute (1)	18 482 €	17 422 €	22 394 €	- 703 €
DETTE	ENCOURS DE DETTE AU 31/12/N	- €	- €	- €	- €	- €
	CAPACITE DE DESENETTEMENT	0,0 ans	0,0 ans	0,0 ans	0,0 ans	0,0 ans
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENTE - Nette (2)	18 482 €	17 422 €	22 394 €	- 703 €	12 434 €
FDR	FONDS DE ROULEMENT	22 814 €	28 297 €	30 119 €	37 121 €	36 187 €

(1) : Recettes Réelles de Fonctionnement - Dépenses réelles de Fonctionnement

(2) : CAF brute - remboursement annuel du capital de la dette

La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

BUDGET ANNEXE SERVICE SOINS (SSIAD de l'Ourcq et du Surmelin - Secteurs Personnes âgées et Personnes handicapées)

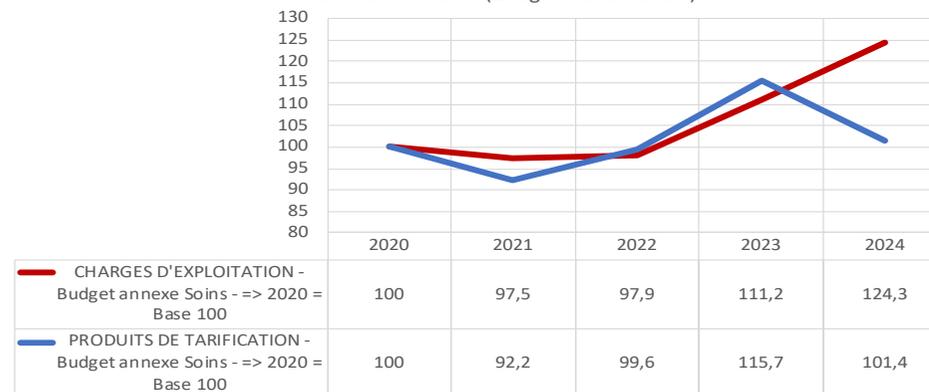
	CA	CA	CA	CA	BP
	2020	2021	2022	2023	2024
CHARGES D'EXPLOITATION	877 044 €	855 069 €	859 012 €	975 218 €	1 089 827 €
<i>Evolution en Euros N-1/N</i>		- 21 975 €	3 943 €	116 206 €	114 608 €
<i>Evolution en % N-1/N</i>		-2,5%	0,5%	13,5%	11,8%
<i>Charges d'Exploitation (hors personnel)</i>	260 435 €	212 205 €	179 418 €	231 285 €	266 167 €
<i>Evolution en Euros N-1/N</i>		- 48 230 €	- 32 787 €	51 867 €	34 882 €
<i>Evolution en % N-1/N</i>		-18,5%	-15,5%	28,9%	15,1%
<i>Charges de Personnel</i>	595 967 €	621 040 €	649 660 €	712 121 €	773 988 €
<i>Evolution en Euros N-1/N</i>		25 073 €	28 620 €	62 462 €	61 867 €
<i>Evolution en % N-1/N</i>		4,2%	4,6%	9,6%	8,7%
<i>Charges de Structure (hors Dotation Amortiss.)</i>	20 642 €	21 825 €	29 935 €	31 812 €	49 672 €
<i>Evolution en Euros N-1/N</i>		1 182 €	8 110 €	1 877 €	17 860 €
<i>Evolution en % N-1/N</i>		5,7%	37,2%	6,3%	56,1%

	CA	CA	CA	CA	BP
	2020	2021	2022	2023	2024
PRODUITS DE TARIFICATION *	967 868 €	892 318 €	963 915 €	1 119 738 €	981 752 €
<i>Evolution en Euros N-1/N</i>		- 75 549 €	71 597 €	155 822 €	- 137 986 €
<i>Evolution en % N-1/N</i>		-7,8%	8,0%	16,2%	-12,3%
<i>Produits à la charge de l'Assurance Maladie (hors EHPAD)</i>	967 868 €	892 318 €	963 915 €	1 119 738 €	981 752 €
<i>Evolution en Euros N-1/N</i>		- 75 549 €	71 597 €	155 822 €	- 137 986 €
<i>Evolution en % N-1/N</i>		-7,8%	8,0%	16,2%	-12,3%

* Hors remboursement de salaires (assurance), autres produits de gestion courante et produits exceptionnels

S'agissant du **Budget Annexe Soins**, lequel ne perçoit pas de subvention d'équilibre, celui-ci présente un autofinancement relativement stable sur la période 2020-2023 avec des charges et recettes évoluant sur des pourcentages sensiblement similaires. **A l'inverse, le BP 2024 présente, dans les prévisions, un croisement des courbes avec une évolution des charges importantes (+11,8%) alors que dans le même temps les recettes sont anticipées à la baisse (-12,3%).**

Différentiel d'évolution depuis 2020 entre Charges d'Exploitation et Produits des Recettes Tarifaires (Budget annexe Soins)



La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

BUDGET SOINS						
	Section de Fonctionnement	CA	CA	CA	CA	BP
		2020	2021	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	<i>Dont Chapitre 73 (produits assurance maladie)</i>	967 868 €	892 318 €	963 915 €	1 119 738 €	981 752 €
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES	981 847 €	922 307 €	986 681 €	1 133 524 €	990 414 €
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	<i>Dont Chapitre 011 (yc prestation de service)</i>	278 630 €	234 028 €	209 351 €	251 258 €	300 218 €
	<i>Dont Chapitre 012 (personnel)</i>	595 967 €	621 040 €	649 660 €	712 121 €	773 988 €
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES	877 044 €	855 069 €	859 012 €	975 218 €	1 089 827 €
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENTE - Brute (1)	104 803 €	67 238 €	127 669 €	158 306 €	- 99 413 €
	<i>(1) : Recettes Réelles de Fonctionnement - Dépenses réelles de Fonctionnement</i>					
DETTE	ENCOURS DE DETTE AU 31/12/N	- €	- €	- €	- €	- €
	CAPACITE DE DESENDETTEMENT	0,0 ans	0,0 ans	0,0 ans	0,0 ans	0,0 ans
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENTE - Nette (2)	104 803 €	67 238 €	127 669 €	158 306 €	- 99 413 €
	<i>(2) : CAF brute - remboursement annuel du capital de la dette</i>					
FDR	FONDS DE ROULEMENT	68 029 €	114 833 €	187 026 €	127 056 €	105 246 €

La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

Concernant enfin les budgets **Assainissement**, d'une part, et **Déchets**, d'autre part, les observations suivantes peuvent être effectuées :

❑ **Budget Assainissement** : Le service assainissement relève de la catégorie des SPIC (service public industriel et commercial). Selon l'article L. 2224-1 du CGCT « *Les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses* ». Autrement dit, à terme, **la CARCT doit pouvoir équilibrer le budget assainissement par la seule redevance du même nom**. Cependant, l'article L. 2224-2 du CGCT modifié par la loi 3DS permet aux communautés compétentes en eau et assainissement de prendre en charge, temporairement, dans leur budget propre (budget principal) des dépenses au titre des SPIC dans les deux cas suivants :

1. Lorsque le fonctionnement du service public exige la **réalisation d'investissements** qui, en raison de leur importance, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
2. Pendant la **période d'harmonisation des tarifications de l'eau et de l'assainissement** après la prise de compétence par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

C'est dans ce cadre que la CARCT verse une subvention d'équilibre au budget annexe assainissement depuis 2023, pour 378K€ en 2023 (CA) et 160K€ en 2024 (BP).

La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

S'il est logique que la subvention d'équilibre diminue au fil des années et de l'avancée de l'harmonisation tarifaire **il conviendra néanmoins de suivre notamment le compte 611 « Sous-traitance générale »** qui est passé sur la période de 120K€ en 2020, à 228 K€ en 2021, **188 K€ en 2022, puis à 842K€ en 2023** (ayant participé au besoin de versement d'une subvention d'équilibre cette année-là) et 759 K€ prévus au BP 2024.

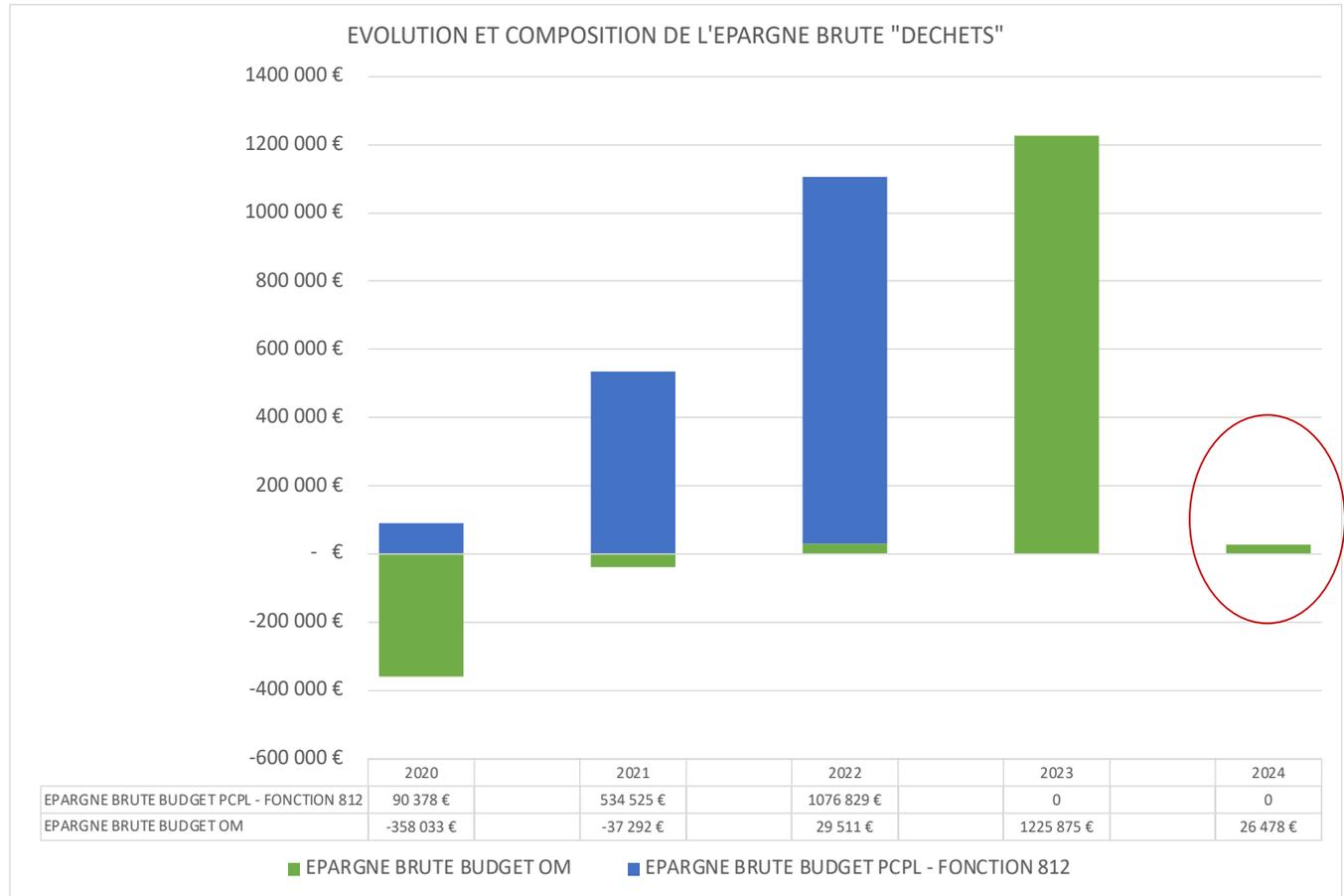
Une subvention d'équilibre 2023 sans laquelle l'épargne nette 2023 aurait été encore plus négative qu'elle ne l'a été au compte administratif 2023 (-145K€) sachant que le budget assainissement avait déjà enregistré deux épargnes nettes négatives en 2020 et 2021 du fait d'une annuité de remboursement du capital de la dette très importante sur ces 2 années (1,6M€/an), annuité étant désormais inférieure à 1M€/an depuis 2023.

BUDGET ASSAINISSEMENT						
FONCTIONNEMENT	Section de Fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	<i>Dont Chapitre 70 (redevances)</i>	3 896 137 €	4 135 946 €	4 855 802 €	4 556 577 €	5 734 363 €
	<i>Dont Chapitre 74 (subv. Exploitation)</i>	160 478 €	167 198 €	58 188 €	76 333 €	95 051 €
	<i>Dont Chapitre 77 (produits exceptionnels)</i>	3 382 €	232 530 €	347 261 €	442 042 €	160 000 €
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES	4 097 298 €	4 549 959 €	5 276 690 €	5 092 678 €	6 003 664 €
	<i>Dont subvention d'Equilibre *</i>	Nc.	Nc.	Nc.	378 000 €	160 000 €
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	<i>Dont Chapitre 011 (yc prestation de service)</i>	1 290 117 €	1 691 159 €	1 929 251 €	2 339 836 €	2 649 994 €
	<i>Dont Chapitre 012 (personnel)</i>	1 237 214 €	1 230 828 €	1 450 269 €	1 594 585 €	1 720 703 €
<i>Dont Chapitre 66 (frais financiers)</i>	262 439 €	248 483 €	247 683 €	244 910 €	231 864 €	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES	2 790 837 €	3 490 893 €	3 816 435 €	4 276 225 €	4 671 046 €	
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENTE - Brute (1)	1 306 461 €	1 059 066 €	1 460 255 €	816 453 €	1 332 618 €
	<small>(1) : Recettes Réelles de Fonctionnement - Dépenses réelles de Fonctionnement</small>					
DETTE	ENCOURS DE DETTE AU 31/12/N	12 438 818 €	11 353 264 €	10 505 348 €	9 851 621 €	8 882 744 €
	CAPACITE DE DESENETTEMENT	9,5 ans	10,7 ans	7,2 ans	12,1 ans	6,7 ans
INVESTISSEMENT	Section d'Investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	992 392 €	725 951 €	768 753 €	1 404 476 €	8 350 388 €
	<i>Dont Emprunt - 16</i>	392 488 €	49 000 €	290 156 €	308 348 €	4 396 019 €
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 053 450 €	2 678 310 €	3 253 587 €	3 980 875 €	10 378 242 €
	<i>Dont remboursement en capital des Emprunts - 16</i>	1 641 629 €	1 604 360 €	1 072 237 €	962 075 €	968 877 €
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENTE - Nette (2)	- 335 168 €	- 545 294 €	388 018 €	- 145 622 €	363 741 €
	<small>(2) : CAF brute - remboursement annuel du capital de la dette</small>					
FDR	FONDS DE ROULEMENT	3 847 684 €	4 039 598 €	3 151 140 €	2 126 559 €	695 235 €

La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

☐ **Budget Déchets** : Enfin le budget Déchets, qui retrace comptablement depuis 2023 l'ensemble des flux OM suite au passage à la REOMI pour l'ensemble du territoire, a **bénéficié à compter de 2023 d'un transfert d'épargne en provenance du budget principal, épargne permise par la croissance des recettes de valorisation des déchets** (cf. supra).

Une épargne qui pourrait être réduite à néant à en croire la prévision budgétaire 2024, prévision qu'il conviendra donc de confronter aux réalisations comptables 2024 afin de confirmer ou infirmer la tendance.



La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

BUDGET DECHETS						
FONCTIONNEMENT	Section de Fonctionnement	CA	CA	CA	CA	BP
		2020	2021	2022	2023	2024
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	<i>Dont Chapitre 70 (redevances usagers)</i>	1 014 910 €	969 468 €	1 022 046 €	7 178 286 €	7 461 500 €
	<i>Dont Chapitre 74 (subv. Exploitation)</i>	1 048 €	3 076 €	2 794 €	129 258 €	115 500 €
	<i>Dont Chapitre 75 (produits de gestion courante)</i>	145 139 €	246 991 €	313 962 €	1 722 710 €	1 373 442 €
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES	1 189 674 €	1 237 278 €	1 343 294 €	9 043 636 €	8 962 942 €
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	<i>Dont Chapitre 011 (yc prestation de service)</i>	602 985 €	506 841 €	498 988 €	3 196 906 €	3 429 340 €
	<i>Dont Chapitre 012 (personnel)</i>	479 382 €	259 062 €	289 219 €	1 157 350 €	1 504 356 €
<i>Dont Chapitre 65 (participation)</i>	452 604 €	484 747 €	511 407 €	3 437 323 €	3 521 500 €	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES	1 547 709 €	1 274 571 €	1 313 783 €	7 817 761 €	8 936 464 €	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENTE - Brute (1)		- 358 035 €	- 37 292 €	29 511 €	1 225 875 €	26 478 €
<small>(1) : Recettes Réelles de Fonctionnement - Dépenses réelles de Fonctionnement (retraités des flux exceptionnels en 67 et 77)</small>						
DETTE	ENCOURS DE DETTE AU 31/12/N	- €	100 500 €	75 375 €	50 250 €	23 782 €
	CAPACITE DE DESENETTEMENT	0,0 ans	-2,7 ans	2,6 ans	0,0 ans	0,9 ans
INVESTISSEMENT	Section d'Investissement	CA	CA	CA	CA	BP
		2020	2021	2022	2023	2024
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 111 €	143 455 €	71 256 €	178 840 €	580 634 €
	<i>Dont Emprunt - 16</i>	- €	100 500 €	- €	- €	40 000 €
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	70 402 €	189 275 €	67 975 €	262 052 €	2 115 533 €
<i>Dont remboursement en capital des Emprunts - 16</i>	- €	- €	25 125 €	25 125 €	26 468 €	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENTE - Nette (2)		- 358 035 €	- 37 292 €	4 386 €	1 200 750 €	10 €
<small>(2) : CAF brute - remboursement annuel du capital de la dette</small>						
FDR	FONDS DE ROULEMENT	842 407 €	416 081 €	332 966 €	365 758 €	1 508 421 €

La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

L'analyse de ces différents budgets annexes démontre un équilibre assez précaire sur la plupart d'entre eux à l'exception du budget annexe « déchets » qui bénéficie d'un report d'épargne brut de 1M€ environ précédemment situé sur le budget principal de la CARCT (sous réserve des observations faites à la lecture du BP 2024 OM).

Afin de faire face à la précarité des équilibres, la CARCT est dans l'obligation d'équilibrer la plupart d'entre eux avec des subventions d'équilibre qui s'avèrent être souvent croissantes d'une année sur l'autre, le budget transport – eu égard à un service ambitieux proposé à la population – représentant la charge la plus importante pour le budget principal de la communauté (subvention d'équilibre de 1,2M€ budgété au BP 2024).

Notons enfin, qu'un 7^{ème} budget annexe existe au sein de la CARCT avec un budget « ZAC ». Ce budget n'enregistre néanmoins aucun flux financier depuis plusieurs années, alors que la création d'un budget annexe pour ce type d'opération (dit « budget lotissement » qui s'applique au lotissement à usage d'habitation et aux aménagements de zones d'activité) **s'avère être :**

- **Une nécessité pour connaître le coût final de l'opération** (perte ou gain)
- **Une nécessité fiscale** les opérations d'aménagement de zones d'activité étant de droit dans le champ d'application de la TVA (option en cas de lotissement à usage d'habitation)
- **Une nécessité comptable**, ce genre d'opération répondant à une comptabilité particulière (comptabilité des stocks de terrain).

Inversement, la CARCT a créé plusieurs « Opérations d'Equipement » pour suivre les ZAE.

La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

La vision consolidée du budget principal et des budgets annexes de la CARCT laisse quant à elle apparaître sur l'exercice 2023 :

- Un **taux d'Épargne Brut** acceptable (retraité des AC) proche de 8% ;
- Une **capacité de désendettement** de 6,9 ans ;
- Une **épargne nette** restant néanmoins limitée de 0,8M€ pour le financement de l'ensemble des investissements, mais avec un **profil d'extinction de dette** relativement favorable eu égard à la diminution rapide de l'annuité en capital d'ici 2027 ;

BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES					
Section de Fonctionnement	CA	CA	CA	CA	BP
	2020	2021	2022	2023	2024
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
<i>Dont Chapitre 70 (redevances)</i>	6 915 457 €	6 820 655 €	7 570 441 €	13 329 084 €	14 876 863 €
<i>Dont Chapitre 73 (Fiscalité)</i>	28 659 733 €	28 234 536 €	29 740 880 €	25 545 866 €	26 412 354 €
<i>Dont Chapitre 74 (Dotations - Participations)</i>	8 964 197 €	9 649 133 €	10 872 919 €	8 997 764 €	8 756 338 €
<i>Dont Chapitre 75 (Produits de gestion courante)</i>	632 030 €	694 868 €	803 619 €	2 304 309 €	1 948 914 €
<i>Dont Chapitre 77 (Produits exceptionnels)</i>	263 845 €	1 428 387 €	510 874 €	1 542 439 €	1 407 162 €
<i>Dont Chapitre 013 (Remboursement de personnel)</i>	391 368 €	315 156 €	255 582 €	311 543 €	299 593 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES	45 669 461 €	46 107 552 €	49 630 273 €	51 995 462 €	53 678 224 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
<i>Dont Chapitre 011 (yc Prestation de service)</i>	11 080 561 €	10 849 134 €	12 018 133 €	13 305 900 €	14 341 815 €
<i>Dont Chapitre 012 (Personnel)</i>	13 974 186 €	13 487 940 €	14 941 940 €	16 229 335 €	17 034 753 €
<i>Dont Chapitre 65 (Participation)</i>	8 474 287 €	8 221 276 €	8 522 868 €	10 374 314 €	10 753 153 €
<i>Dont Chapitre 66 (Frais financiers)</i>	721 567 €	669 990 €	621 740 €	598 730 €	657 688 €
<i>Dont Chapitre 67 (Charges exceptionnelles)</i>	286 713 €	936 487 €	317 375 €	445 963 €	107 612 €
<i>Dont Chapitre 014 (AC et Atténuation de produit)</i>	7 034 485 €	7 549 680 €	7 400 460 €	7 534 962 €	7 434 826 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT RECURRENTES	41 555 577 €	41 126 635 €	43 668 824 €	48 225 426 €	50 750 025 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENTE - Brute (1)					
	4 113 884 €	4 980 916 €	5 961 449 €	3 770 036 €	2 928 199 €

(1) : Recettes Réelles de Fonctionnement - Dépenses réelles de Fonctionnement (retraités des flux exceptionnels en 67 et 77)

La situation des budgets annexes de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

- Un fonds de roulement quant à lui de bon niveau laissant entrevoir une capacité à investir sans souscrire ou en souscrivant peu d'emprunt à court terme (mais qui a moyen terme nécessitera tout de même un redressement rapide des ratios d'épargne).

BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES						
DETTES	ENCOURS DE DETTE AU 31/12/N	30 320 084 €	27 694 155 €	25 253 550 €	26 049 149 €	25 824 368 €
	CAPACITE DE DESENETTEMENT	7,4 ans	5,6 ans	4,2 ans	6,9 ans	8,8 ans
INVESTISSEMENT	Section d'Investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 560 588 €	3 369 764 €	3 395 415 €	7 203 506 €	17 719 379 €
	<i>Dont Emprunt - 16</i>	3 752 488 €	300 117 €	299 410 €	3 733 348 €	7 247 243 €
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 754 996 €	8 698 397 €	10 534 696 €	10 521 536 €	28 146 147 €
	<i>Dont remboursement en capital des Emprunts - 16</i>	3 511 155 €	3 272 400 €	2 986 375 €	2 937 749 €	3 036 005 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECURRENTE - Nette (2)		602 729 €	1 708 516 €	2 975 074 €	832 287 €	- 107 806 €
(2) : CAF brute - remboursement annuel du capital de la dette						
FDR	FONDS DE ROULEMENT	7 543 972 €	8 868 245 €	8 485 959 €	7 175 022 €	7 504 325 €
	<i>Dont Excédent de Fonctionnement N-1</i>	10 479 975 €	6 094 846 €	4 202 627 €	6 734 164 €	5 272 858 €
	<i>Dont Déficit de Fonctionnement N-1</i>	454 397 €	65 163 €	- €	- €	37 573 €
	<i>Dont Affectation au compte 1068 (Réserve capitalisée)</i>	1 219 343 €	6 014 732 €	3 724 790 €	- €	2 013 654 €
	<i>Dont Excédent d'investissement N-1</i>	382 862 €	453 787 €	2 829 530 €	1 770 378 €	723 357 €
<i>Dont Déficit d'Investissement N-1</i>	4 083 811 €	3 629 957 €	2 270 988 €	1 329 521 €	467 970 €	

*Les avancées et manques de la CARCT
en matière pilotage de ses finances*

Les avancées de la CARCT en matière de pilotage de ses finances

L'analyse des documents et comptes de la Communauté d'Agglomération permet de mettre en exergue plusieurs avancées depuis le processus de fusion et depuis également (ou concomitamment au) le rapport de la CRC en 2022. Ces avancées sont les suivantes :

- Harmonisation des compétences** 2 des anciens EPCI fondateurs 2 ans après la fusion de communautés de 2017
- Elaboration d'un **Projet de Territoire** « Horizon 2030 »
- Elaboration d'un **Pacte Financier et Fiscal de Solidarité** ayant succédé au Pacte de Fusion de 2017 avec un effort important en matière de fonds de cours à l'attention des communes membres
- Création d'un **Schéma de mutualisation** (la CARCT amorce néanmoins désormais, de façon assumée, un mouvement de démutualisation entre CARCT et Ville centre souhaitant réorienter les actions de mutualisation vers l'ensemble communes membres et ce en fonction des besoins manifestés par ces dernières)
- Rédaction d'un **Règlement budgétaire et financier**
- Etablissement, à l'occasion du travail de la Chambre Régionale des Comptes, d'une **Prospective financière** de ses comptes
- Construction d'une **Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI)**

Les avancées de la CARCT en matière de pilotage de ses finances

- Vote depuis 2024 des premières **AP-CP - Autorisation de programme et Crédits de Paiement** – (4 sur le budget principal et 1 sur le budget annexe assainissement)

BUDGET PRINCIPAL
REVISION ET CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

 4 AP-CP sur le Budget Principal

Intitulé de l'AP	Détail AP	Montant de l'AP		Montant des CP			
		Montant de l'AP initiale	Montant de l'AP ajusté	Crédits de paiements antérieurs	Crédits de paiement ouvert au titre du BP 2024	Reste à financer au titre de l'année 2025	Reste à financer au-delà de 2025
Constuction d'une structure multi accueil de 60 places (petite enfance)	Opération globale	5 507 138,96 €	5 649 138,96 €	452 926,50 €	1 153 000,00 €	2 513 212,46 €	1 530 000,00 €
	Etudes préparatoires + MOE	625 000,00 €	767 000,00 €	452 926,50 €	300 861,04 €	13 212,46 €	
	Fouilles archéologiques	352 138,96 €	352 138,96 €		352 138,96 €		
	Travaux et aménagement	4 530 000,00 €	4 530 000,00 €		500 000,00 €	2 500 000,00 €	1 530 000,00 €
Ombrières parking aiguillage		1 500 000,00 €			500 000,00 €	1 000 000,00 €	
Rénovation thermique des bâtiments		1 500 000,00 €			500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
Travaux d'aménagement zone de l'Omois		1 000 000,00 €			500 000,00 €	500 000,00 €	

Les avancées de la CARCT en matière de pilotage de ses finances

BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT
 REVISION ET CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

 1 AP-CP sur le Budget Assainissement

Intitulé de l'AP	Montant de l'AP		Montant des CP		
	Montant de l'AP initiale	Montant de l'AP ajusté	Crédits de paiements antérieurs	Crédits de paiement ouvert au titre du BP 2024	Reste à financer au titre de l'année 2025
Schéma Directeur d'assainissement eaux usées et eaux pluviales	2 762 000,00 €		50 887,50 €	1 540 000,00 €	1 171 112,50 €

❑ Mouvement important (répondant en cela à certaines observations de la Chambre Régionale des Comptes) de structuration des fonctions ressources de la collectivité à compter de 2022 avec :

- ⇒ **Fonction Finances** : Depuis le 1er juin 2022 recrutement d'une directrice des finances et commande publique.
- ⇒ **Fonction Informatique** : Depuis le 1^{er} octobre 2022 recrutement d'un DSI.
- ⇒ **Fonction Ressources Humaines** : Depuis le 1^{er} février 2023 recrutement d'un DRH

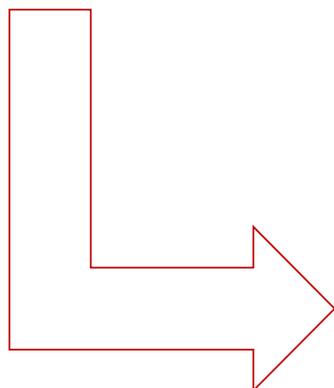
Les manques ou points d'amélioration de la CARCT en matière de pilotage de ses finances

Pour autant, plusieurs de ces avancées sont à mi-chemin et ne sont pas allées au terme de l'ambition affichée de structuration et pilotage des projets notamment au niveau financier. En effet :

- Le Projet de territoire qui a été construit avec une large concertation, n'a pas donné lieu à des fiches actions chiffrées pouvant servir au pilotage financier des comptes et projets ;
- La Prospective financière établie en 2020/2021 lors du PFF n'a pas, par la suite, été remise à jour par la CARCT (or une telle feuille de route nécessite d'être régulièrement actualisée pour faciliter le pilotage financier et budgétaire) ;
- Le PPI transmis en 2021, sur 6 ans puis sur 10 ans, n'a pas été lui non plus actualisé depuis, ni dans les montants, ni en termes de calendrier ;
- Certains outils prévus dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal n'ont toujours pas trouvé à s'appliquer, comme par exemple, les conventions de partage de fiscalité sur les ZAE notamment alors qu'il s'agissait de permettre à la CARCT de disposer d'un retour fiscal sur ses investissements ;
- En outre, il apparaît que les taux de réalisation en matière d'investissement sont peu élevés, et que le suivi des opérations d'équipement s'avère être complexe et à l'efficacité limitée :

Les avancées et manques de la CARCT en matière de transparence et pilotage de ses finances

En effet, à ce jour, la quasi-totalité des investissements sont gérés en « Opération d'Équipement » alourdissant les procédures et le travail de suivi des services sans permettre pour autant une gestion fine et pluri-annuelle :



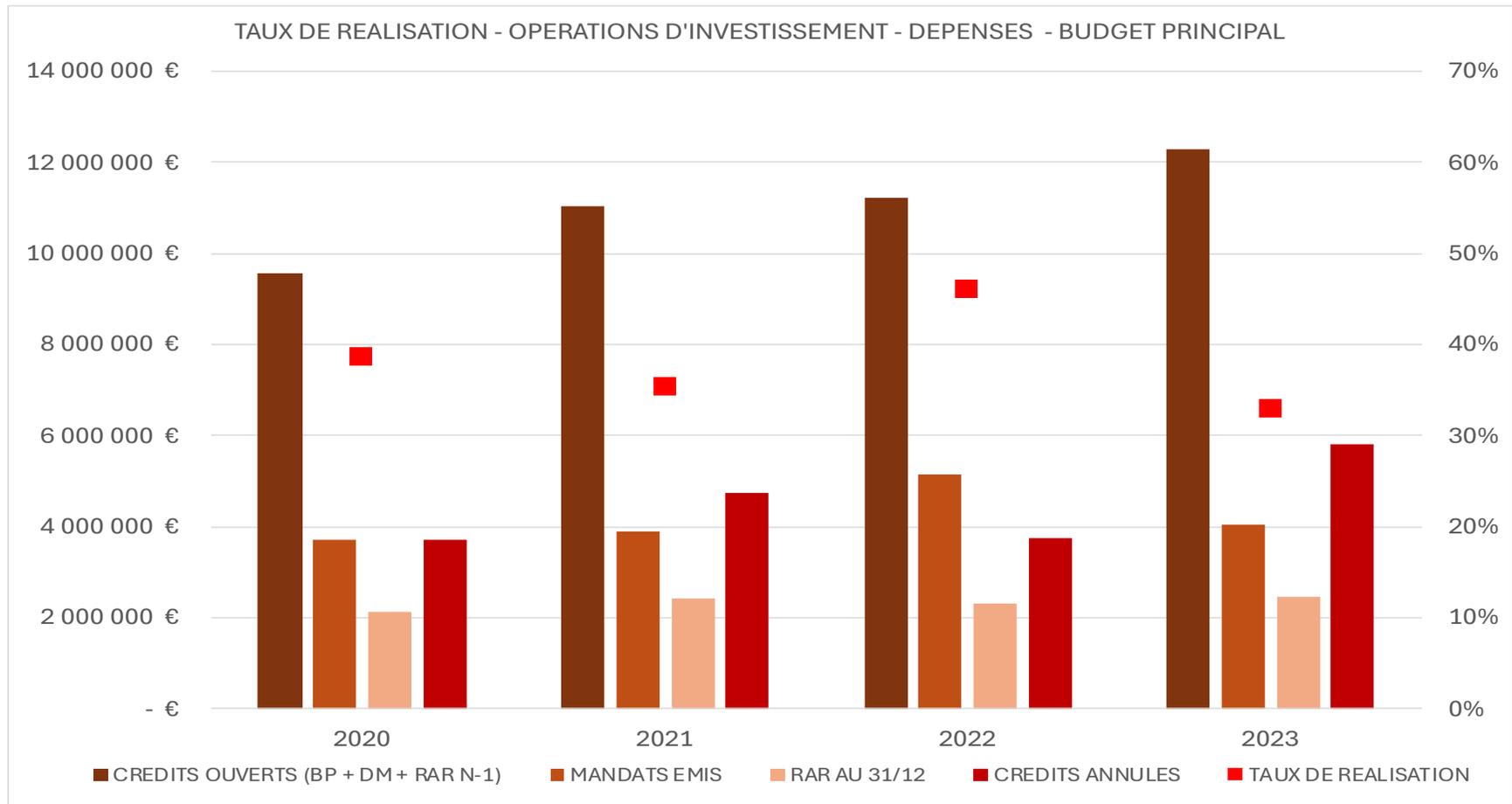
BUDGET PRINCIPAL		2020	2021	2022	2023
Chapitre 20 - Immo. Incorporelles	CREDITS OUVERTS (BP + DM + RAR N-1)	1 130 550 €	1 859 760 €	1 605 649 €	2 435 221 €
	MANDATS EMIS	284 824 €	298 465 €	410 458 €	548 008 €
	RAR AU 31/12	332 140 €	543 851 €	426 527 €	865 113 €
	CREDITS ANNULES	513 586 €	1 017 444 €	768 664 €	1 022 100 €
	TAUX DE REALISATION	25,2%	16,0%	25,6%	22,5%
Chapitre 204 - Subventions d'Équipement versées	CREDITS OUVERTS (BP + DM + RAR N-1)	1 990 978 €	2 390 470 €	2 881 041 €	2 000 504 €
	MANDATS EMIS	732 178 €	787 709 €	660 407 €	1 188 334 €
	RAR AU 31/12	366 847 €	499 365 €	1 449 121 €	757 621 €
	CREDITS ANNULES	891 954 €	1 103 396 €	771 513 €	54 549 €
	TAUX DE REALISATION	36,8%	33,0%	22,9%	59,4%
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	CREDITS OUVERTS (BP + DM + RAR N-1)	4 413 028 €	5 801 554 €	4 518 984 €	6 452 511 €
	MANDATS EMIS	1 680 463 €	1 765 350 €	2 178 659 €	1 704 220 €
	RAR AU 31/12	1 078 187 €	1 036 412 €	1 170 495 €	1 419 509 €
	CREDITS ANNULES	1 654 377 €	2 999 793 €	1 169 829 €	3 328 783 €
	TAUX DE REALISATION	38,1%	30,4%	48,2%	26,4%
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	CREDITS OUVERTS (BP + DM + RAR N-1)	2 026 988 €	1 634 109 €	3 212 250 €	3 302 448 €
	MANDATS EMIS	1 038 602 €	1 089 640 €	1 940 885 €	637 181 €
	RAR AU 31/12	355 384 €	371 790 €	141 448 €	298 243 €
	CREDITS ANNULES	633 002 €	172 680 €	1 129 917 €	2 367 025 €
	TAUX DE REALISATION	51,2%	66,7%	60,4%	19,3%
TOTAL	CREDITS OUVERTS (BP + DM + RAR N-1)	9 561 544 €	11 685 893 €	12 217 923 €	14 190 683 €
	MANDATS EMIS	3 736 067 €	3 941 164 €	5 190 409 €	4 077 742 €
	RAR AU 31/12	2 132 558 €	2 451 417 €	3 187 591 €	3 340 485 €
	CREDITS ANNULES	3 692 919 €	5 293 313 €	3 839 923 €	6 772 456 €
	TAUX DE REALISATION	39,1%	33,7%	42,5%	28,7%
PART DES OPERATIONS D'EQUIPEMENTS DANS LES DRI DE LA CARCT	CREDITS OUVERTS (BP + DM + RAR N-1)	99,98%	94,56%	91,77%	86,74%
	MANDATS EMIS	99,06%	99,10%	99,30%	99,12%
	RAR AU 31/12	100,00%	98,61%	72,21%	74,04%
	CREDITS ANNULES	100,89%	89,29%	97,84%	85,56%

Les avancées et manques de la CARCT en matière de transparence et pilotage de ses finances

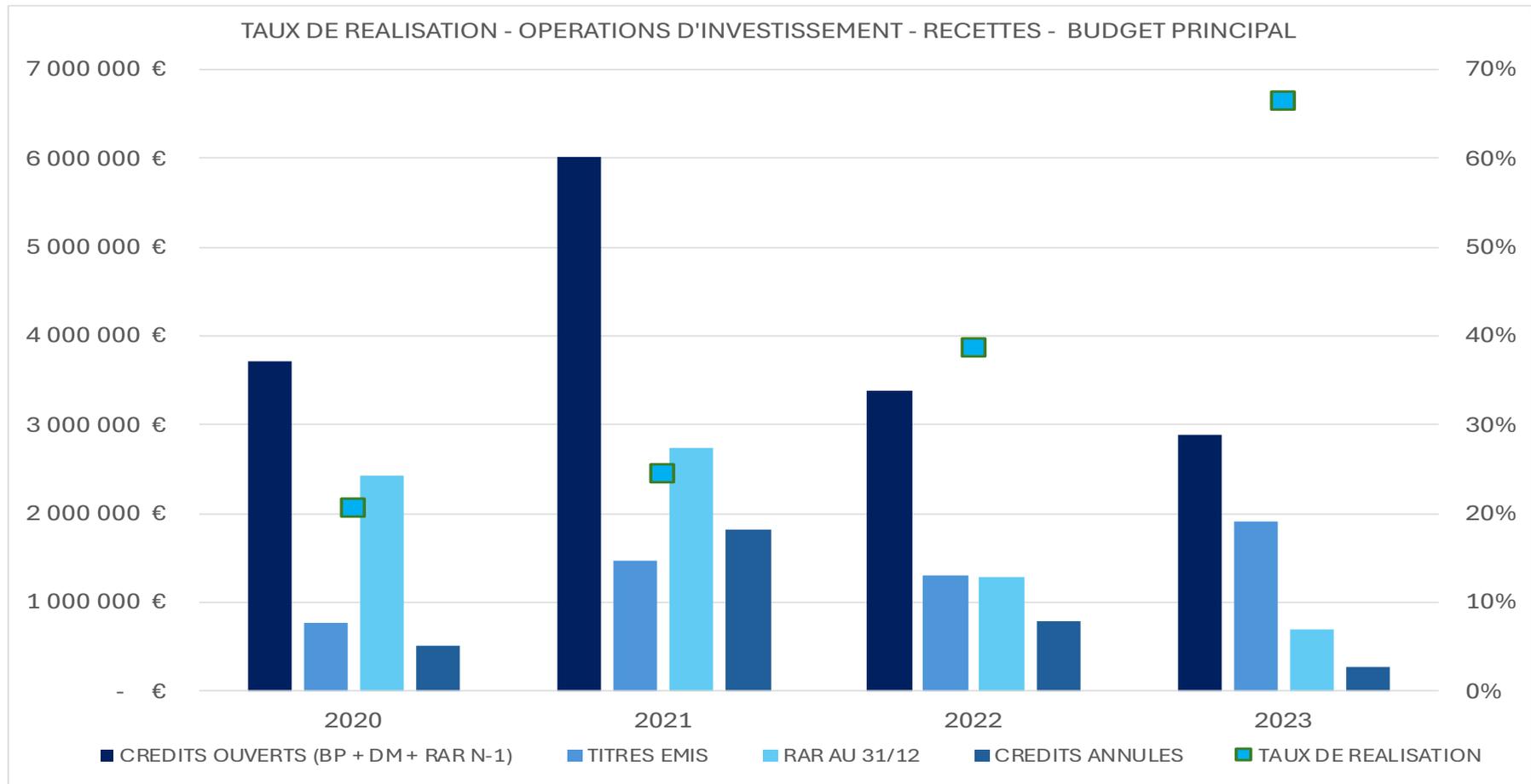
Par ailleurs, le vote des crédits d'investissement en « Opération d'Équipement » ne préjuge pas de taux de réalisation performant. Au contraire, **la multitude d'opérations votées semblent nuire aux taux de réalisation en matière d'investissement, lesquels n'ont que rarement dépassé 40% sur la période d'analyse :**

96 OPERATIONS D'EQUIPEMENTS SUR LA PERIODE 2020-2023		2020	2021	2022	2023
TOTAL OPERATION EQUIPEMENT 2020-2023	POUR MEMO : CUMUL DES REALISATIONS	19 986 420 €	21 085 974 €	25 757 455 €	17 725 489 €
	CREDITS OUVERTS (BP + DM + RAR N-1)	9 559 196 €	11 049 679 €	11 212 776 €	12 309 296 €
	MANDATS EMIS	3 700 879 €	3 905 749 €	5 153 939 €	4 041 663 €
	RAR AU 31/12	2 132 558 €	2 417 301 €	2 301 756 €	2 473 434 €
	CREDITS ANNULES	3 725 759 €	4 726 630 €	3 757 081 €	5 794 199 €
	TAUX DE REALISATION	38,7%	35,3%	46,0%	32,8%
	POUR MEMO : CUMUL DES REALISATIONS	5 814 721 €	4 907 351 €	5 990 026 €	3 923 237 €
	CREDITS OUVERTS (BP + DM + RAR N-1)	3 711 430 €	6 015 549 €	3 385 915 €	2 886 647 €
	TITRES EMIS	766 853 €	1 472 387 €	1 310 156 €	1 917 314 €
	RAR AU 31/12	2 430 492 €	2 732 041 €	1 288 754 €	691 852 €
	CREDITS ANNULES	514 086 €	1 811 121 €	787 005 €	277 481 €
	TAUX DE REALISATION	20,7%	24,5%	38,7%	66,4%

Les avancées et manques de la CARCT en matière de transparence et pilotage de ses finances



Les avancées et manques de la CARCT en matière de transparence et pilotage de ses finances



Les Recommandations pour le Budget Principal de la CARCT

La création systématique d'opérations d'équipement pour chaque projet (plus de 60 opérations d'équipement sont encore présentes sur le compte administratif 2023), **et parallèlement l'absence de réel pilotage pluriannuel et de PPI voire de PPF (Programme pluriannuel de fonctionnement), le non-recours à des études d'impact avant-projet, la non-actualisation systématique de la prospective financière sont autant d'éléments nuisant au pilotage financier des budgets et projets de la CARCT.**

Aussi, si la Communauté a commencé à mettre en place certains de ces outils, il est aujourd'hui nécessaire et urgent que la Communauté aille au bout de sa démarche et utilise régulièrement et de façon actualisée les outils en place de sorte à :

- **Recommandation 1** : Etablir et tenir une prospective à jour du budget principal et identifier les sources d'économie et/ou de recettes nouvelles (fiscalité et/ politique tarifaire) permettant de retrouver un niveau d'épargne satisfaisant ;
- **Recommandation 2** : Elaborer une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) actualisée de façon semestrielle voire trimestrielle ;
- **Recommandation 3** : Développer le recours aux AP-CP à chaque nouveau projet d'équipement pluriannuel et recourir, le cas échéant, aux AE-CP en fonctionnement ;
- **Recommandation 4** : Elaborer des fiches actions chiffrées et pluriannuelle dans le cadre du projet de territoire ;

Les Recommandations pour le Budget Principal de la CARCT

- **Recommandation 5** : Etablir une étude d'impact en fonctionnement et en investissement avant d'engager juridiquement un nouveau projet d'équipement ;
- **Recommandation 6** : Mandater la CLECT pour une évaluation prospective des charges à transférer lors de chaque nouvelle prise de compétence ;
- **Recommandation 7** : Veiller à ce qu'un coût moyen annualisé en investissement soit systématiquement retenu lors de transfert d'équipement entre commune et communauté (ne pas retenir un coût moyen annualisé suffisamment dimensionné pouvant être préjudiciable aux finances communautaires lorsqu'il s'agira de renouveler le bien en question) ;
- **Recommandation 8** : Mener à terme l'élaboration du rapport quinquennal des AC actuellement en cours d'étude afin de mettre en exergue le coût actuel des compétences actuellement exercées par la CARCT par rapport aux charges initialement transférées par les communes membres ;
- **Recommandation 9** : Engager une évaluation des politiques publiques de la communauté de sorte à optimiser la dépense publique et mettre en balance les coûts engagés et le service apporté à la population ;
- **Recommandation 10** : Etudier le respect des procédures comptables au sein de la CARCT (engagement comptable, engagement juridique, vérification du service fait et mandatement) et – le cas échéant – adapter ces dernières (besoin de référents finances au sein des services gestionnaires ?).

Les Recommandations pour les Budgets Annexes

Parce que les subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes de la CARCT ne cessent de croître sur les années 2020-2023 / 2024 et parce que plusieurs de ces budgets annexes montrent des signes d'emballement des charges par rapport aux recettes, certaines recommandations doivent également être formulées à leur endroit :

- **Recommandation 1** : Identifier clairement les zones d'activité économique (ZAE) étant actuellement de compétence communautaire et étudier la nécessité pour ces dernières d'être suivies comptablement au sein d'un budget annexe dédié ;
- **Recommandation 2** : Distinguer, à la lecture de l'instruction ministérielle 3 A-7-06 N° 100 du 16 juin 2006, au sein de la contribution versée par le budget annexe transport au délégataire de service public, la part de la contribution répondant à des sujétions publiques fixées par la CARCT (gratuité du ticket de transport ou tarifs minorés au-dessous du prix normal et ce à la demande de la CARCT) et devant être assujettie à TVA (subventions dites « complément de prix) et la part de la contribution n'entretenant pas un lien direct avec les prix des opérations imposables non assujettie à TVA (ceci à des fins d'optimisation de la TVA) ;
- **Recommandation 3** : Étendre l'évaluation des politiques publiques aux budgets annexes (transports, aide à domicile, soins, portage de repas, ...) de sorte à mieux maîtriser les coûts de fonctionnement eu égard au service souhaité et adapter, le cas échéant les tarifications pratiquées dans la limite des marges de manœuvre dont dispose la CARCT ;
- **Recommandation 4** : Stopper la croissance des montants de subvention d'équilibre versées par le budget principal.

PROSPECTIVE FINANCIERE

CA ANTICIPE 2024 - 2032

RAPPEL DE L'AUDIT RETROSPECTIF

La réalisation de l'audit rétrospectif des finances de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château- Thierry a révélé :

- ❑ **Une épargne brute** qui après avoir sensiblement progressé entre 2020 et 2022, notamment grâce à la fiscalité mais aussi grâce à la hausse des recettes de valorisation de déchets, a chuté en 2023 passant de 4,4 M€ en 2022 à 1,67 M€ en 2023 soit -2,7M€ et ce du fait d'une partie de l'épargne afférente à la compétence « déchets » qui a profité en 2023 au budget REOM, et de l'augmentation de plusieurs participations et subventions aux budgets annexes (EB de 1,57M€ au BP 2024).
- ❑ **Une Epargne nette devenue de ce fait négative au compte administratif 2023** (-0,28M€ après retraitement des charges et recettes de fonctionnement exceptionnelles ... - 0,52 M€ sans retraitements) et -0,46 M€ au BP 2024 ;
- ❑ **Un Taux d'épargne brute** (retraité des AC) **bas avec 7,6% au CA 2023** et 7% au BP 2024 (le plancher habituellement reconnu étant de 7%).
- ❑ **Une capacité de désendettement atteignant 9,7 ans en 2023** (elle aurait été de 5,9 ans avec l'EB transférée sur le budget « Déchets ») contre 3,3 ans en 2022.

Afin de mettre en perspective les comptes du budget principal de la CARCT, la Direction des Finances de la CARCT a travaillé, dans le cadre de la mission d'audit, à une **anticipation de l'atterrissage 2024 avec la production de comptes administratifs synthétiques et anticipés 2024** de telle sorte à pouvoir disposer d'une vision des finances 2024 et ce avant d'entamer la construction des budgets prévisionnels 2025.

Le budget principal fait l'objet, dans ce cadre, de 2 mises en perspective sur la période 2024-2032 : 1 mise en perspective dite « au fil de l'eau » et 1 mise en perspective « alternative et correctrice ».

*SITUATION DES BUDGETS DE LA
CARCT PAR LA PRODUCTION DE
CA ANTICIPES 2024*

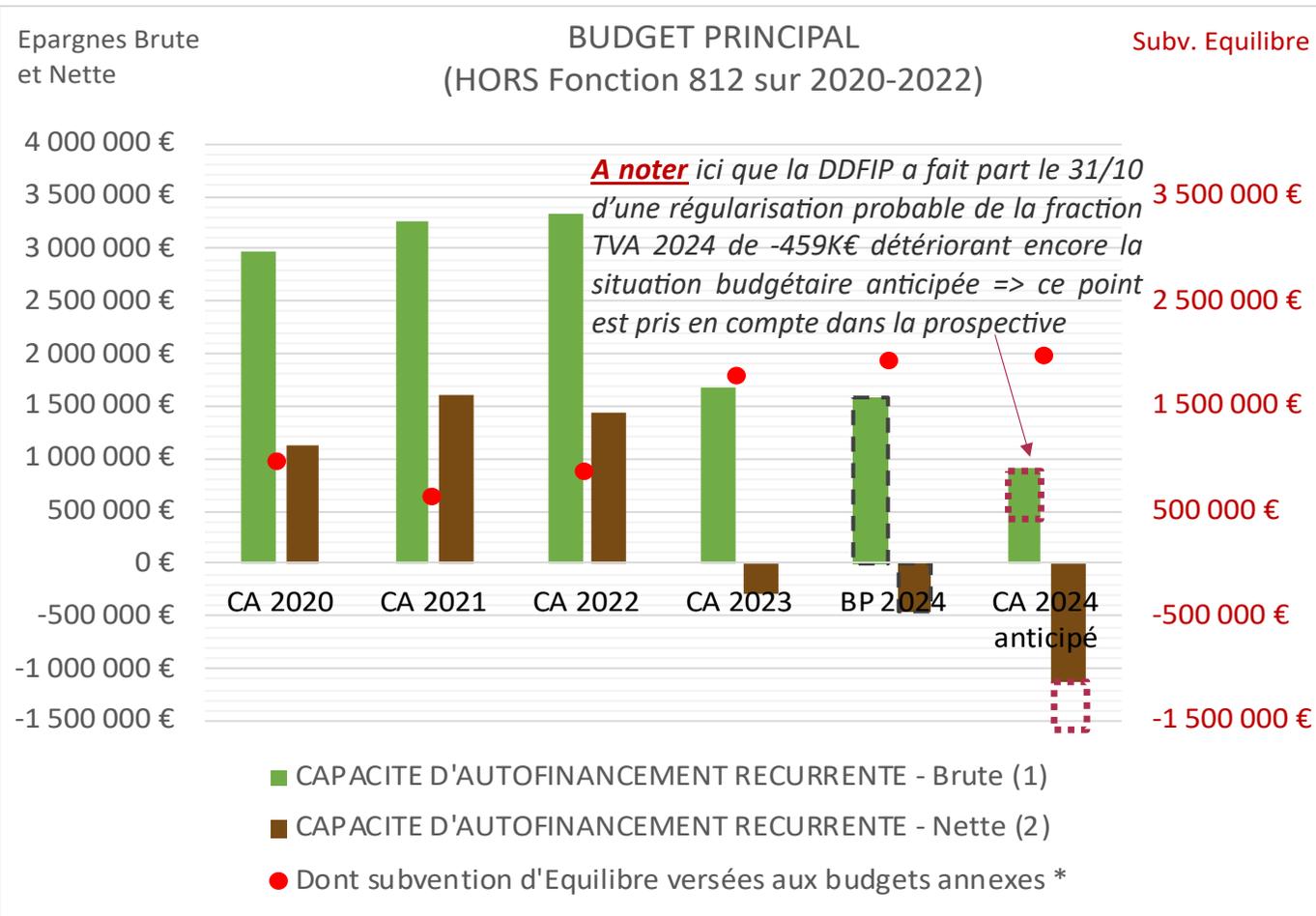
L'ATTERRISSAGE 2024

Afin d'appréhender au mieux les résultats et ratios financiers 2024, **la Direction des Finances de la CARCT a fourni des visions synthétiques de ce que pourrait être au 31 décembre 2024**, les résultats et équilibres financiers des budgets suivants :

- Budget principal de la CARCT
- Budget « Soins »
- Budget « Prestataire »
- Budget « Portage de Repas »
- Budget « Assainissement »
- Budget « Transport »
- Budget « Déchets »

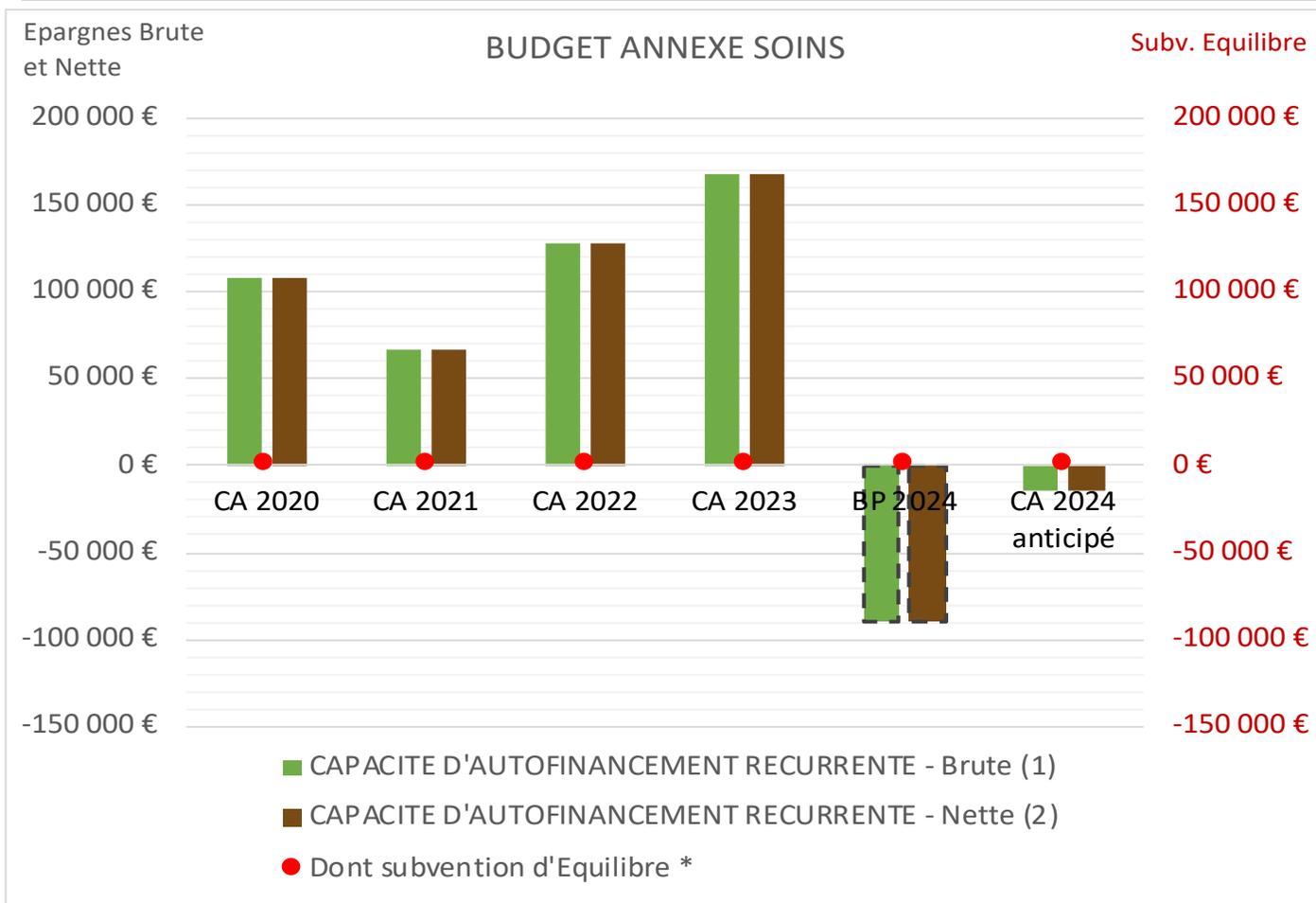
Les slides qui suivent présentent succinctement la traduction des CA anticipés 2024 en termes de ratios financiers afin d'identifier les dégradations ou améliorations des budgets extrapolés à fin 2024 et les points éventuels de vigilance afin de pouvoir en tenir compte dans la mise en perspective des comptes proposées par la suite :

ATTERISSAGE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL



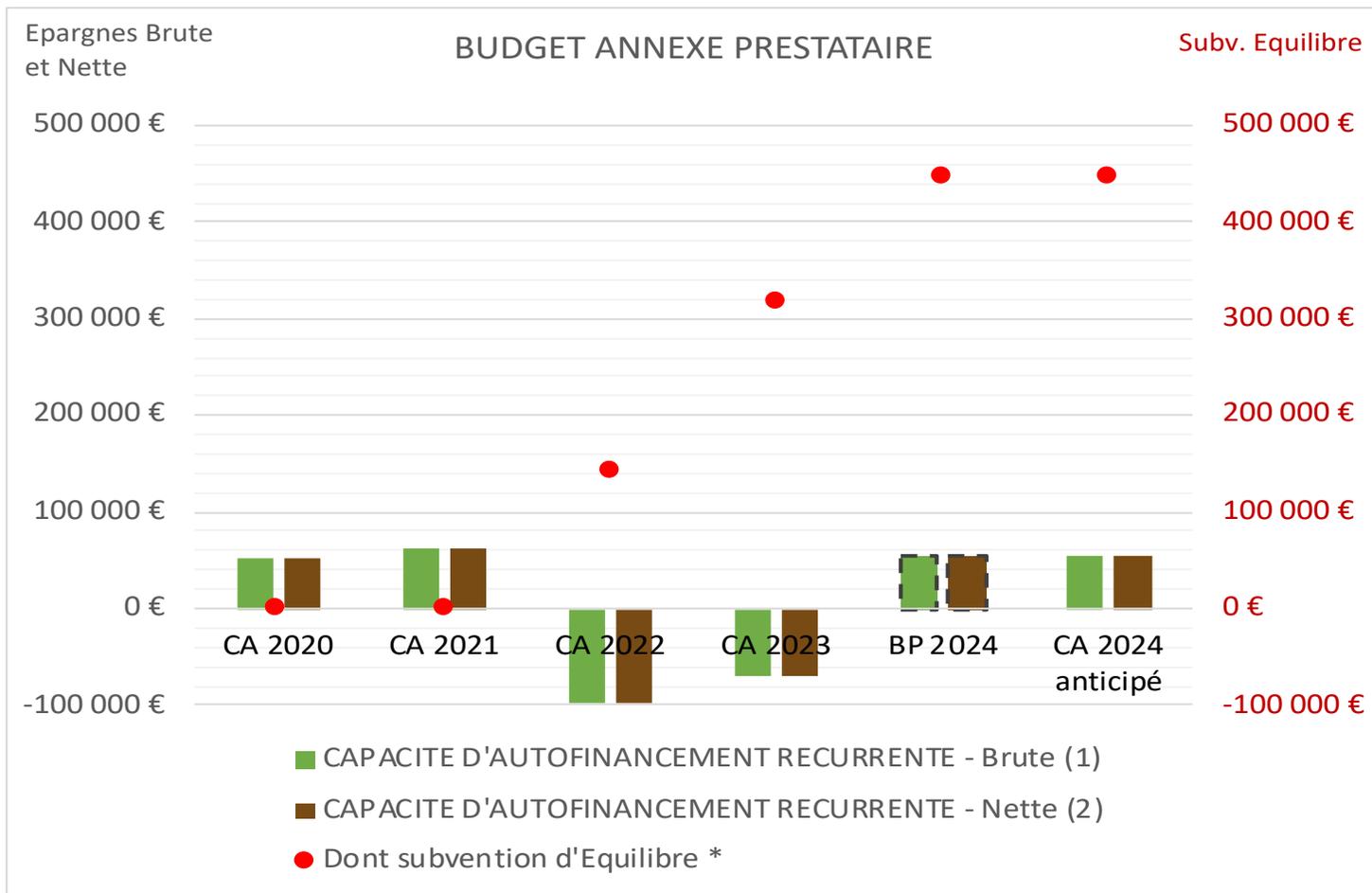
- **Dégradation** des **ratios d'épargne** plus importante que celle prévue au BP 2024 (EB de 0,9M€ au CA anticipé contre 1,5 M€ au BP, et EN négative anticipée à - 1,1M€ contre - 0,5M€ au BP). L'annonce par la DDFIP d'une régularisation à la baisse de la fraction de TVA pour - 459K€ détériore encore un peu plus les ratios d'épargne à fin 2024 (0,4M€ d'EB et -1,6M€ d'EN) ;
- **Hausse** de la **capacité de désendettement** qui serait anticipée à 15,3 années à fin 2024 contre 8,9 années au BP 2024 ;
- **Augmentation** des **subventions d'équilibre** versées aux budgets annexes ;
- **Croissance** des **charges de personnel** qui serait de +651 K€ au CA anticipé soit +7,4% par rapport à 2023 ;
- **Baisse** du **chapitre 74 - dotations / participations** – qui serait de -506K€. p.84

ATTERISSAGE 2024 DU BUDGET ANNEXE SOINS



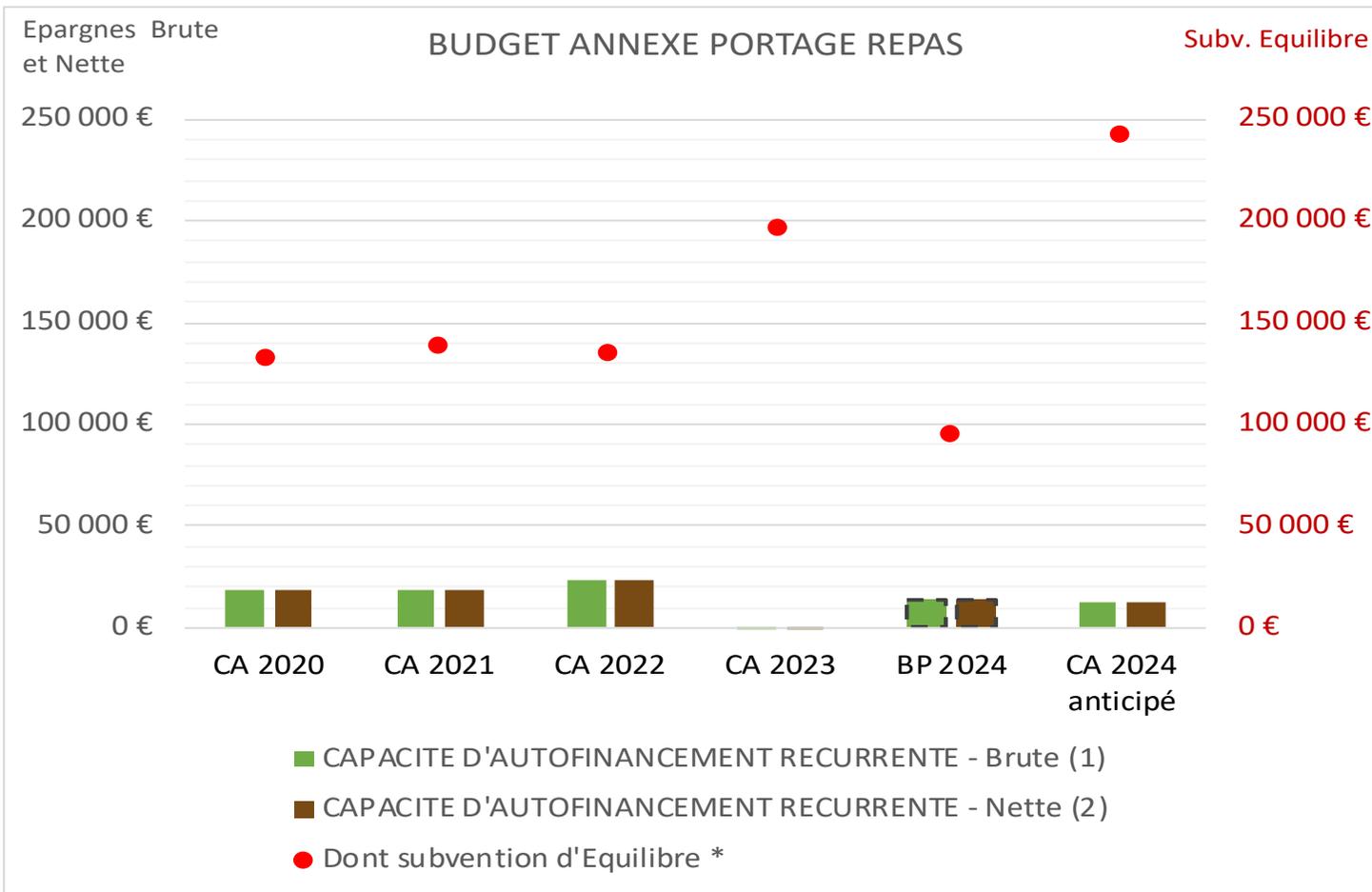
- Un « réalisé » 2024 plus favorable que ce que laissait présager le BP 2024 ;
- **Mais avec néanmoins des niveaux de ratios d'épargne restant négatifs** et très au-dessous de ce qu'ils étaient jusqu'en 2023 (+167K€ au CA 2023) du fait de :
 - ✓ Charges à caractère général qui augmenteraient de +96K€ passant de 251K€ en 2023 à 347K€ en 2024 ;
 - ✓ Charges de Personnel qui augmenteraient de +58K€ passant de 712 K€ en 2023 à 770 K€ en 2024
 - ✓ Recettes tarifaires qui diminueraient de -30K€ passant de 1,19M€ en 2023 à 1,09 M€ en 2024.
- **L'absence de subvention d'équilibre** cependant, au bénéfice de résultats 2023 reportés sur 2024 (+208K€) permettant d'amortir momentanément la dégradation des comptes entre 2023 et 2024.

ATTERISSAGE 2024 DU BUDGET ANNEXE PRESTATAIRE



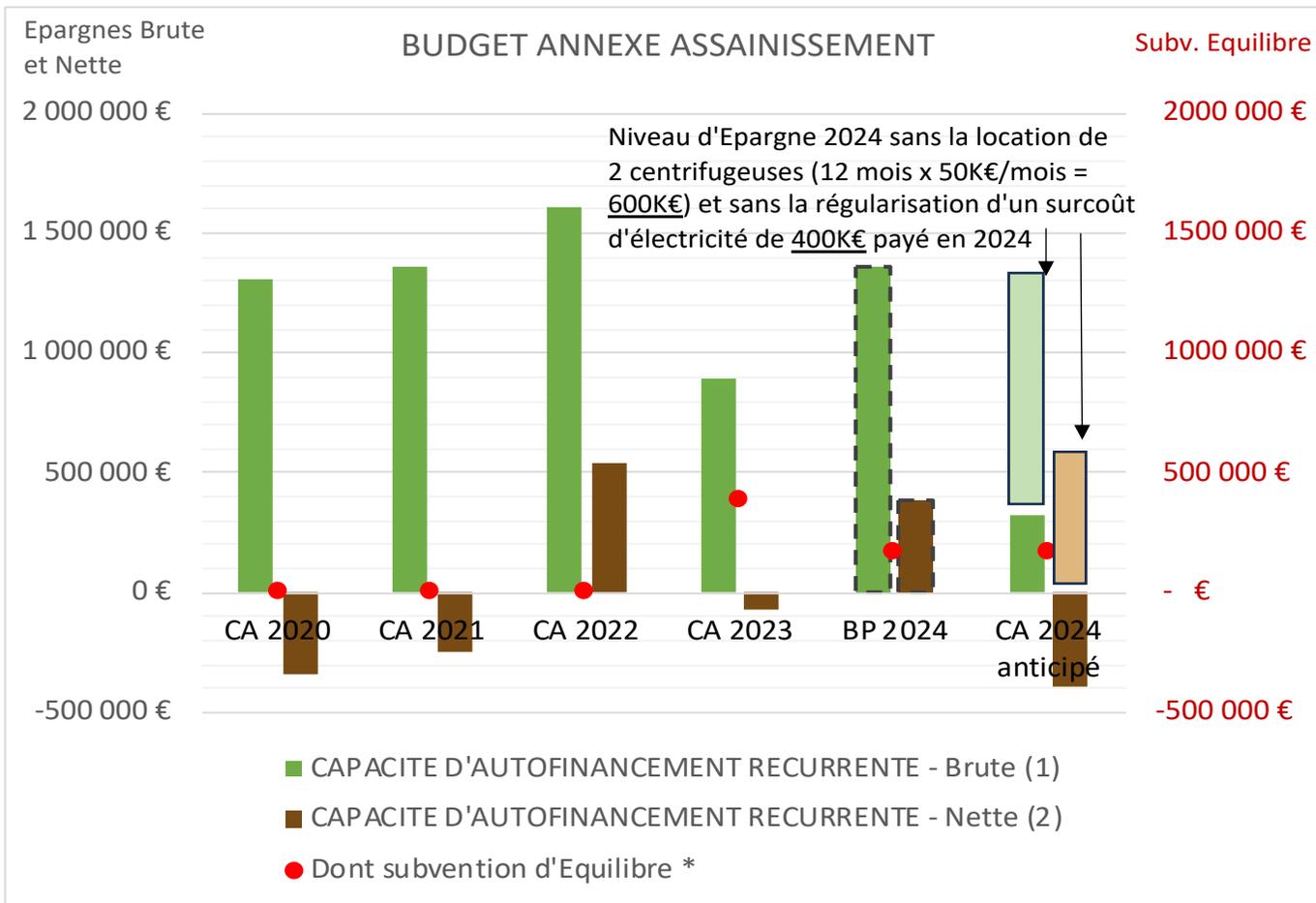
- Un « réalisé » 2024 a priori proche des prévisions budgétaires 2024 ;
- **Grâce cependant un niveau de subvention d'équilibre en croissance constante atteignant 447 K€ en 2024** contre 318K€ en 2023, 141 K€ en 2022 et 0K€ les années précédentes ;
- **La nécessité de réinterroger la politique tarifaire pratiquée** dans le cadre de ce budget annexe pour mieux contenir, voire annihiler la subvention d'équilibre versée par le budget principal. A noter que le Département, qui plafonnait les tarifs (21,5€/h) ne conventionnerait plus avec la CARCT permettant à cette dernière de pratiquer des tarifs plus en adéquation avec les prestations dispensées auprès des usagers. p.86

BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS



- **Un besoin de subvention d'équilibre fortement révisé à la hausse.** Elle serait pour 2024 de 241 K€ contre 94K€ prévu au BP 2024 soit + 147K€ ;
- Ce réajustement de la subvention d'équilibre permettrait d'atteindre une **épargne positive**.
- Si la hausse de subvention intervenue entre 2022 et 2023 a été générée sur ces années par une hausse de charge à caractère général de +87 K€ (dont achat de repas) et de personnel pour +64 K€, **la hausse de la subvention nécessaire pour l'équilibre des comptes 2024 vient uniquement d'un manque de recettes tarifaires, dont le montant espéré au BP 2024 se montait à 600K€ alors qu'il pourrait être finalement que de 489K€ au CA 2024.**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT



- Une dégradation ponctuelle des comptes 2024 du budget annexe assainissement par rapport à 2023, laquelle année était déjà dégradée par rapport à 2022 du fait de la location de 2 centrifugeuses ;
- Outre la location des 2 centrifugeuses susvisées pour un coût de 600K€/ an (12 mois x 50 K€/mois), sur 2023 et 2024, l'exercice 2024 est également marqué par un surcoût électricité de 2023 payé en 2024 pour 400K€. Ces coûts ponctuels devraient disparaître courant 2025.
- Sans ces phénomènes exceptionnels, les niveaux d'épargne 2024 serait supérieurs de 1M€ par rapport à ceux anticipés et plus conformes à ceux observés en 2022.
- Des recettes d'exploitation, ne permettant néanmoins pas de couvrir totalement les dotations aux amortissements du budget annexe.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

En effet, les dotations aux amortissements inscrites au budget 2024 se montent à **2 275 496 €**. En prenant en compte ces dernières, les dépenses d'exploitation (réelles + ordre) s'élèvent à 6,97 M€ contre seulement 5,52M€ pour les recettes d'exploitation (réelles + ordre), soit un manque de recettes, pour couvrir les dotations aux amortissements, de 1,45M€ (1M€ environ si l'on prend en compte les 441K€ d'excédent de fonctionnement reporté).



Un constat qui doit amener la CARCT a se réinterroger sur :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA au 31/12/2023	BP 2024	Projection au 31/12/2024	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA au 31/12/2023	BP 2024	Projection au 31/12/2024
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	2 339 835,97	2 649 994,00	2 499 250,00	CHAPITRE 70 - Produits des services	4 556 576,86	5 734 363,00	4 791 520,00
CHAPITRE 012 - Charges de personnel	1 594 585,07	1 720 703,00	1 931 800,00		0,00		
CHAPITRE 65 - Autres charges gest. Courantes	17 524,74	21 307,00	21 301,35	CHAPITRE 74 - Dotations et participations	76 333,31	95 051,00	47 210,00
CHAPITRE 66 - Charges financières	244 910,20	231 863,62	238 897,41	CHAPITRE 75 - Autres prod. gestion courantes	14 252,23	14 250,00	17 150,00
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles	77 323,14	23 562,19	500,00	CHAPITRE 76 - Produits financiers	0,00	0,00	58,05
CHAPITRE 68 - dotations aux provisions	2 046,35	23 615,72	3 616,00	CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	442 042,08	160 000,00	163 856,00
CHAPITRE 014 - Atténuations de produits				CHAPITRE 013 - Atténuation de charges	3 473,66	0,00	1 000,00
Chapitre 042 - Transfert de charges (68)	1 942 137,21	2 275 496,24	2 275 496,24	Chapitre 042 - Transfert de charges	501 810,45	501 810,45	501 810,00
Dépenses de l'exercices	6 218 362,68	6 946 541,77	6 970 861,00	Recettes de l'exercice	5 594 488,59	6 505 474,45	5 522 604,05
balance sans 002D				balance sans 002R			
Déficit antérieur reporté	0,00	0,00		Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté	755 511,37	441 067,32	441 067,32
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 218 362,68	6 946 541,77	6 970 861,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 349 999,96	6 946 541,77	5 963 671,37

- L'exhaustivité de l'état d'actif du budget assainissement (de sorte à vérifier que la dotation aux amortissements ne soit pas surévaluée) ;
- Les durées d'amortissement pratiquées ;
- La prise en compte ou non de l'amortissement des subventions d'équipements obtenues (recette d'ordre en fonctionnement et dépenses d'ordre en investissement) ;
- Et in fine, le niveau de redevance pratiqué (tarif / m3) afin de pouvoir couvrir les dotations aux amortissements.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Extrait de la nomenclature comptable M 4 appliquée notamment pour les budgets « Eau et Assainissement ».

Comme évoqué précédemment, l'une des questions à se poser en la matière est de réfléchir à un allongement des durées d'amortissement pratiquées par la CARCT sur ses ouvrages, dans l'hypothèse où les durées actuellement pratiquées seraient trop courtes et requerraient un niveau de redevances trop élevé.

Parallèlement, il est rappelé que les subventions attachées aux biens amortis, doivent, elles aussi, être amorties (sur la même durée) générant alors une recette d'ordre en section de fonctionnement. Le non-amortissement de ces subventions aurait pour conséquence un manque de recettes d'ordre nécessaires à l'équilibre de la section de fonctionnement (exploitation).

TITRE 2 : LE CADRE COMPTABLE

Compte 28 - Amortissements des immobilisations

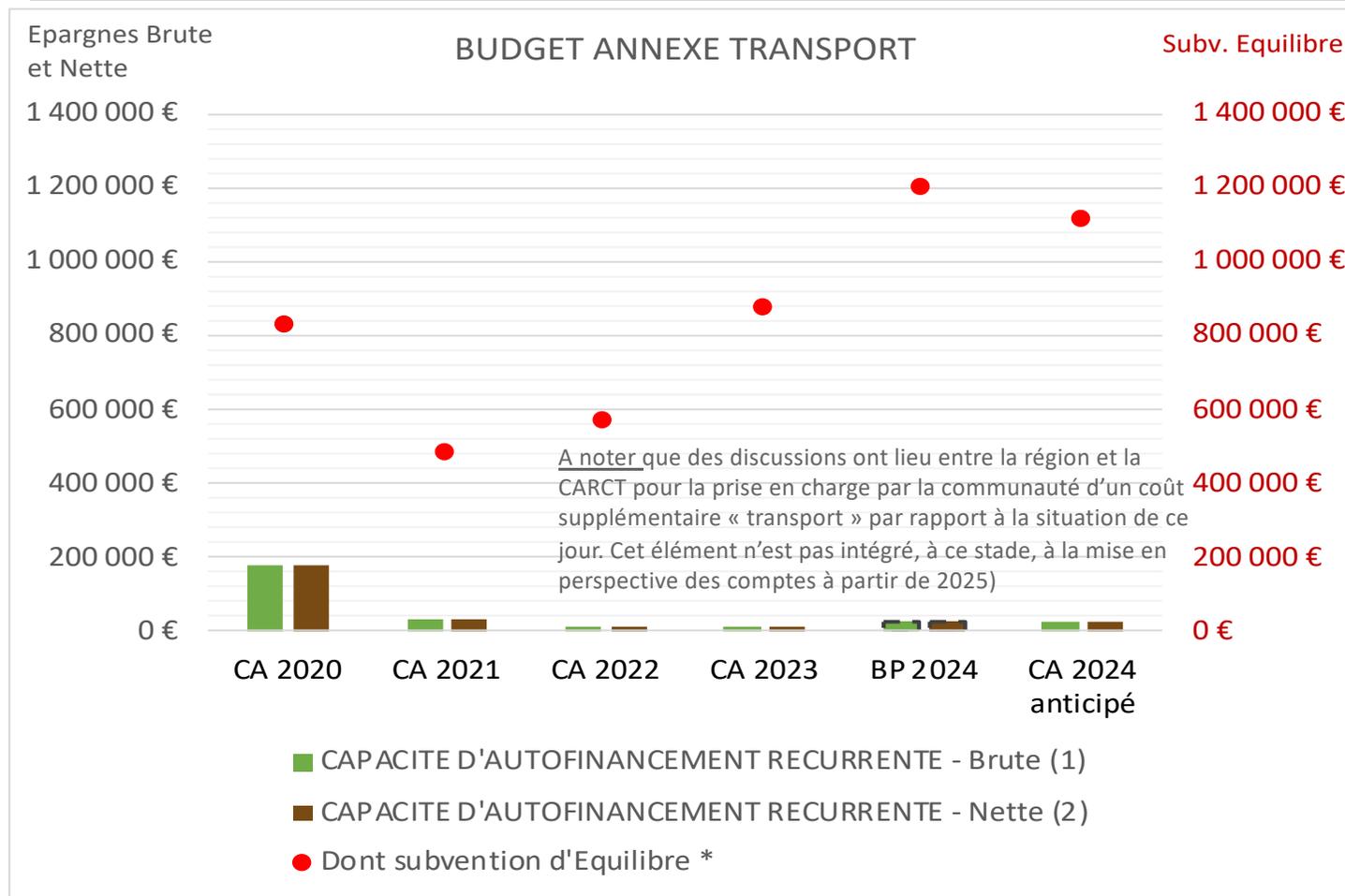
Pour le fonctionnement des comptes 28 « Amortissement des immobilisations », il convient de se reporter au paragraphe 1.2. « classe 2 - Comptes d'immobilisations » du présent chapitre.

La durée d'amortissement des biens est fixée par l'assemblée délibérante sur propositions de l'ordonnateur ou du directeur, le cas échéant dans les limites indicatives proposées ci-dessous :

Réseaux d'assainissement.....	50 à 60 ans
Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) :	
Ouvrages lourds (agglomérations importantes).....	50 à 60 ans
Ouvrages courants, tels que bassins de décantation, d'oxygénation, etc.....	25 à 30 ans
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau.....	30 à 40 ans
Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation).....	10 à 15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation.....	10 à 15 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.).....	4 à 8 ans
Bâtiments durables (en fonction du type de construction).....	30 à 100 ans
Bâtiments légers, abris.....	10 à 15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques.....	15 à 20 ans
Mobilier de bureau.....	10 à 15 ans
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillages.....	5 à 10 ans
Matériel informatique.....	2 à 5 ans
Engins de travaux publics, véhicules.....	4 à 8 ans

Il est rappelé, par ailleurs, que l'appréciation de la sincérité du budget, définie à l'article L. 1612-4 du CGCT, porte bien entendu sur les inscriptions budgétaires au titre des amortissements.

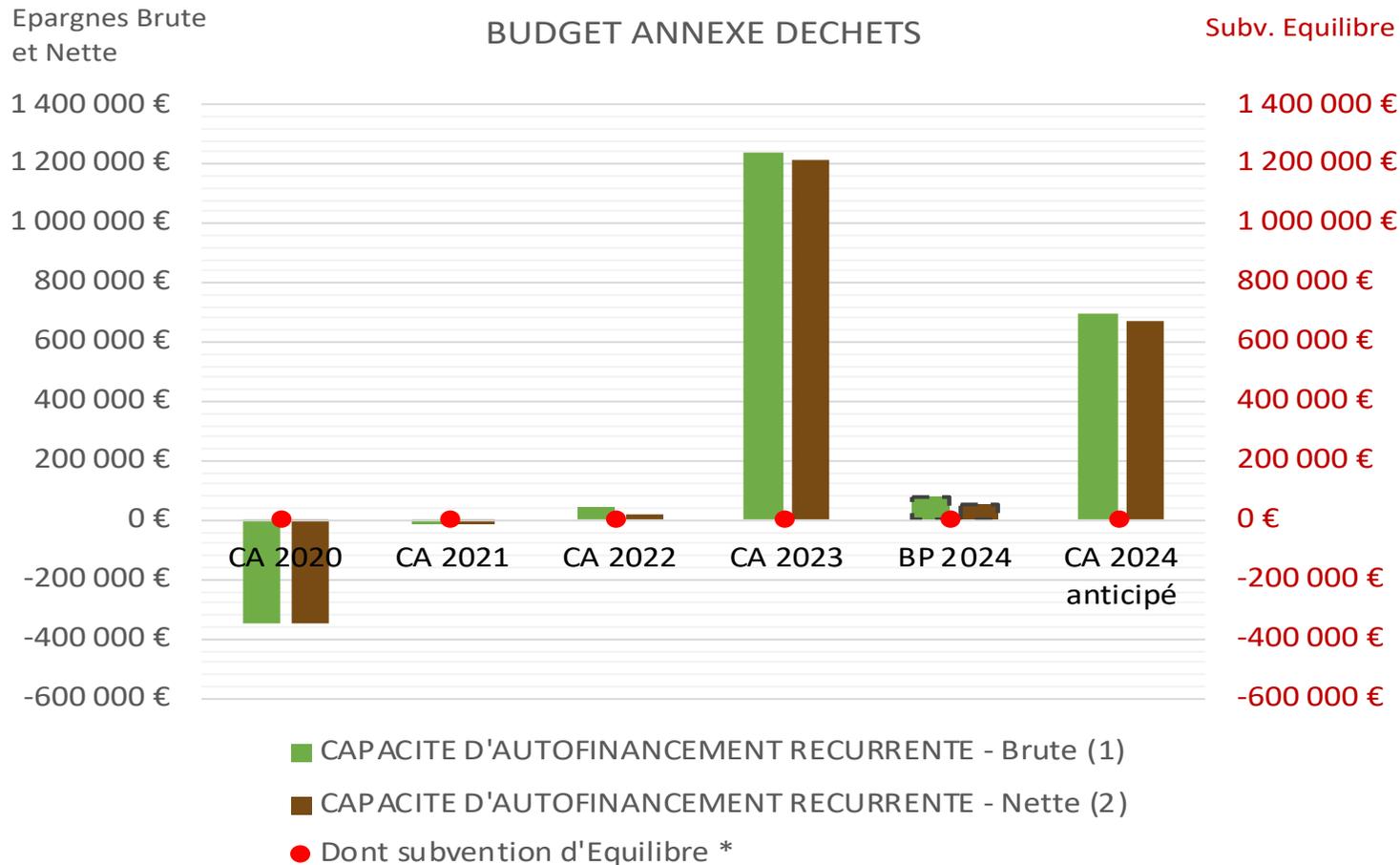
BUDGET ANNEXE TRANSPORT



- Un besoin de subvention d'équilibre peu ou prou proche de la prévision faite au Budget 2024 (1,1M€ / 1,2M€), **mais étant en forte hausse par rapport à 2023** (876 K€ en 2023), laquelle était déjà en forte hausse par rapport à 2022 (567 K€ en 2022).
- Des **niveaux d'épargne tout juste supérieurs au point d'équilibre** (28K€ anticipé en 2024).
- Un **fonds de roulement** (résultats reportés) **qui lui resterait négatif** (environ -50K€ contre -250K€ fin 2023).

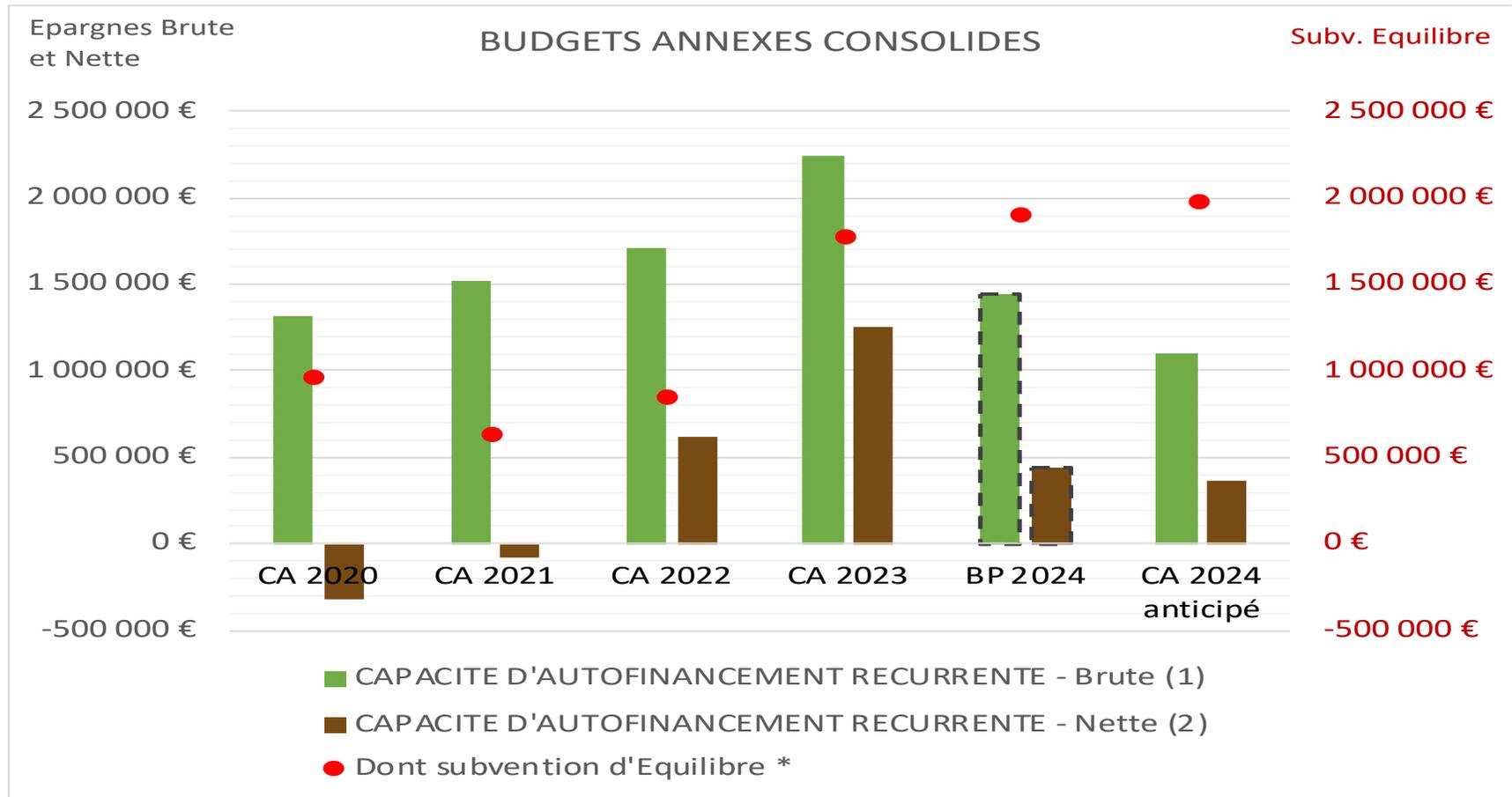
Pour rappel, un audit de la DSP Transport a été lancé par la CARCT afin d'identifier des pistes d'économies et une adaptation du service rendu, ce afin de diminuer la subvention d'équilibre versée par le budget principal).

BUDGET ANNEXE DECHETS



- Des niveaux d'épargne anticipés pour 2024 qui seraient supérieurs aux prévisions budgétaires, **mais sensiblement inférieurs à l'épargne brute et nette constatée à fin 2023** (pour rappel l'épargne positive de 2023 à près de 1,2M€ est provenue, pour la quasi-totalité du montant, du budget principal lors du passage à la REOM pour l'ensemble du territoire).
- **Ce constat doit être pour la CARCT un point de vigilance**, d'autant que, là encore, la communauté doit, dans son budget 2025, pouvoir couvrir avec les recettes de redevances et valorisation des déchets (entre autres) les charges d'exploitation de la compétence mais aussi les **dotations aux amortissements qui s'élèvent à 540 K€** (valeur portée au BP 2024).

CONSOLIDATION DES BUDGETS ANNEXES



*SCENARIO PROSPECTIF « AU FIL DE
L'EAU » 2024-2032*

Scénario prospectif et « au fil de l'eau » (sans mesure corrective) du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

Face aux constats qui précèdent concernant le budget principal et eu égard aux subventions d'équilibre versées par ce dernier aux budgets annexes de la CARCT, **un 1^{er} scénario au fil de l'eau a été bâti** pour le budget principal sur la période 2024-2032, **sans mesure corrective**, avec les principales hypothèses suivantes :

Section de Fonctionnement (Budget Principal)

- ✓ Revalorisation des Valeurs Locatives (VL) à +2%/an (TH-TFPB/TFPNB)
- ✓ Croissance physique des bases taxables : +1%/an sur la TH, TFPB et TFPNB en sus de la revalorisation des valeurs locatives et +2%/an sur la CFE
- ✓ Croissance de la Fraction de TVA (versée par l'Etat) qui compense la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales, et la CVAE – Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises – : +2%/an à compter de 2026 (**A noter** qu'un gel pour 2025 est prévu dans le cadre du PLF 2025. Selon le PLF 2025 art. 31 : « En 2025, le produit affecté à chaque collectivité est égal au montant qui leur a été versé, après régularisation, au titre de l'année 2024 ». **Parallèlement**, la DDFIP a fait part, le 31 octobre 2024, d'une régularisation probable de la fraction TVA à hauteur de – 459 529 € pour 2024. Ces deux éléments sont intégrés à la présente analyse).
- ✓ TASCOTM / IFER / TAFNB : +1%/an (**A noter** que, suite à la saisie par la CARCT des services de l'Etat, il s'est avéré que ces derniers n'ont pas tenu compte de la majoration du coefficient de TASCOTM à 1,2 contre 1,05 précédemment. Un arriéré de + 381 440 € est donc accordé à la CARCT, recette uniquement perçue sur 2024 et prise en compte dans le CA anticipé 2024 construit par les services de la CARCT.
- ✓ Croissance des **charges de personnel** : +2,5%/an (2025-2032)
- ✓ Croissance des **charges à caractère général** : entre +2,0%/an (2025-2032)
- ✓ Croissance des **charges de gestion courante** : +1,5%/an (2025-2032)

Scénario prospectif et « au fil de l'eau » (sans mesure corrective) du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

Section d'Investissement (Budget Principal)

- ✓ **Taux de subventionnement** espéré : 30% des montants HT
- ✓ **FCTVA** : 14,85% des montants TTC (*le nouveau Taux de 14,85% est discuté dans le PLF 2025*)
- ✓ **Montant d'investissement annuel en €TTC** : 2,5M€TTC/an à compter de 2025

Dette (Budget Principal)

- ✓ **Intégration du profil d'extinction de dette existant**
- ✓ **Calcul des emprunts futurs nécessaires sur la base suivante** : 20 ans au taux de 3%

Fonds de Roulement (Budget Principal)

- ✓ **Utilisation prioritaire en 2024 du fonds de roulement disponible** (autrement dit du résultat 2023 reporté sur 2024) pour repousser à 1 ou 2 ans plus tard le recours à l'emprunt (quitte à diminuer de ce fait l'excédent de fonctionnement), puis maintien du fonds de roulement à hauteur de 2,5M€ de sorte que ce dernier (préconisation habituellement formulée par les services de l'Etat) puisse couvrir 3 mois de salaires (pour rappel, les charges de personnel s'élèvent environ à 9,5M€ en 2024).
- ✓ **A noter**, s'agissant de l'utilisation du fonds de roulement, que le choix pourrait être fait par les élus de la CARCT de moins solliciter de façon immédiate le fonds de roulement, et donc l'excédent reporté de fonctionnement, et de souscrire plus tôt (autrement dit d'ici fin 2024) un emprunt (de l'ordre de 1,5M€ selon les estimations faites) pour financer la section d'investissement. Une telle décision n'aurait, in fine, que peu voire pas d'incidence sur les ratios de fin de période (cf. infra), dès lors que l'utilisation du fonds de roulement disponible ne serait que reportée / retardée d'un ou deux ans et que l'objectif de ramener le fonds de roulement à 2,5M€ (soit le montant nécessaire pour couvrir 3 mois de charges salariales) serait respecté.

La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

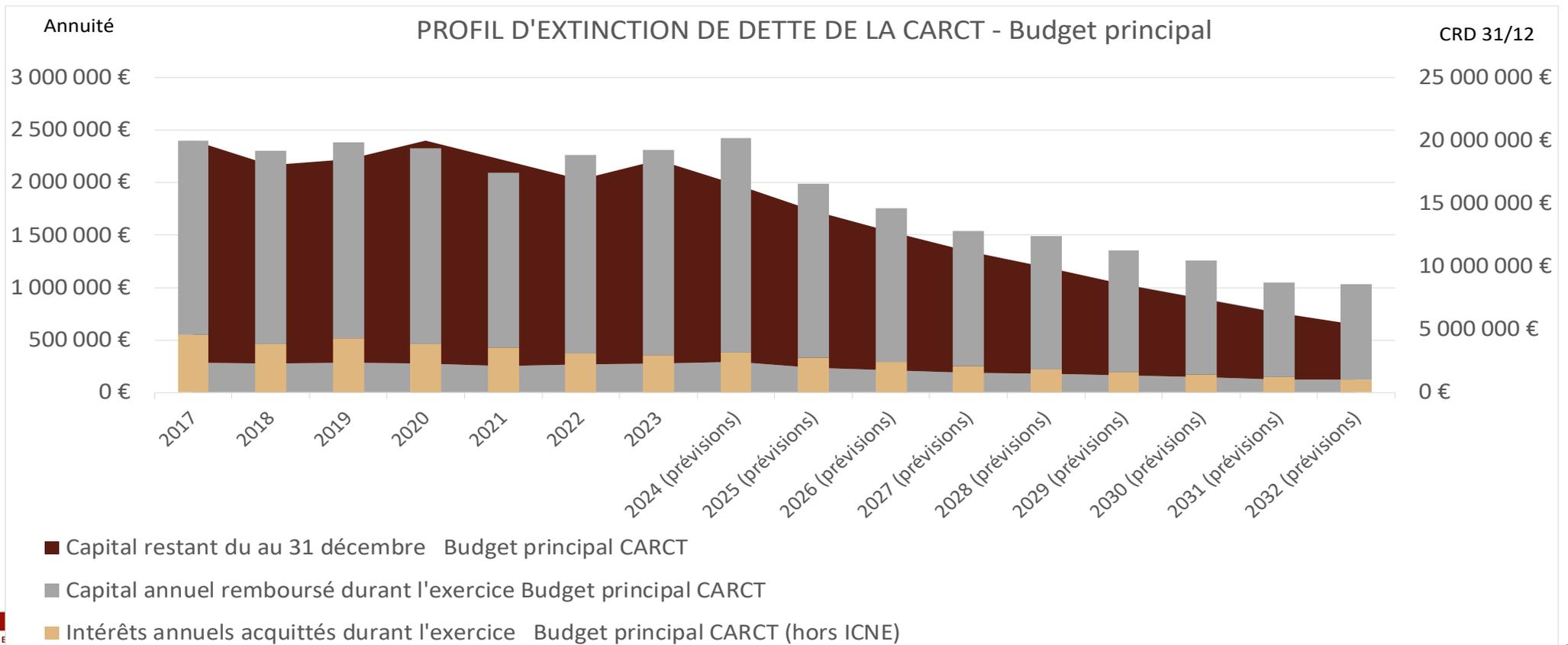
- ✓ Ont été également pris en compte les produits espérés de **Cession de terrain / Bâtiments communiqués par la CARCT** (dont une vente à FM logistic pour 2,87M€) soit **6,81 M€ sur la période 2025-2032** (13M€ d'ici 2040 avec la totalité de la zone de l'Omois Est) :

Secteur	Taille	Tarif HT / m ²	Montant HT en €	Année(s) de vente attendue	Observations
Zone de l'Omois – Emprise de 3 hectares	21 778 m ²	50€ (surf. Utile) / 31€ (talus)	964 000 €	2024-2025	Sur 6 lots : 1 vendu, 4 actes authentiques à signer
Zone de l'Omois – FM Logistic	196 000 m ²	15 €	2 879 240 €	2025	
Zone de l'Omois Est	156 000 m ²	40 €	6 240 000 €	2027-2040	15,6 hectares seront commercialisables sur 23,4 hectares
Zone Citélium (Moiserie)	6 744 m ²	25 €	168 600 €	2026-2028	
Zone des Acacias (Neuilly-Saint-Front)					
Zone de la Dhuis (Condé-en-Brie)	2 790 m ²	10 €	27 900 €	2025	
Bâtiment « Crazy land »			150 000 €		
ATPR Fère en Tardenois	8 350 m ²		100 000 €	2025	2 ateliers de 2 000 m ² chacun sur le terrain
Courtemont Varennes			2 500 000 €		Prix non validé à ce jour
TOTAL			13 029 740 €		

Secteur	Taille	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Zone de l'Omois – Emprise de 3 hectares	21 778 m ²		964 000 €							
Zone de l'Omois – FM Logistic	196 000 m ²		2 879 240 €							
Zone de l'Omois Est	156 000 m ²				445 000 €	445 000 €	445 000 €	445 000 €	445 000 €	445 000 €
Zone Citélium (Moiserie)	6 744 m ²			56 200 €	56 200 €	56 200 €				
Zone des Acacias (Neuilly-Saint-Front)										
Zone de la Dhuis (Condé-en-Brie)	2 790 m ²		27 900 €							
Bâtiment « Crazy land »										
ATPR Fère en Tardenois	8 350 m ²		100 000 €							
Courtemont Varennes										
TOTAL		- €	3 971 140 €	56 200 €	501 200 €	501 200 €	445 000 €	445 000 €	445 000 €	445 000 €
TOTAL CUMULE 2024-2032		6 809 740 €								

La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

✓ De même, a été pris en compte le profil d'extinction de la dette existante :



La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

- ✓ Ont été intégrées les **récentes décisions de la CLECT quant au transfert du Conservatoire de Musique de Château-Thierry et son impact sur l'AC de la Ville** (et la prise en charge progressive de la charge transférée, pour les usagers autres que ceux demeurant sur Château-Thierry, par la Communauté), **ainsi que le retour de compétence à la ville de Château-Thierry concernant la halte fluviale et l'aire de camping-car.**
- ✓ A contrario, n'a pas, à ce stade, été pris en compte l'impact financier potentiel de la fin de la mutualisation de certains services entre la CARCT et la Ville de Château-Thierry.
- ✓ Les discussions entre Région et CARCT en matière de transports ne sont pas non plus intégrées à ce stade.

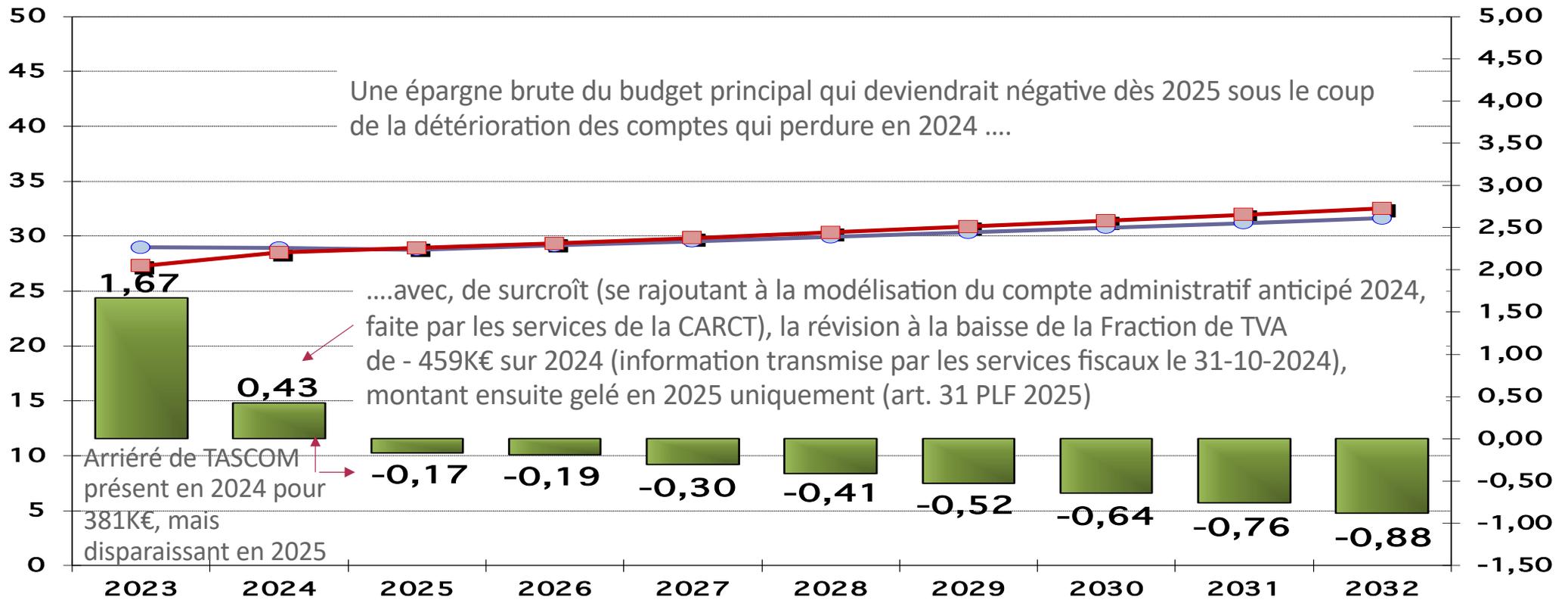
A partir de ces différentes hypothèses, et sans présager à ce stade, des éventuelles évolutions qui pourraient encore ressortir des décisions qui pourraient être prises dans le cadre du projet de Loi de Finances 2025 (seul l'article 31 du PLF 2025 sur le gel de la fraction de TVA, et la baisse du taux de FCTVA, ont été pris en compte ici), **le scénario au fil de l'eau donne les résultats suivants :**

Scénario prospectif et « au fil de l'eau » (sans mesure corrective) du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

M€. (DRF et RRF)

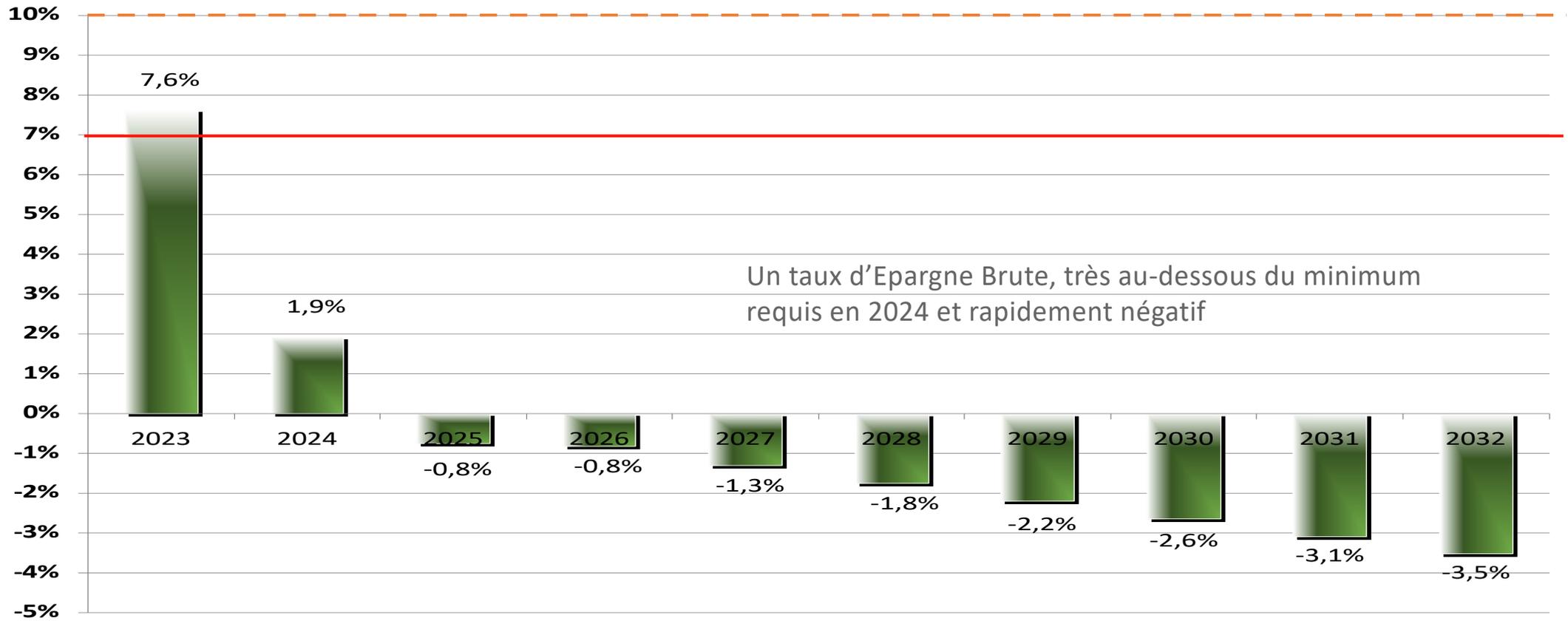
Evolution de l'épargne brute

M€ (EB)

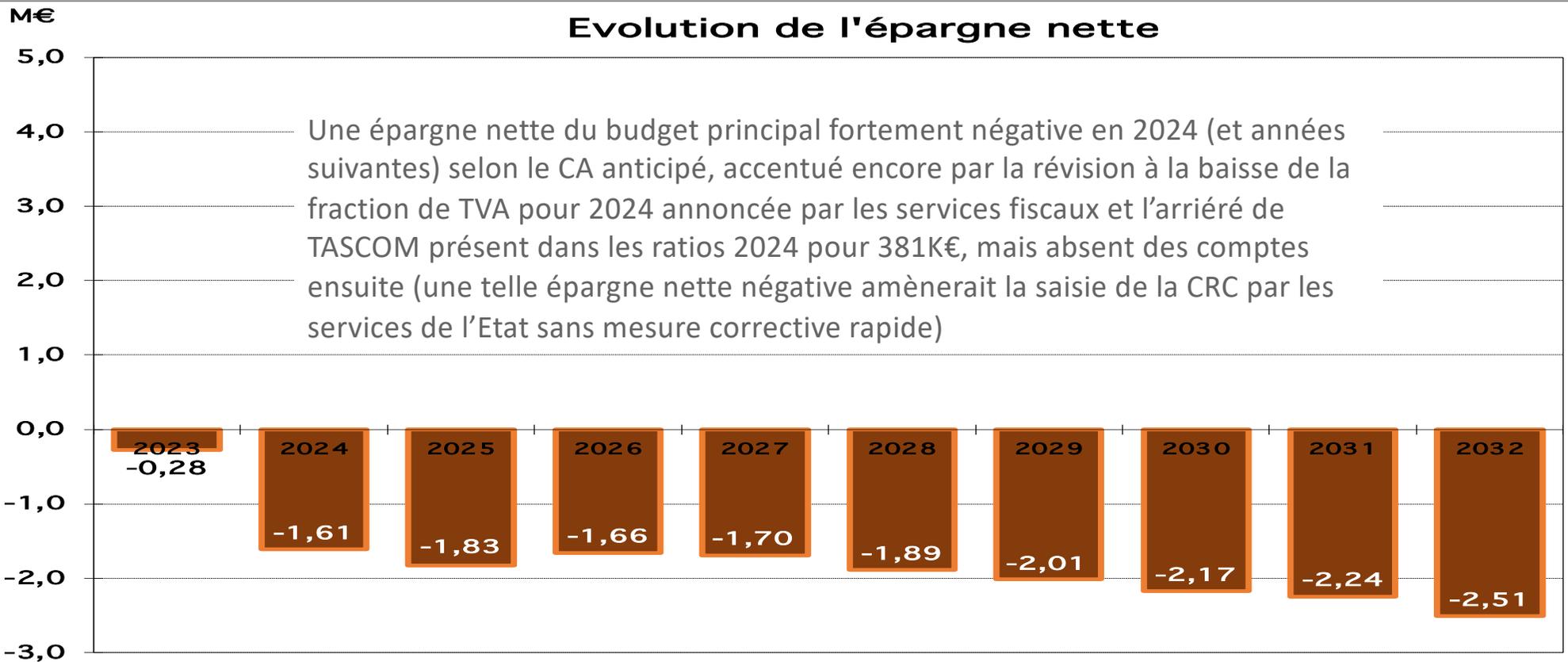


Scénario prospectif et « au fil de l'eau » (sans mesure corrective) du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

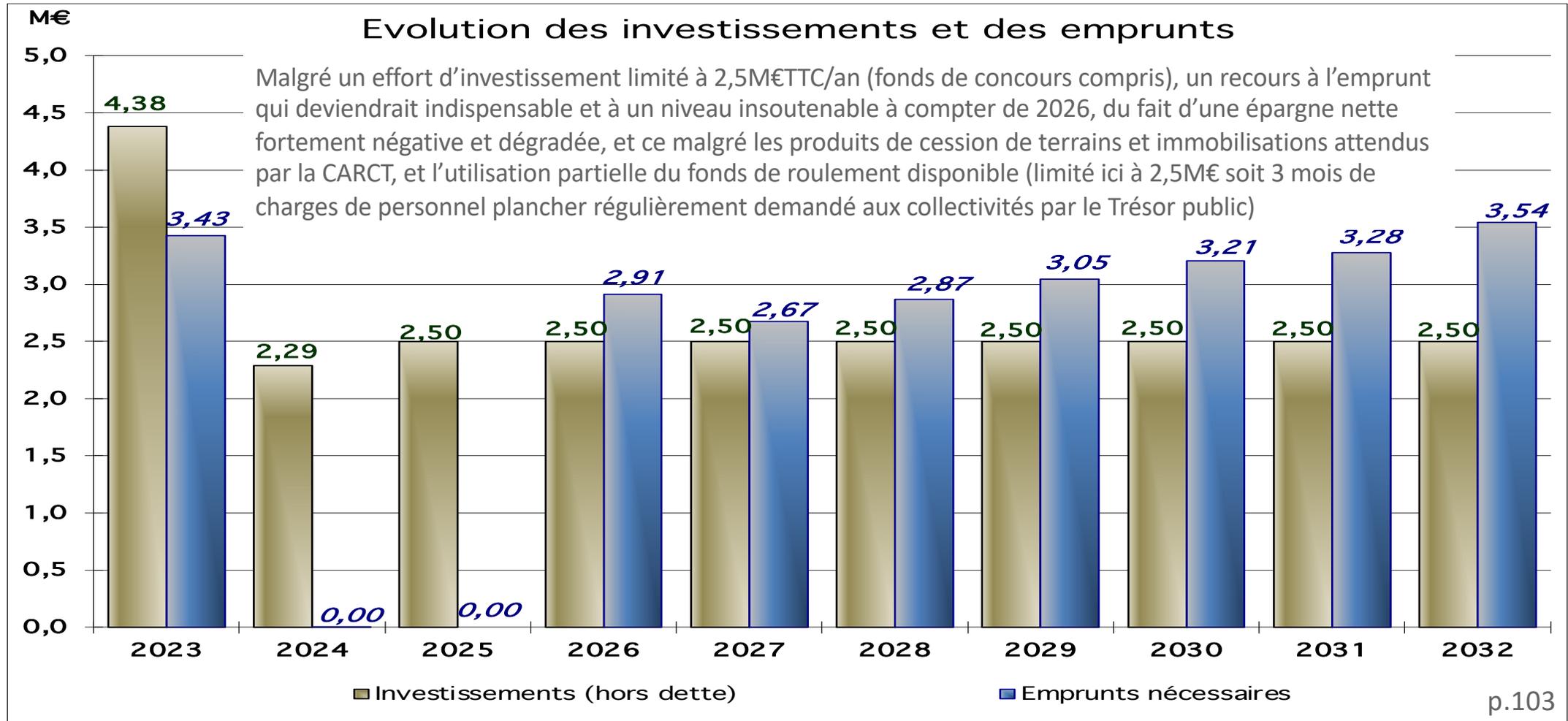
Evolution du taux d'épargne brute



Scénario prospectif et « au fil de l'eau » (sans mesure corrective) du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

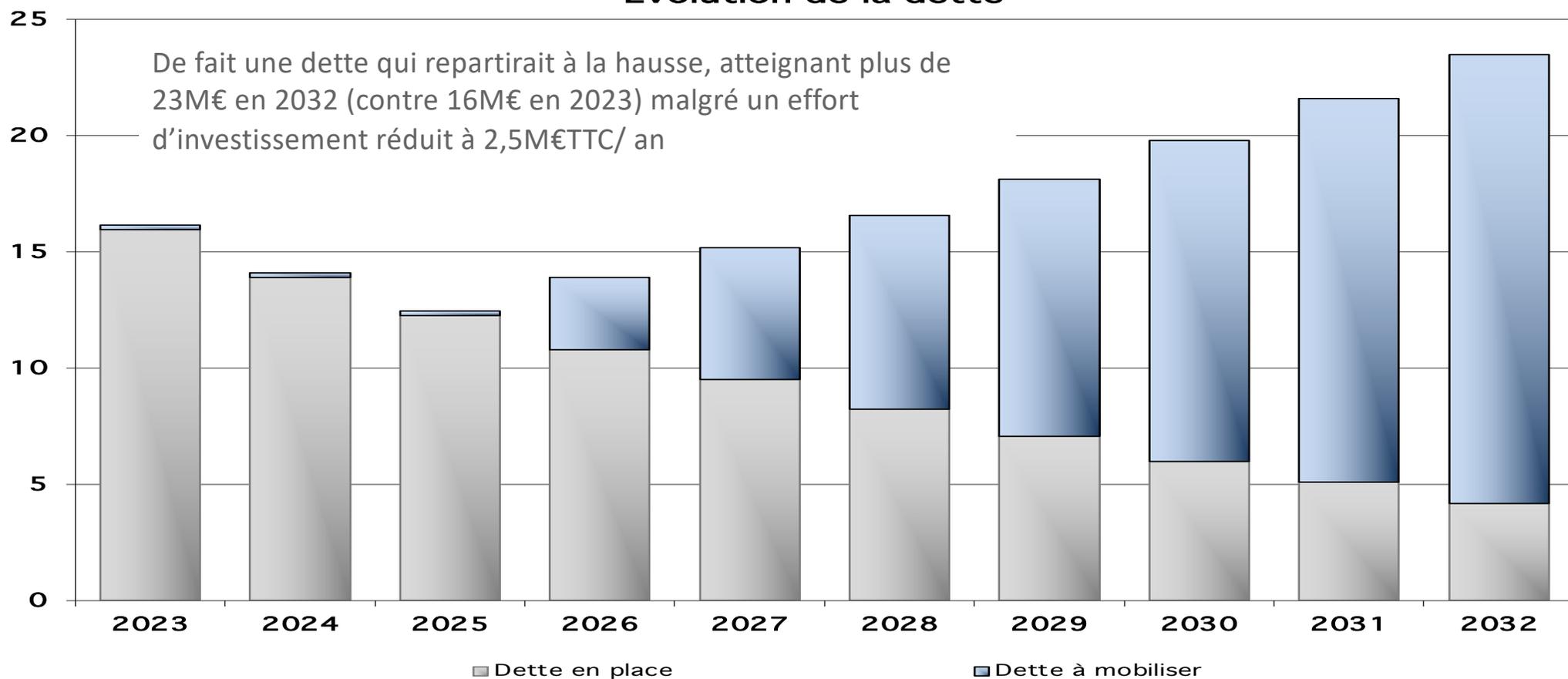


Scénario prospectif et « au fil de l'eau » (sans mesure corrective) du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

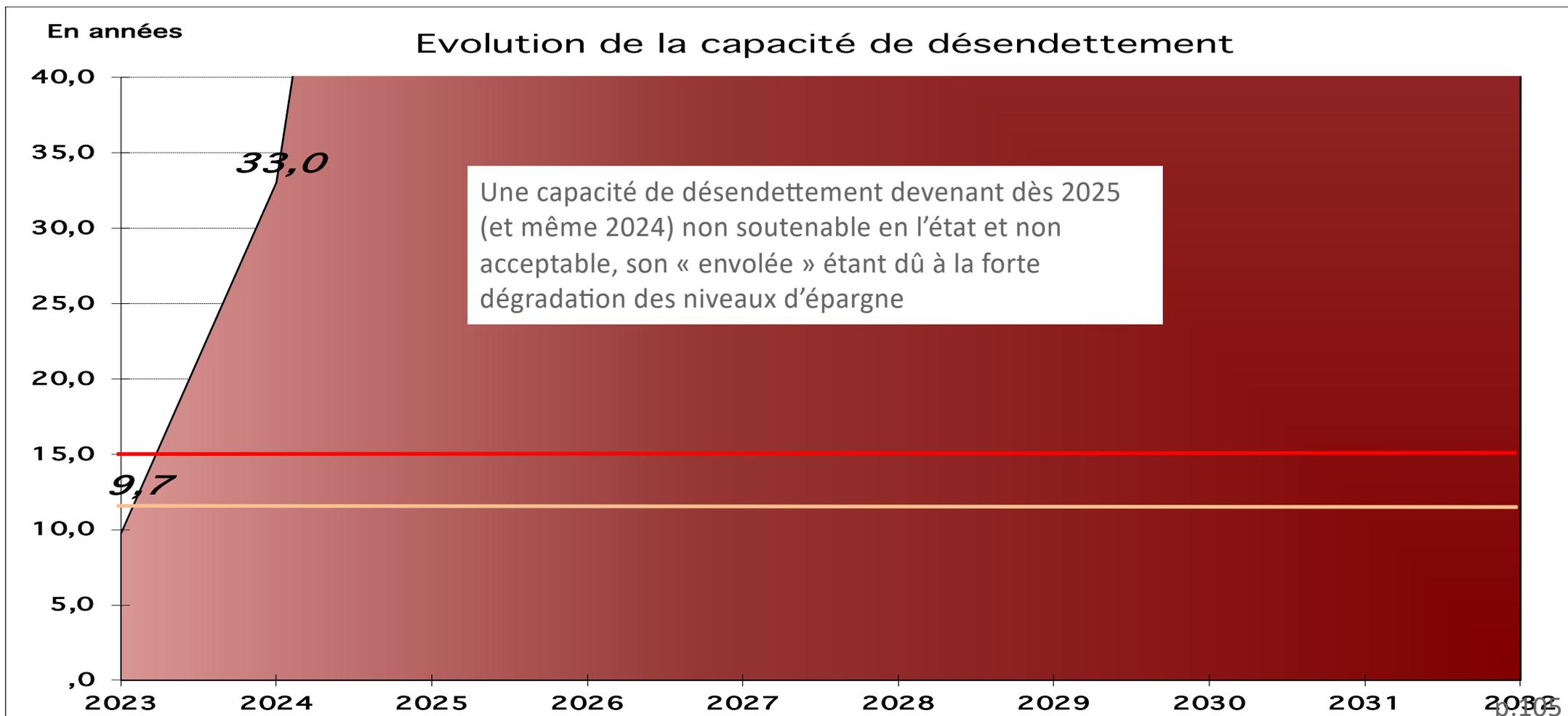


Scénario prospectif et « au fil de l'eau » (sans mesure corrective) du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

Evolution de la dette



La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry



La situation du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry

COMPTES 2023-2032										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
RRF/RRC D'EXPLOITATION	28 953 181	28 913 267	28 746 209	29 129 017	29 521 228	29 923 023	30 334 584	30 756 100	31 187 764	31 629 774
DRF/DRC D'EXPLOITATION	26 928 846	28 110 793	28 584 537	29 029 962	29 484 243	29 947 582	30 420 187	30 902 270	31 394 049	31 895 747
EPARGNE DE GESTION	2 024 335	802 473	161 672	99 055	36 986	-24 559	-85 603	-146 171	-206 286	-265 973
FRAIS FINANCIERS NETS	-353 820	-375 424	-331 140	-288 849	-341 336	-388 169	-438 149	-494 042	-554 030	-613 778
EPARGNE BRUTE	1 670 515	427 049	-169 468	-189 794	-304 351	-412 728	-523 752	-640 212	-760 315	-879 750
TAUX D'EPARGNE BRUTE (EB / (RRF-AC))	7,6%	1,9%	-0,8%	-0,8%	-1,3%	-1,8%	-2,2%	-2,6%	-3,1%	-3,5%
INVESTISSEMENTS	4 077 742	2 186 631	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
REMBOURSEMENTS DE DETTE	1 950 549	2 040 659	1 657 894	1 468 070	1 391 011	1 477 990	1 488 029	1 533 645	1 484 278	1 627 523
EMPRUNTS (DONT REFINANCEMENT)	3 425 000	1 966	0	2 912 311	2 672 787	2 868 142	3 045 406	3 207 482	3 278 218	3 540 898
EPARGNE NETTE	-280 034	-1 613 610	-1 827 362	-1 657 864	-1 695 362	-1 890 717	-2 011 781	-2 173 857	-2 244 593	-2 507 273
VARIATION DU FDR (Mobilisation du FDR par la CA si négatif (-))	976 410	-3 444 314	665 153	-167 978	0	0	0	0	0	0
DETTE	16 147 278	14 108 584	12 450 691	13 894 932	15 176 707	16 566 860	18 124 237	19 798 074	21 592 015	23 505 390
CAP. DE DESENETTEMENT (Si EB négative = pas calculable)	9,7	33,0	-73,5	-73,2	-49,9	-40,1	-34,6	-30,9	-28,4	-26,7
FONDS DE ROULEMENT RESTANT DISPONIBLE	5 447 139	2 002 825	2 667 978	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000

SCENARIO PROSPECTIF ALTERNATIF ET CORRECTIF avec 2,2M€/an de Marges Supplémentaires en Section de Fonctionnement (Recettes en + ou Dépenses en -) pour 4M€TTC d'investissement / an (Fonds de concours compris) à compter de 2025 et un Taux d'EB > à 7% sur la période 2025-2032

Scénario prospectif et alternatif du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry avec 2,2M€/an de marges supplémentaires en fonctionnement dès 2025

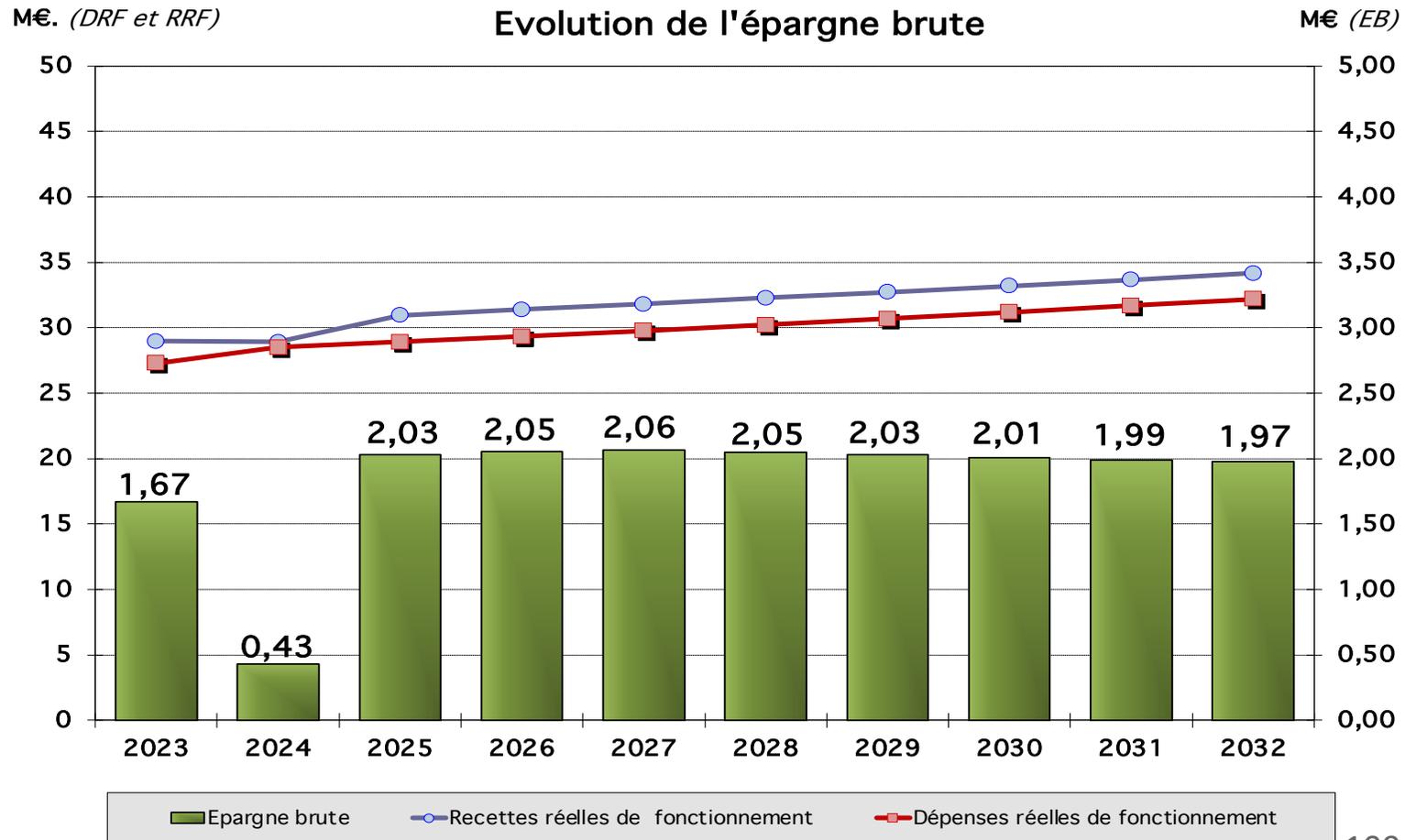
Face au scénario au fil de l'eau, financièrement et budgétairement non viable, **un scénario alternatif et correctif visant à dégager, dès 2025, des marges supplémentaires** (par des dépenses de fonctionnement en moins, ou des recettes de fonctionnement en plus, ou les deux) **à hauteur de 2,2M€/an est ici proposé avec les objectifs suivants poursuivis :**

- **Revenir à une épargne nette positive** sur toute la période ;
- **Atteindre un taux d'épargne brute supérieur à 7%** (à échelle 2032) ce qui est un minimum requis (restant néanmoins loin des moyennes nationales et départementales pour une Communauté d'Agglomération) ;
- **Permettre une capacité d'investissement de 4M€TTC/an** (fonds de concours versés aux communes membres compris) peu éloignée des dépenses d'investissement - fonds de concours compris – réalisées sur les années précédentes ;
- **Stabiliser la dette et revenir à une capacité de désendettement convenable proche des niveaux constatés avant 2023.**

A noter que là aussi, comme dans le scénario « au fil de l'eau » qui précède, **l'utilisation du fonds de roulement** (résultats 2023 reportés sur le BP 2024) sur l'exercice 2024 est, au sein du scénario qui suit, maximaliste afin de **repousser au plus tard le recours à l'emprunt** (autrement dit aucun emprunt n'est souscrit en 2024 dans le scénario qui suit, le postulat suivi étant de diminuer le fonds de roulement disponible). **Néanmoins**, notamment en vue du BP 2025, si les élus souhaitaient maintenir au plus haut l'excédent de fonctionnement reporté, la souscription d'un emprunt de l'ordre de 1,5M€ à fin 2024, qui viserait alors à moins solliciter de façon immédiate le fonds de roulement et donc ce même excédent reporté de fonctionnement, n'aurait in fine que peu voire pas d'incidence sur les ratios de fin de période (maintien de 7% environ de taux d'EB en 2032) dès lors que l'utilisation de ce fonds de roulement disponible ne serait que reportée / retardée d'un ou deux ans (l'hypothèse du scénario prospectif étant de faire diminuer le fonds de roulement à terme à 2,5M€ - représentant 3 mois de masse salariale – pour minimiser le recours à l'emprunt sur la période).

Scénario prospectif et alternatif du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry avec 2,2M€/an de marges supplémentaires en fonctionnement dès 2025

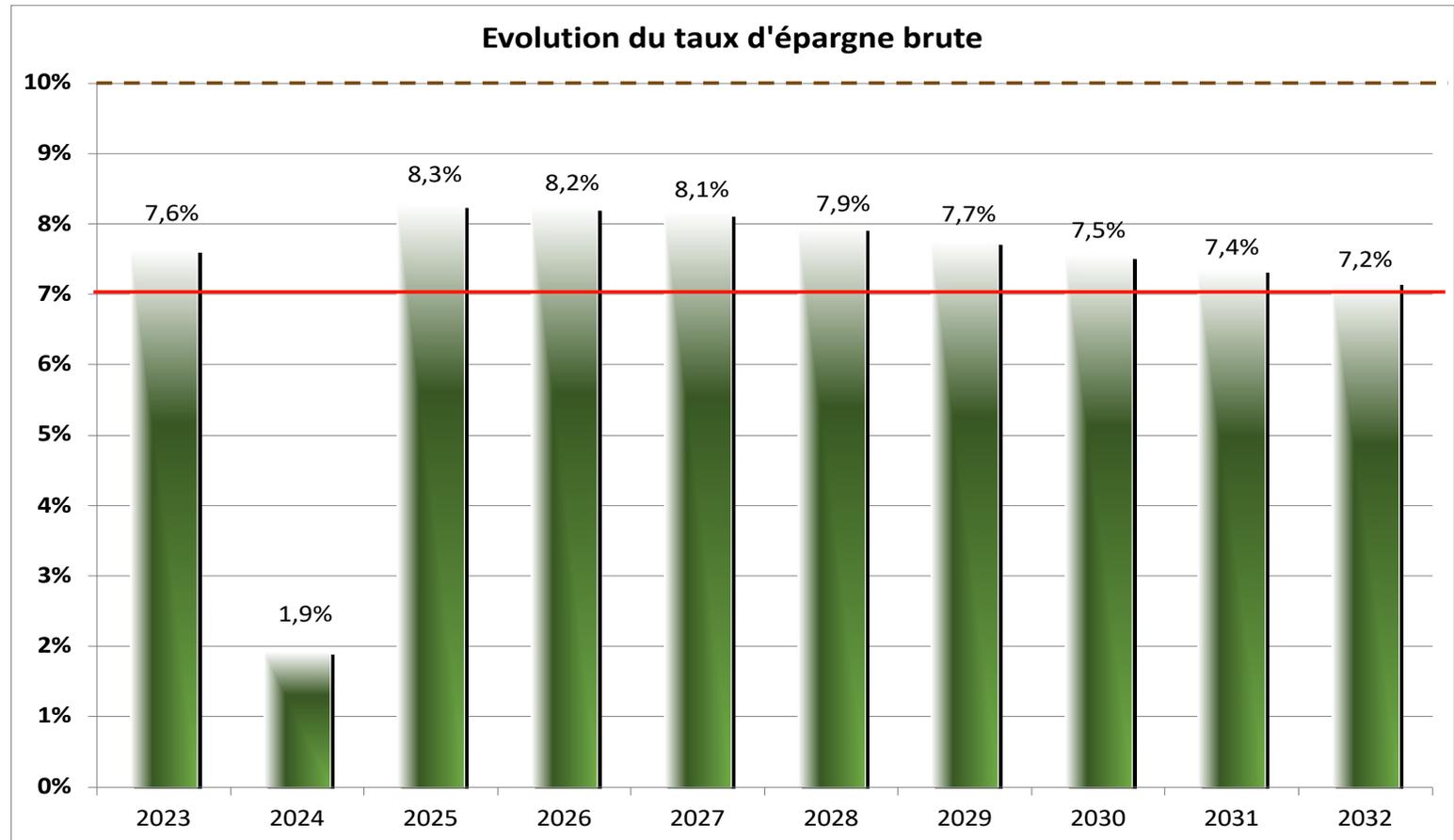
Avec 2,2M€/an de marges supplémentaires dès 2025 (soit par l'accroissement des recettes de fonctionnement, potentiellement avec le levier fiscal mais aussi de nouvelles politiques tarifaires, soit par la baisse d'un certain nombre de charges de fonctionnement permis par la revisite des politiques publiques et la réduction des subventions d'équilibre aux BA, soit via les deux leviers), **l'épargne brute pourrait être maintenue dans le positif et l'écart entre dépenses et recettes de fonctionnement quasiment stabilisé.**



Scénario prospectif et alternatif du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry avec 2,2M€/an de marges supplémentaires en fonctionnement dès 2025

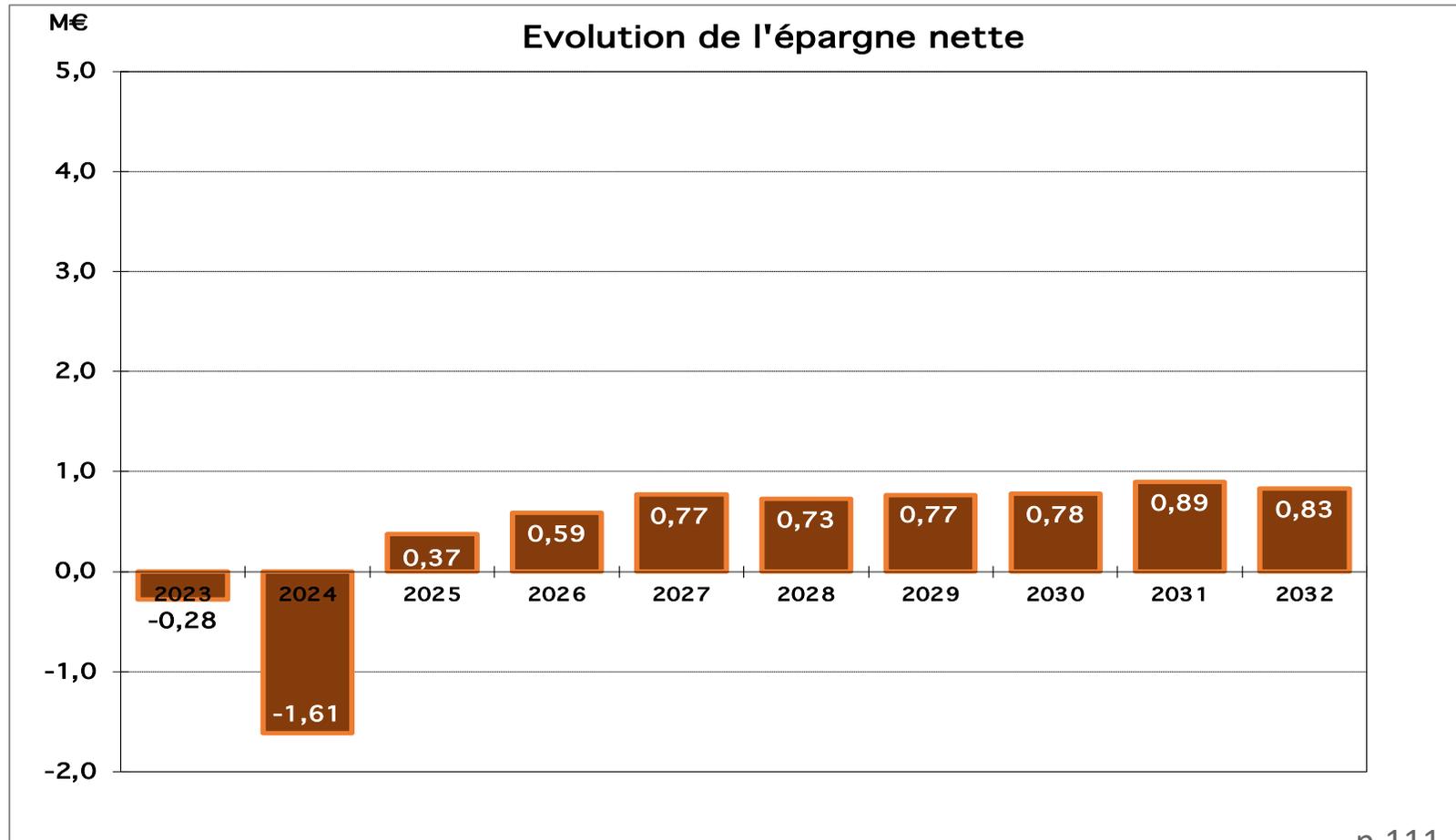
Pour autant le taux d'épargne brute resterait lui tout juste au-dessus du seuil de 7% au terme de 2032, seuil considéré comme étant le minimum acceptable.

Bien que rétabli à un niveau à 7%, son usure sur la période 2025-2032 s'explique par le fait que le niveau d'épargne brute ne suit pas, dans le même temps, la progression du volume des recettes réelles de fonctionnement (or le taux d'Epargne brute correspond au calcul suivant : Epargne Brute / Recettes Réelles de Fonctionnement)



Scénario prospectif et alternatif du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry avec 2,2M€/an de marges supplémentaires en fonctionnement dès 2025

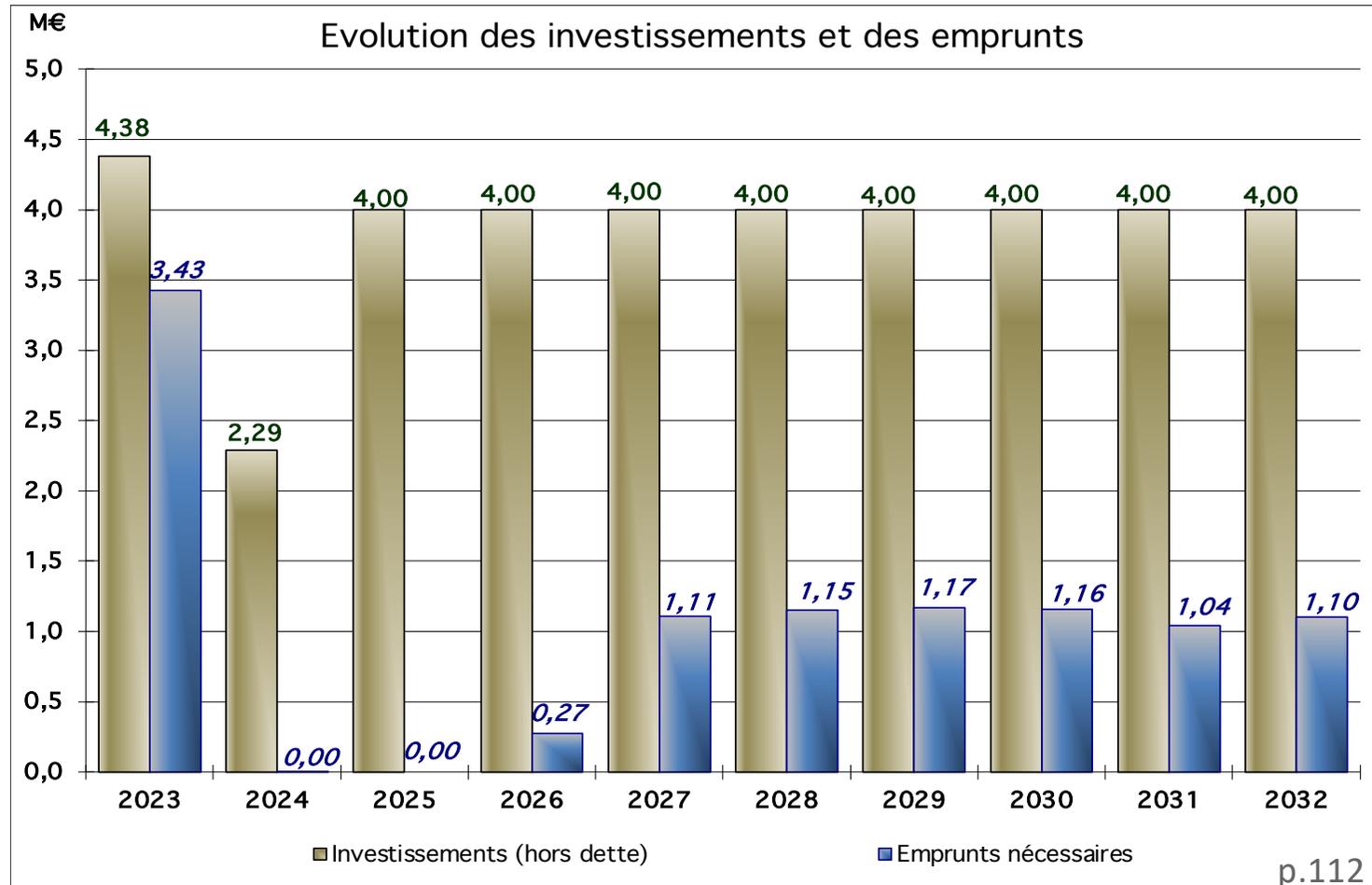
Il n'en reste pas moins, qu'avec 2,2M€ de marges supplémentaires par an, et une épargne brute restant positive, la CARCT pourrait, avec le présent scénario, conserver (à l'exception de 2024) **une épargne nette positive pendant toute la durée 2025-2032 participant à un effort d'investissement proche de ce qu'il était sur les années passées.**



Scénario prospectif et alternatif du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry avec 2,2M€/an de marges supplémentaires en fonctionnement dès 2025

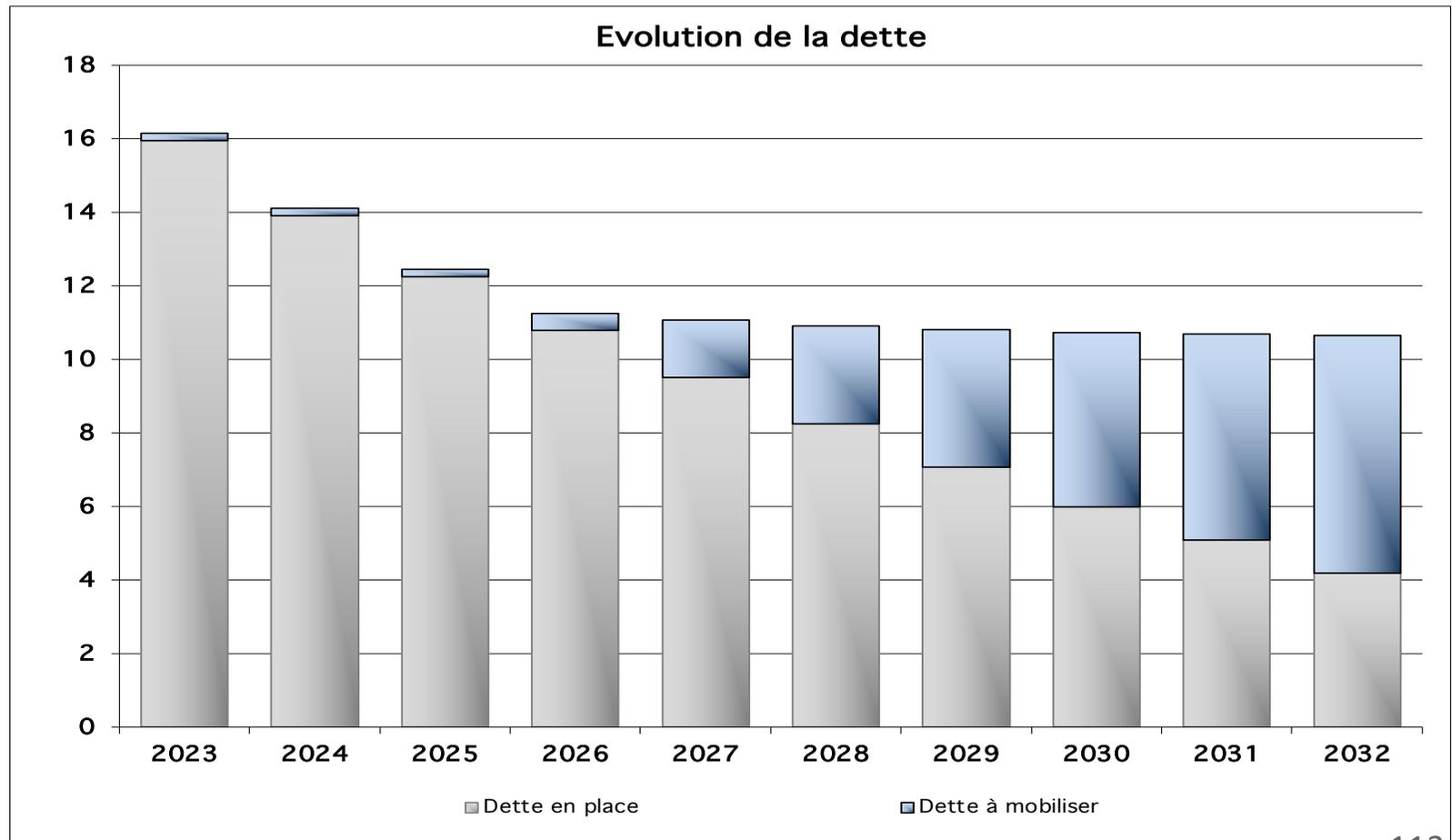
Avec ces niveaux d'épargne, l'effort d'investissement (équipements et fonds de concours) pourrait donc se situer à +/- 4M€TTC / an soit peu ou prou au même niveau que celui constaté en section d'investissement sur les années précédentes.

Ces 4M€TTC/an seront financés par l'épargne nette dégagée (0,7 à 0,8M€/an), environ 1,1 à 1,2M€ d'emprunt / an, 1M€ de subvention / an (30% sur 3,33M€HT soit 4M€TTC), 0,6M€ / an de FCTVA, et le reste par les cessions de terrains et bâtiments (avec un montant important de cession 2025 et 2026 sur la zone de l'Omois dont FM Logistic limitant sur ces années le recours à l'emprunt).



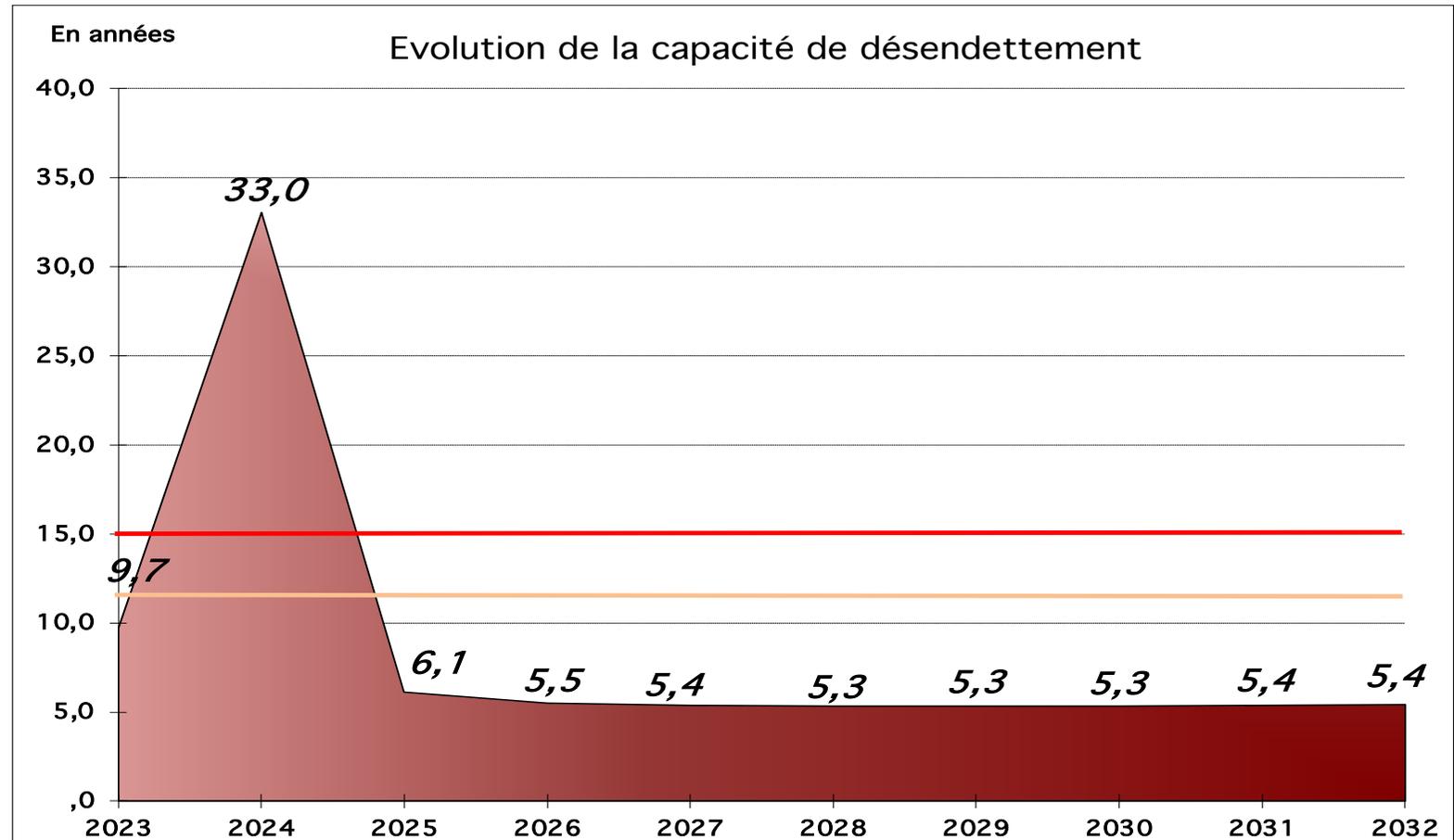
Scénario prospectif et alternatif du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry avec 2,2M€/an de marges supplémentaires en fonctionnement dès 2025

Grâce aux hypothèses exposées précédemment, **l'encours de dette pourrait alors être stabilisé à terme (2032) à environ 10 à 11M€** contre 16M€ fin 2023, et ce du fait d'annuités de remboursement du capital de la dette existante peu ou prou équivalentes (à compter de 2026) aux annuités de remboursement du capital de la dette nouvelle.



Scénario prospectif et alternatif du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry avec 2,2M€/an de marges supplémentaires en fonctionnement dès 2025

In fine, **la capacité de désendettement reviendra au niveau de 2020 avec 6,1 ans dès 2025** (si la CARCT parvient à mobiliser 2,2M€ de marges supplémentaires dès 2025) **et 5,4 années fin 2032** (5,8 années en 2020, 4,3 années en 2021 et 3,3 années en 2022), avec **des niveaux d'épargne qui resteront néanmoins faibles** (7,2% de taux d'épargne brute en fin de période ce qui est le minimum requis).



Scénario prospectif et alternatif du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry avec 2,2M€/an de marges supplémentaires en fonctionnement dès 2025

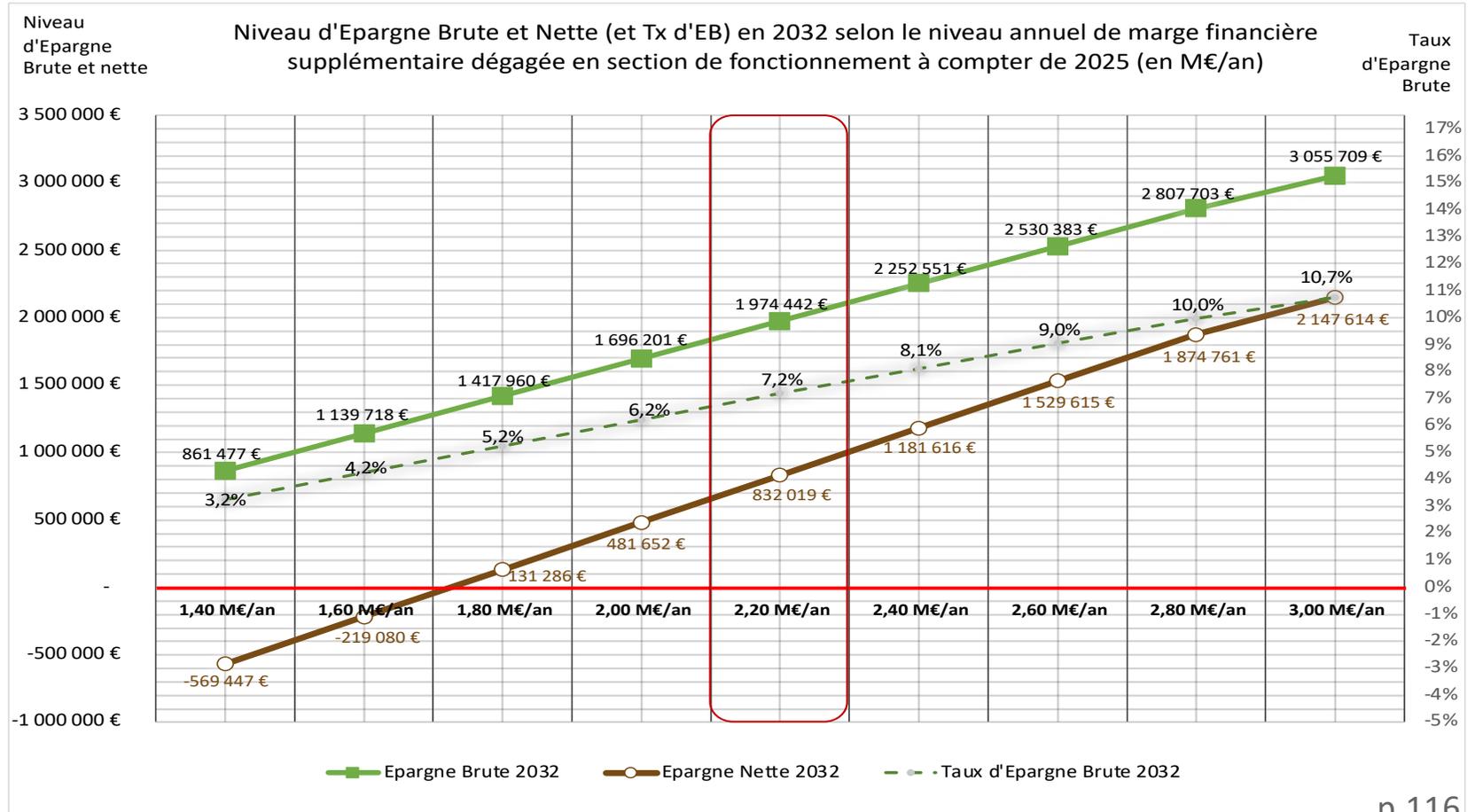
+2,2M€/an de marges supplémentaires (en partie consommées néanmoins dès 2025 par le gel de la fraction TVA et la non-reconduction de l'arriéré de TASCOM obtenu en 2024)

A noter ici que pour les besoins de l'analyse, et d'un point de vue méthodologique, l'effort financier à obtenir de 2,2M€/an est positionné ici sur les recettes de fonctionnement. Néanmoins, les résultats en termes d'épargne seraient similaires si l'effort était positionné sur une diminution des dépenses de fonctionnement ne présageant en cela en rien des décisions à venir des élus de la CARCT.

	COMPTES 2023-2032									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
RRF/RRC D'EXPLOITATION	28 953 181	28 913 267	30 946 209	31 373 017	31 810 108	32 257 681	32 715 935	33 185 077	33 665 321	34 156 883
DRF/DRC D'EXPLOITATION	26 928 846	28 110 793	28 584 537	29 029 962	29 484 243	29 947 582	30 420 187	30 902 270	31 394 049	31 895 747
EPARGNE DE GESTION	2 024 335	802 473	2 361 672	2 343 055	2 325 866	2 310 099	2 295 748	2 282 807	2 271 272	2 261 136
FRAIS FINANCIERS NETS	-353 820	-375 424	-331 140	-288 849	-262 151	-265 009	-268 323	-274 747	-282 355	-286 694
EPARGNE BRUTE	1 670 515	427 049	2 030 532	2 054 206	2 063 714	2 045 090	2 027 425	2 008 060	1 988 917	1 974 442
TAUX D'EPARGNE BRUTE (EB / (RRF-AC))	7,6%	1,9%	8,3%	8,2%	8,1%	7,9%	7,7%	7,5%	7,4%	7,2%
INVESTISSEMENTS	4 077 742	2 186 631	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
REMBOURSEMENTS DE DETTE	1 950 549	2 040 659	1 657 894	1 468 070	1 292 780	1 318 605	1 260 039	1 228 965	1 094 139	1 142 424
EMPRUNTS (DONT REFINANCEMENT)	3 425 000	1 966	0	272 811	1 108 741	1 153 191	1 168 489	1 156 780	1 041 097	1 103 856
EPARGNE NETTE	-280 034	-1 613 610	372 638	586 136	770 934	726 484	767 386	779 095	894 778	832 019
VARIATION DU FDR (Mobilisation du FDR par la CA si négatif (-))	976 410	-3 444 314	1 962 903	-1 465 728	0	0	0	0	0	0
DETTE	16 147 278	14 108 584	12 450 691	11 255 432	11 071 392	10 905 978	10 814 428	10 742 243	10 689 201	10 650 634
CAP. DE DESENETTEMENT (Si EB négative = pas calculable)	9,7	33,0	6,1	5,5	5,4	5,3	5,3	5,3	5,4	5,4
FONDS DE ROULEMENT RESTANT DISPONIBLE	5 447 139	2 002 825	3 965 728	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000

Scénario prospectif et alternatif du budget principal de l'Agglomération de la Région de Château-Thierry avec 2,2M€/an de marges supplémentaires en fonctionnement dès 2025 Analyse de sensibilité

A noter ici que **le présent graphique vise à pouvoir mesurer, par rapport au scénario alternatif présenté, (Rappel : 2,2M€/an à compter de 2025 pour le scénario alternatif et correctif susvisé) l'incidence sur les ratios d'épargne et taux d'épargne brute à échéance 2032, d'une mobilisation moins forte ou plus forte des marges de fonctionnement requises**



Les pistes envisageables pour l'Agglomération de la Région de Château-Thierry pour atteindre le scénario alternatif et prospectif

En recettes :

- L'instauration de la **Taxe GEMAPI** (instauration avant le 1^{er} octobre N-1 pour une application en année N, et vote du produit avant le 15 avril de l'année N => Les services fiscaux déterminent ensuite les taux additionnels THRS, TFPN, TFPNB et CFE correspondant au produit voté)
- La **revalorisation des Bases Minimums de CFE** (équité fiscale et ressources nouvelles) : Les bases minimum de CFE, sur la CARCT, sont progressives sur les 3 premières tranches – les moins élevées – de chiffre d'affaires (563 € sur la T1, 1 080 € sur la T2, 1 901 € sur la T3) puis dégressives sur les 3 dernières tranches – les plus élevées – de chiffre d'affaires (1 881 € sur la T4, 1 681 € sur la T5 et 1 635 € sur la T6) => Délibération avant le 1^{er} octobre N-1 pour une application l'année N)
- La revisite des **Politiques Tarifaires** de la CARCT
- Fiscalité avec **Majoration spéciale** possible **sur la CFE** (1,34% possible X 18M€ de bases taxables = 241 K€) – cf slide suivante
- **Fiscalité avec la TFPB** => 1 point = 1% X 63,7 M€ de bases taxables = 637K€ – cf slide suivante
- Mise en application du Pacte financier et fiscal sur les **conventions de partage de fiscalité TFPB sur les ZAE et reversement de Taxe d'aménagement**
- **Une majoration du versement mobilité si et seulement si une commune touristique est présente sur le territoire de la CARCT ce qui n'est pas le cas actuellement** => se pose donc la question de savoir si cette condition pourrait être remplie (art. L2333-67 CGCT al.12 : « Dans les territoires comprenant une ou plusieurs communes classées communes touristiques au sens de l'article L. 133-11 du code du tourisme, le taux applicable peut être majoré de 0,2 % »).

Les pistes envisageables pour l'Agglomération de la Région de Château-Thierry pour atteindre le scénario alternatif et prospectif

En dépenses :

- La **diminution des subventions d'équilibre** des budgets annexes (en lien avec les politiques tarifaires mais pas seulement),
- La ré-interrogation des **subventions versées à certains organismes**,
- Une **maitrise plus accrue des charges** de personnel et charges à caractère général,
- L'**optimisation des coûts** (Par exemple en matière de transport, étant précisé qu'un audit de la DSP actuelle est diligenté, faut-il maintenir deux modes de transport différenciés entre scolaires et usagers au quotidien en hyper centre, ou ces deux publics ne pourraient-ils pas prendre les mêmes transports ; Par exemple, en matière de service de Petite Enfance et ALSH, faut optimiser le quadrillage territorial du service et donc les lieux d'accueils, limiter le nombre d'usagers bénéficiaires, ...)
- **Evaluation des politiques publiques** (à combien d'usagers ou contribuables profite 1€ dépensé par la CARCT sur chacune des politiques publiques assumées à ce jour par la communauté et cela répond-t-il, à partir de là, à l'objectif politique fixé)
- **Optimisation de certains flux** (coût de certains éléments de patrimoine, taxe foncière payée par la CARCT sur certains équipements, TVA, ...)

Annexe : L'état fiscal 1259 FPU de 2024 de la CARCT

Extrait de l'état fiscal 1259 FPU de 2024 de la CARCT – Page 1 :

Copie au Centre de la fiscalité le 24/04/2024 à 07h32
 Référence de l'AFI : 002-200072031-20240411-2024CELO51-DE
 Date le 24/04/2024 - Rendu exécutoire le 24/04/2024

TAUX	
FDL	
2024	

EPCI : 168 AGGLOMERATION REG DE CHATEAU
 DEPARTEMENT : 02
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CHATEAU THIERRY

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col.4 x col.6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	61 480 615	1,86		63 741 000	1 185 583	1,86	1 185 583
Taxe foncière non bâtie additionnelle	5 723 147	7,29		5 942 000	433 172	7,29	433 172
Taxe d'habitation additionnelle	5 921 929	9,30		5 052 000	469 836	9,30	469 836
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	17 488 541	24,91		18 096 000	4 507 874	24,91	4 507 874
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>						
Total de la fiscalité additionnelle					2 088 591		Total 6 596 465
Total des CFE unique, de zone et éolienne					4 507 874		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Produits attendus 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâtie additionnelle				
Taxe foncière non bâtie additionnelle				
Taxe d'habitation additionnelle		2 088 591		
CFE additionnelle		Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
10 444 631	859 081	1 064 381	94 087	1 861 249	8 499	- 291 922	14 040 006

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taxes votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
6 596 465		14 040 006		20 636 471

À LAON Le 11 MARS 2024 Pour la Direction des Finances publiques, DAVID GUERMONPREZ	À Chateau Thierry Le 22 avril 2024 Pour le Groupement, Élodie HAY	À l'attestation au Maire Le 22/04/2024 Pour la Préfecture,
---	--	--

ANNEXE DE LA DÉLIBÉRATION N° 2024/04/05/01

Annexe : L'état fiscal 1259 FPU de 2024 de la CARCT

Extrait de l'état fiscal 1259 FPU de 2024 de la CARCT – Page 2 :

<p>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE</p>		<p>EPCI : 168 AGGLOMERATION REG DE CHATEAU</p> <p>DEPARTEMENT : 02</p> <p>TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CHATEAU THIERRY</p>	<p>N° 1259 EPCI (2)</p> <p>TAUX</p> <p>FDL</p> <p>2024</p>																														
<p>ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024</p>																																	
<p>IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p>																																	
<p>1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS</p> <p>Taxe foncière bâtie :</p> <p>a. Personnes de condition modeste 0</p> <p>b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 4 411</p> <p>c. Locaux industriels 90 256</p> <p>d. Exonérations de longue durée 1 668</p> <p>Taxe foncière non bâtie 12</p> <p>Taxe d'habitation :</p> <p>a. Dotation pour perte de THLV 0</p> <p>b. Mayotte >>></p> <p>Cotisation foncière des entreprises :</p> <p>a. Exonérations en zone d'aménagement, du territoire 0</p> <p>b. Base minimum 158 992</p> <p>c. Locaux industriels 1 604 538</p> <p>d. Autres allocations 1 372</p>		<p>2. BASES EXONÉRÉES</p> <p>Taxe foncière bâtie :</p> <p>a. Par le conseil communautaire 2 703</p> <p>b. Par la loi 6 732 738</p> <p>Taxe foncière non bâtie :</p> <p>a. Par le conseil communautaire 0</p> <p>b. Par la loi (terres agricoles) 1 399 819</p> <p>c. Par la loi (autres) 0</p> <p>Cotisation foncière des entreprises :</p> <p>a. Par le conseil communautaire 0</p> <p>b. Par la loi 7 227 447</p> <p>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</p> <p>a. Résidences secondaires et assimilées 5 052 000</p> <p>b. Logements vacants soumis à la THLV 0</p> <p>c. Bases dégrévées hors locaux vacants 1 058 776</p> <p>d. Bases dégrévées locaux vacants 0</p>		<p>4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER</p> <p>a. Éoliennes et hydroliennes 278 480</p> <p>b. Centrales électriques 0</p> <p>c. Centrales photovoltaïques 870</p> <p>d. Centrales hydrauliques 0</p> <p>e. Transformateurs électriques 176 772</p> <p>f. Stations radioélectriques 258 538</p> <p>g. Installations gazières et autres 144 421</p> <p>5. RÉFORMES FISCALES</p> <p>a. TVA prév. (compensation TH) 7 623 515</p> <p>b. TVA prév. (comp. CVAE) 2 821 116</p> <p>c. DTCE (Métropole de Lyon) >>></p> <p>6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</p> <p>a. 75% moyenne nationale 6,61</p> <p>b. Taux maximum >>></p>																													
<p>7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES</p>																																	
<p>7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>CFE unique ou de zone</th> <th>CFE éolienne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux maximum :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>a. De droit commun</td> <td>24,94</td> <td>>>></td> </tr> <tr> <td>b. Dérogatoire</td> <td>24,94</td> <td>>>></td> </tr> <tr> <td>c. Avec rattrapage</td> <td></td> <td>>>></td> </tr> <tr> <td>d. Avec capitalisation</td> <td>24,94</td> <td>>>></td> </tr> <tr> <td>e. Avec majoration spéciale</td> <td>26,28</td> <td>>>></td> </tr> <tr> <td>Taux moyens pondérés :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie</td> <td>20,33</td> <td>>>></td> </tr> <tr> <td>b. En cas de changement de périmètre</td> <td></td> <td>>>></td> </tr> </tbody> </table>					CFE unique ou de zone	CFE éolienne	Taux maximum :			a. De droit commun	24,94	>>>	b. Dérogatoire	24,94	>>>	c. Avec rattrapage		>>>	d. Avec capitalisation	24,94	>>>	e. Avec majoration spéciale	26,28	>>>	Taux moyens pondérés :			a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	20,33	>>>	b. En cas de changement de périmètre		>>>
	CFE unique ou de zone	CFE éolienne																															
Taux maximum :																																	
a. De droit commun	24,94	>>>																															
b. Dérogatoire	24,94	>>>																															
c. Avec rattrapage		>>>																															
d. Avec capitalisation	24,94	>>>																															
e. Avec majoration spéciale	26,28	>>>																															
Taux moyens pondérés :																																	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	20,33	>>>																															
b. En cas de changement de périmètre		>>>																															
<p>7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>a. Taxe foncière bâtie</td> <td>1,001187</td> <td>>>></td> </tr> <tr> <td>b. Taxes foncières bâtie et non bâtie</td> <td>1,001229</td> <td>>>></td> </tr> </tbody> </table>				a. Taxe foncière bâtie	1,001187	>>>	b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,001229	>>>																								
a. Taxe foncière bâtie	1,001187	>>>																															
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,001229	>>>																															
<p>7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE</p> <p>a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national 26,75</p> <p>b. Taux plafond de 2024 53,50</p>																																	
<p>7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>CFE unique/de zone</th> <th>CFE éolienne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux moyens des taxes foncières de 2023 :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>a. au niveau national</td> <td></td> <td>37,02</td> </tr> <tr> <td>b. au niveau de l'EPCI</td> <td></td> <td>50,07</td> </tr> <tr> <td>Taux maximum de la majoration spéciale</td> <td>1,34</td> <td>>>></td> </tr> </tbody> </table>					CFE unique/de zone	CFE éolienne	Taux moyens des taxes foncières de 2023 :			a. au niveau national		37,02	b. au niveau de l'EPCI		50,07	Taux maximum de la majoration spéciale	1,34	>>>															
	CFE unique/de zone	CFE éolienne																															
Taux moyens des taxes foncières de 2023 :																																	
a. au niveau national		37,02																															
b. au niveau de l'EPCI		50,07																															
Taux maximum de la majoration spéciale	1,34	>>>																															
<p>8. DIMINUTION SANS LIEN</p> <p>Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :</p> <p>a. ...la diminution sans lien a été appliquée</p> <p>b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés</p> <p>Taux moyens de référence au niveau national :</p> <p>a. Taxe foncière bâtie 39,42</p> <p>b. Taxe foncière non bâtie 50,82</p>																																	

Copie pour impression
 Réception au contrôle de légalité le 24/04/2024 à 07h32
 Référence de l'AR : 202-200072031-20240411-20240411-20240411-0E
 Publié le 24/04/2024 ; Rendu exécutoire le 24/04/2024

*MERCI
pour votre Attention*